

PLENUMVERGADERING

van

WOENSDAG 22 JULI 2015

Namiddag

SÉANCE PLÉNIÈRE

du

MERCREDI 22 JUILLET 2015

Après-midi

De vergadering wordt geopend om 14.25 uur en voorgezeten door de heer Siegfried Bracke.
La séance est ouverte à 14.25 heures et présidée par M. Siegfried Bracke.

De **voorzitter**: De vergadering is geopend.
La séance est ouverte.

Een reeks mededelingen en besluiten moeten ter kennis gebracht worden van de Kamer. Zij worden op de website van de Kamer en in de bijlage bij het integraal verslag van deze vergadering opgenomen.
Une série de communications et de décisions doivent être portées à la connaissance de la Chambre. Elles seront reprises sur le site web de la Chambre et insérées dans l'annexe du compte rendu intégral de cette séance.

Aanwezig bij de opening van de vergadering zijn de ministers van de federale regering:
Ministres du gouvernement fédéral présents lors de l'ouverture de la séance:
Willy Borsus, Bart Tommelein.

Berichten van verhindering **Excusés**

Evita Willaert, zwangerschapsverlof / congé de maternité;
Véronique Caprasse, buitenslands / à l'étranger.

Federale regering / gouvernement fédéral:
Kris Peeters, ambtsplicht / devoirs de mandat.

01 Regeling van de werkzaamheden

01 Ordre des travaux

01.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, chers collègues, une fois n'est pas coutume, je voudrais m'adresser à chacun d'entre vous suite à ce que nous venons de vivre en Conférence des présidents. Cette dernière a été le cadre d'un débat autour de la recevabilité, et donc de la diffusion, d'une proposition de résolution que j'ai l'honneur d'avoir rédigé avec mon collègue Kristof Calvo.

Cela fait maintenant environ un mois que nous avons déposé sur le bureau du président le texte de notre proposition de résolution. Pour la première fois de l'histoire de la Chambre, le président, renforcé par un veto émis par notre collègue Ducarme, s'apprête à refuser la diffusion et l'impression d'une proposition de résolution.

Chers collègues, jamais jusqu'à présent, un texte déposé par un parlementaire n'avait, en finale, fait l'objet d'un refus d'impression et de diffusion. Nous sommes face à un précédent très grave! C'est la raison pour laquelle, je souhaitais saisir les membres de l'assemblée en direct.

Comme vous le savez, en Conférence des présidents, il faut le consensus pour pouvoir avancer. Le veto de M. Ducarme nous empêche de le faire. C'est pourquoi, dans le cadre de l'organisation de nos travaux, je vais formuler une demande auprès de notre président.

Cependant, je voudrais d'abord dire un mot sur le fond. Il s'agit, ici, non pas de savoir si on est pour ou contre le nucléaire, non pas de juger le précédent gouvernement d'avoir travaillé avec une convention ou

non, non pas de savoir si les anciens ou les actuels ministres sont responsables de quoi que ce soit. Il s'agit tout simplement de la capacité d'un parlementaire d'exprimer une opinion dans le cadre d'une proposition de résolution.

C'est du jamais vu! Jamais, jusqu'à présent, monsieur le président, jamais un président de la Chambre n'est, à ce stade, allé jusqu'à refuser totalement l'impression. Il y a eu des précédents où dans un premier temps, le président se posait des questions. La Conférence des présidents saisie de ces quatre situations a, à chaque fois, décidé de rendre les textes publics, y compris ceux du Vlaams Belang, y compris ceux de Van Rossem, y compris d'autres propositions nationalistes. Jamais, la Conférence des présidents n'a refusé la moindre recevabilité.

Bien entendu, c'est différent de faire le débat politique, de savoir si on prend la proposition en considération, de savoir si on l'accepte ou pas. C'est autre chose. Mais à aucun moment, on a évité, on a empêché le débat politique. Aujourd'hui, Kristof Calvo et moi, et derrière nous notre groupe, sommes dans l'impossibilité d'amener un débat sur la prise en considération en séance plénière par rapport à un enjeu fondamental.

Mais qu'importe cet enjeu-là, c'est demain votre propre liberté d'action qui est menacée! Et c'est par rapport à cela que nous voulions vous saisir individuellement mais aussi collectivement. Si demain, on refuse une résolution au Parti Socialiste parce qu'il souhaiterait avec le sp.a évoquer la sécurité sociale, que ferez-vous, monsieur le président? Parce qu'il y a le mot "confidentiel", parce que quelque chose ne vous plaît pas, vous la refuserez aussi? N'y a-t-il plus de débat possible?

Si après demain, nos collègues de la N-VA souhaitent faire une avancée quelconque dans le paysage institutionnel, un autre président pourrait la refuser aussi? Nous n'aurions même plus la possibilité d'avoir, ici, un débat politique sur la prise en considération. Ce qui se passe, monsieur le président, est un abus de pouvoir. Ce qui se passe est très grave.

Je demande qu'en votre qualité de président, vous acceptiez que nous puissions informer complètement nos collègues de la situation et de nos échanges. Nous avons échangé des courriers et des arguments, y compris d'un point de vue juridique. J'ai d'ailleurs déposé une note juridique en Conférence des présidents. Je propose que vous la diffusiez à l'ensemble des collègues qui, peut-être pris un peu à froid, ne connaissent pas les tenants et les aboutissants de ce débat.

Je propose également que, demain, vous organisiez un débat sur la situation dans laquelle nous nous trouvons, autrement dit le fait que l'article 58 de la Constitution n'est plus respecté. Les parlementaires sont mis devant l'impossibilité de proposer un texte au parlement, berceau de la démocratie!

01.02 Laurette Onkelinx (PS): Monsieur le président, je voudrais soutenir mon collègue.

On parle beaucoup de la nécessité de vivre dans une démocratie. Parmi les éléments constitutifs de celle-ci figurent la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, la liberté de la presse et aussi le contrôle de l'exécutif par le parlement. À cet égard, l'article 58 de la Constitution est le cœur même de la démocratie, puisque par le fait même constitutionnel, nous, en tant que parlementaires, avons la possibilité de tout dire et tout écrire sans, pour cela, encourir des poursuites – notamment judiciaires. Ce pouvoir est-il absolu? Nous en avons parlé en Conférence des présidents. Certains estiment qu'il peut être limité, par exemple, au nom de l'intérêt supérieur de l'État – ainsi lorsque celui-ci a conclu un contrat comportant une clause de confidentialité. La Cour de cassation répond que ce n'est pas le cas. Ce droit doit être absolu, parce que c'est l'essence même de la démocratie.

Nous en avons parlé et reparlé. Grâce à vous, d'ailleurs, monsieur le président, nous avons essayé de voir ce qu'il en était. Je me réfère à l'examen de la convention Tihange, au cours duquel nous avons tenté de vérifier si le contrôle parlementaire était absolu. Y avait-il une clause de confidentialité? Chaque groupe a pu constater que cette convention, qui est connue du grand public, n'en comportait aucune. Autrement dit, nous sommes dans l'application pure et simple de l'article 58 de la Constitution.

Monsieur le président, nous ne discutons pas ici pour savoir si, oui ou non, le groupe Ecolo-Groen fait bien de déposer une résolution en ce parlement ou pour voir si nous sommes d'accord à propos du nucléaire. La question n'est pas là, mais de savoir si, oui ou non, nous sommes d'accord pour que l'article 58 de la Constitution puisse être respecté et, par là-même, que le contrôle parlementaire permette de désigner cette démocratie comme étant une vraie démocratie.

Je suis sidérée de constater que, lors de la Conférence des présidents, à la demande d'un seul groupe, nous n'ayons pas eu la possibilité d'imprimer le texte dont a parlé notre collègue, M. Nollet.

Monsieur le président, je suis sidérée que devant ce manque d'unanimité, vous ayez pris la responsabilité d'interdire l'impression d'un texte qui ne comporte aucune clause de confidentialité.

Vu l'absence d'arguments juridiques, ce que vous avez fait tient de l'arbitraire. Et l'arbitraire, quand il touche au fondement de la démocratie, est dangereux.

Dans ce cadre, je me réjouis que mon collègue ait porté l'affaire en séance plénière et je le soutiens afin que le parlement soit saisi du dossier en dehors de la Conférence des présidents et que nous puissions, ici et maintenant, quelle que soit notre appartenance politique, majorité ou opposition, défendre notre démocratie contre l'arbitraire.

01.03 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer de voorzitter, collega's, het spijt mij te moeten zeggen dat we vandaag geschiedenis meemaken. (*Rumoer*)

U kunt dat belachelijk vinden, maar eigenlijk is het niet om mee te lachen. Voor het eerst zal de voorzitter van de Kamer beslissen dat een resolutie niet in overweging mag worden genomen. Het is inderdaad nog gebeurd, maar dan om heel andere redenen, omdat het niet in overeenstemming was met de Grondwet.

Mijn collega's hebben dat al heel duidelijk gemaakt. In dezen gaat het om een politieke beslissing en niet om een juridische. In de bewuste conventie van Tihange 1 staat geen confidentialiteitsclausule. De argumenten die we keer op keer gehoord hebben in de Conferentie van voorzitters zijn geen juridische argumenten maar politieke. Dit kunnen wij als parlementairen uit de meerderheid en de oppositie niet aanvaarden. Hiertegen moeten wij ons verzetten. Ik hoop dat u dat ook en heel bewust zal doen. Ik kan de vraag van mijn collega alleen maar ondersteunen. Alles wat besproken is in de Conferentie, moeten wij in deze plenaire vergadering kunnen aanhalen.

Vanochtend werd de resolutie op vraag van een collega, en bij uitbreiding van een fractie, niet aanvaard. We moeten ons afvragen waarom. U zult het mij vergeven dat ik het hier wel over de inhoud zal hebben. Laten we een kat een kat noemen. Waarom mag dit op vraag van het bedrijf Electrabel niet bekendgemaakt worden?

Waarom beschermt de regering, en zeker een van de partijen ervan, deze monopoliepositie alweer, niet alleen met de verlenging van Doel 1 en Doel 2, maar nu ook door te weigeren om deze resolutie te laten drukken?

Collega's, het gaat hier over inhoud, maar bij uitbreiding ook over ons parlementaire werk. Als we dit aanvaarden, betekent dit dat hier een precedent wordt geschapen voor de toekomst. U zult ook merken dat dit precedent niet de juiste oplossing is en ook niet de manier waarop we onze democratie opgebouwd hebben en waarop we hier in dit Parlement werken.

Ik herhaal nogmaals dat dit nog nooit is gebeurd. De geschiedenis die vandaag geschreven wordt, is een parlement als het onze onwaardig.

Mijnheer de voorzitter, ik vraag dan ook met klem om onze parlementaire democratie te vrijwaren en in te gaan op de vraag van onze collega's naar de publicatie van deze resolutie.

01.04 Raoul Hedebouw (PTB-GO!): Monsieur le président, je souhaiterais intervenir pour appuyer totalement la proposition de mes collègues, MM. Nollet et Calvo, pour avoir une pleine transparence sur cette question car elle est élémentaire. Et on ne peut s'empêcher de penser qu'autour de ce débat très sensible de la position monopolistique sur un domaine aussi important que la production énergétique, il y a vraiment un manque total – je dis bien total – de transparence.

Je ne peux pas accepter qu'aujourd'hui, des multinationales, comme GDF SUEZ et EDF, intimident ce parlement. Nous avons le droit ici de dire et d'écrire ce que nous voulons. Aujourd'hui, en acceptant ce chantage, et je m'adresse aux parlementaires de la majorité, plus particulièrement du MR, vous ouvrez une boîte de Pandore qui va de plus en plus diminuer le pouvoir de ce parlement qui est déjà réduit, étant donné

que nous avons très peu de leviers économiques et énergétiques en main.

Monsieur le président, c'est à vous que je m'adresse. Nous ne sommes pas au courant de tous les débats qui ont lieu lors des réunions de la Conférence des présidents. Vous savez à quel point nous le regrettons. Nous voulons donc profiter de cette occasion pour demander la publicité de tous les débats que vous avez eus pour pouvoir nous faire une opinion claire des arguments de fond ou de non-fond qui ont été mis en avant par le groupe MR pour interdire ce débat.

Par ailleurs, je veux invoquer votre sens des responsabilités pour la défense de l'institution parlementaire ici aujourd'hui. Je vous demande d'accéder à la demande des collègues de Groen et d'Ecolo pour la publication de cette résolution pour pouvoir maintenir un débat ouvert et transparent sur des questions aussi importantes que la sécurité et la production énergétiques dans notre pays.

01.05 Denis Ducarme (MR): Monsieur Nollet, tout d'abord, bravo pour la mise en scène et pour vos dons de tragédien! Je pense que le terme n'est pas exagéré, compte tenu de vos envolées lyriques en début de séance.

Monsieur le président, la question n'est pas nouvelle. Cela fait plus de deux mois que nous en traitons. En Conférence des présidents, vous avez en effet soumis votre proposition qui consistait à frapper d'irrecevabilité ce texte pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le *freedom of speech* ou avec la liberté d'expression des parlementaires, mais qui est plutôt en rapport avec la responsabilité à assumer devant la conséquence de ses actes.

Madame Onkelinx, vous parliez du contrôle de l'exécutif. M. Di Rupo, qui est signataire de cette convention, savait bel et bien qu'elle était confidentielle, comme chacun d'entre vous - au moins un parlementaire par groupe. J'ai consulté la convention et constaté qu'à chaque page elle était marquée du sceau de la confidentialité, laquelle avait été naturellement le choix du dernier gouvernement. Nous avons pu prendre connaissance d'un échange de courriers entre le secrétaire d'État Wathelet et le président de la Chambre André Flahaut, lors de la précédente législature, qui insistait sur le caractère confidentiel de cette convention. Dès lors, il s'agit d'avoir, sinon de la suite dans les idées, du moins le sens de la continuité des affaires de l'État. Une consultation extrêmement restrictive avait alors été organisée via la *data room* qui avait été installée. Nous devons respecter les tiers qui sont partie à cette convention.

Il est clair, aujourd'hui, que la démarche de mes très estimés collègues Nollet et Calvo n'est pas de déposer une proposition de résolution. Leur but est de publier une convention confidentielle.

01.06 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): C'est déjà fait.

01.07 Denis Ducarme (MR): Oui, mais ceux qui l'ont diffusée ont pris la responsabilité de le faire. Il s'agit ici d'engager celle du parlement. Le risque est, comme vous le savez très bien, de mettre l'État belge dans une situation difficile.

Nous privilégions donc le principe de précaution et nous souhaitons – M. Servais Vershertraeten vous a fait une proposition dans ce sens – pouvoir trouver une solution à l'amiable.

Plutôt que de saisir la main qui vous a été tendue, vous avez choisi d'en "venir au clash" en nous affublant de tous les maux, en indiquant que nous bridons le *freedom of speech*. Cette façon de faire est, selon moi, dangereuse.

Vous avez invoqué la question fondamentale de la liberté d'expression des parlementaires en vous présentant comme une victime alors que vous utilisez un dossier de manière strictement médiatique et que vous détournez l'objet même d'une résolution.

Monsieur Nollet, je vous propose de tenter de trouver une solution sur la base de la proposition, faite en Conférence des présidents, par M. Servais Verherstraeten. Cependant, monsieur le président, au regard de la tragédie qui vient d'être organisée en ce début de séance plénière, j'ai quelques doutes quant à une réelle volonté d'arriver à un compromis en la matière.

01.08 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, ik was niet van plan om te interveniëren, maar

het betoog van de heer Ducarme verdient een antwoord.

De interventie van de heer Ducarme toont aan dat hij het, nochtans na behoorlijk wat discussie in de Conferentie van voorzitters, nog altijd niet heeft begrepen. Opnieuw probeert hij er een discussie van te maken over deze en de vorige regering van de heer Di Rupo. Dat is echter allemaal al lang niet meer aan de orde. Vandaag gaat het over de principiële keuze of een Parlements lid al dan niet gebruik kan maken van artikel 58 van de Grondwet, van zijn parlementaire *freedom of speech*. Het gaat ook al lang niet meer over de publicatie van de conventie zelf, want die is reeds overal gepubliceerd. Het bizarre is dat daarnet collega's wilden laten verwijzen naar de websites van de RTBF of van *De Tijd*; dan zou het in orde zijn. Het mag dus overal staan, behalve waar het hoort te staan, met name op de website van de Kamer, waarop engagementen van de Belgische Staat, wetgeving en resoluties horen te staan. Dat moet niet op de website van *De Tijd* of van de RTBF staan, dat moet op de website van dit huis staan. Daar gaat het om, mijnheer Ducarme.

Mijnheer de voorzitter, wij zoeken al een maand naar oplossingen. Verscheidene malen zijn wij naar uw bureau gekomen om daarover te spreken, maar wij stootten op een muur. Wij hebben geen voorzitter van de Kamer gezien, maar een partizaan. Wij hebben u eerst gevraagd, mijnheer de voorzitter, om te bemiddelen met de minister, om op een normale manier, bij wijze van promotie van onze parlementaire democratie, de conventie bekend te maken. U hebt dat niet gedaan. Vervolgens hebben wij gezegd dat wij ons wetgevend werk zouden doen en onze rol als Parlementsleden zouden spelen door een resolutie in te dienen. U nodigde ons uit en sprak dan over uw buikgevoel inzake het aansprakelijkheidsrisico. Zo benadert u immers dat dossier. Wij hebben daarop geantwoord met tien pagina's. Wij hebben daarover één paragraaf teruggekregen. Dat is niet het gedrag van een Kamervoorzitter, maar van een partijdig iemand die rijdt voor een meerderheid en een minister van Energie die blijkbaar een probleem hebben met transparantie.

Vorige week nog spraken wij af, zoals de collega's-fractieleden, onder anderen de heer Ducarme, kunnen getuigen, dat zou worden nagekeken of er een confidentialiteitsclausule was. Als er geen was, zou het debat veranderen. Alle leden van de Conferentie van voorzitters hebben het kunnen inzien: er is geen confidentialiteitsclausule. Wat doet u, niet als Kamervoorzitter, maar als partizaan? U keert uw kar en zegt vandaag, onder impuls van de heer Ducarme, dat u weigert dit te drukken.

De vraag van de heer Nollet en van ons allemaal is heel legitiem. Ik zal in de volgende legislatuur, op het moment dat de collega's van de N-VA iets indienen, hetzelfde zeggen. Als hier iets over windmolens zou voorliggen, zou ik ook hetzelfde zeggen, want dit gaat niet over het nucleaire aspect.

Dit gaat over de vraag of wij als Parlementsleden al dan niet onze job kunnen doen. Het is straf dat wij de stukken moeten vragen. Wij hebben daarover een debat moeten vragen. U bent degene die dit kan vermijden. U kunt uw rol van Kamervoorzitter spelen en wijzen op het belang van artikel 58 van de Grondwet.

Mijnheer de voorzitter, dit is zo fundamenteel en principieel. Wij moeten als Parlementsleden ons werk kunnen doen. Dat hoort zo in een democratie. Na een maand hopen wij, eindelijk, op enige openheid en een constructief antwoord.

01.09 Koenraad Degroote (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik heb de indruk dat men artikel 58 van de Grondwet misbruikt. Artikel 58 bepaalt dat geen lid kan worden vervolgd of aan een onderzoek onderworpen. Dit is heel wat anders dan aansprakelijk te kunnen worden gesteld wegens de niet-naleving van een bepaalde verbintenis. Dit is totaal iets anders. Artikel 58 kan in dit geval dus niet worden ingeroepen. Het wordt misbruikt.

Een tijdje geleden las ik dat men zelf de conventie openbaar zou maken als de minister dit niet zou doen. Welnu, waarop wacht men? Voeg de daad bij het woord in plaats van blufpoker te spelen en anderen hiermee op te zadelen.

01.10 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, en mai dernier, il y a un peu plus de deux mois, vous diffusiez à l'ensemble de nos collègues, et je suppose aussi au collègue Degroote, une brochure. Vous l'avez vue, vous l'avez lue. C'est une brochure sur l'irresponsabilité parlementaire. Elle explique en une trentaine de pages en quoi consiste l'article 58 de la Constitution et en quoi il s'agit d'un droit absolu, validé par la Cour de cassation suite à l'arrêt de 2006. Monsieur Degroote, si vous ne les avez pas lues, toutes les références se trouvent dans cette brochure.

Mais qui plus est, cet ouvrage est préfacé par vous, en personne, monsieur le président. Il y a deux mois, vous écriviez en préface: "Je suis convaincu que cette nouvelle édition permettra de mieux comprendre la signification de l'irresponsabilité parlementaire dans le contexte du libre débat politique." Ce sont vos propos. Aujourd'hui, nous vous demandons tout simplement de les mettre en application, de prendre une décision en phase avec le prescrit que vous avez envoyé à l'ensemble des parlementaires. Il n'y a pas de limite à cela.

Non seulement, il n'y a pas d'article ou de clause, dans la convention, qui prévoit la confidentialité – c'est une chose. Mais, au-delà, la proposition qui nous est faite en Conférence des présidents, et qui est aujourd'hui relayée par M. Ducarme en séance plénière suite à différentes suggestions, consiste à ce que nous redéposions un nouveau texte dans lequel ne figurerait pas le contenu, mais renverrait vers un site. Mais quelle absurdité!

Quelle absurdité pour le parlement d'accepter de jouer ce jeu-là, d'accepter qu'aujourd'hui, ce ne serait plus dans notre assemblée que les choses devraient être dites, mais à l'extérieur; et après, que nous ferions référence à ce qui est dit à l'extérieur! Quel renversement de la démocratie! Aujourd'hui, comme en 1830, comme lors de l'élaboration de votre brochure, comme lors de l'édiction du Règlement, c'est dans cette assemblée que les écologistes veulent mener le débat – en l'occurrence, le débat sur la convention, sur son contenu et sur la raison pour laquelle vous voulez la cacher.

Monsieur le président, je reviens avec notre demande d'inscrire à l'ordre du jour de notre séance de demain un débat sur ce problème de principe qui est posé – pas sur la convention, ce débat-là nous l'aurons plus tard – et qui ne peut pas rester entre les seuls membres de la Conférence des présidents.

Pour que le débat puisse être mené à bien, je vous demande de diffuser, via vos services, l'ensemble des documents. Si vous ne le faites pas, nous pouvons faire tourner les photocopieuses. Nous l'avons déjà fait dans le passé. À l'époque, M. Jamar nous avait aidés.

Il serait plus simple que l'ensemble des collègues puisse recevoir les échanges juridiques que nous avons eus, et qui sont très bien résumés dans cette brochure. Monsieur Degroote, si vous ne l'avez pas, je peux vous l'offrir, tout y est expliqué!

Monsieur le président, acceptez-vous d'introduire ce débat, d'une manière ou d'une autre, dans l'ordre de nos travaux de demain?

De **voorzitter**: Collega's, ik zal het heel kort houden, want u zult mij toestaan niet te reageren op een aantal beschuldigingen die, mijns inziens, ten onrechte zijn geformuleerd. Ik wil heel kort drie dingen zeggen.

Ten eerste, in dezen is het Reglement naar de geest en naar de letter toegepast. Een andere weg buiten het Reglement om bestaat, mijns inziens, niet.

Ten tweede, ik heb uw dossier benaderd vanuit een 'agnostische houding': ik weet het niet, maar ik zal het vragen, wetende dat er een probleem is. Collega's, ik heb mij niet gebaseerd op politieke argumenten en beslist ook niet op willekeur, ik heb mij gebaseerd op adviezen die ik heb gekregen van onze eigen juridische dienst.

Mijnheer Nollet, de juridische discussie hebben we uitgebreid gevoerd in de Conferentie van voorzitters. De juridische dienst heeft mij duidelijk gemaakt dat er hier wel degelijk sprake is van aansprakelijkheid en verantwoordelijkheid. Het is absoluut waar dat ik niet heb beslist om de belastingbetaler op te zadelen met een rekening van enkele miljoenen omwille van een soort heilig principe, om de ene of de andere een plezier te doen. Die verantwoordelijkheid heb ik inderdaad niet willen nemen. Ik kan mij er alleen bij aansluiten dat dit niets afdoet aan de vrijheid van het woord van elk Parlementslid. Geef een persconferentie, beroep u op het Europees Verdrag voor de Rechten van de Mens en zeg daar wat u te zeggen hebt. *(De heren Nollet en Calvo uiten hun ongenoegen.)*

Mijnheer Nollet, laat mij ook even uitspreken. Ik kom bij uw laatste punt, dat ook wat mij betreft het laatste punt is. U hebt een voorstel gedaan om de agenda van morgen te wijzigen en daar bij wijze van spreken een debat in te schuiven. Ik stel voor dat we dat doen zoals gebruikelijk en dat we morgen een Conferentie van voorzitters bijeenroepen, om 12 u 00 of 12 u 30. We kunnen het daar dan over uw voorstel hebben. Ik meen dat we hiermee het debat kunnen afsluiten.

01.11 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, j'accepte votre proposition d'une Conférence des présidents demain pour organiser nos travaux de l'après-midi. Entre-temps, je vous demande de diffuser l'ensemble des pièces pour que les collègues puissent prendre connaissance de nos échanges d'arguments. Autrement, nous pouvons nous en charger nous-mêmes.

J'aimerais aussi rappeler un élément qui se trouve dans la note de vos services juridiques. Je vous cite l'extrait: "Nous partageons l'avis du directeur d'administration du secrétariat législatif selon lequel les auteurs, MM. Calvo et Nollet, ne sortent pas strictement parlant du périmètre de l'irresponsabilité parlementaire (article 58 de la Constitution) en optant pour la voie de résolution: les résolutions expriment en effet des opinions dans l'exercice de la fonction parlementaire." Voilà ce que disent vos services! Comment arrivez-vous alors à la conclusion que vous pouvez refuser? Nous aurons le débat demain, en Conférence des présidents d'abord, en séance plénière ensuite, car nous estimons que nous ne pouvons pas en rester là, non pas sur le principe de confidentialité de la convention, mais pour le principe général. J'en appelle ici aux libéraux et à ceux qui se sont battus pendant des années pour qu'on puisse s'exprimer, en ce compris sur des enjeux d'intérêts d'entreprises privées. Cela doit se faire ici, au parlement, sans détour, sans devoir passer par la référence à un site internet dans une résolution! Il faut que nous puissions avoir ce débat en séance, avec, éventuellement un désaccord sur le fond, mais avec la possibilité de tenir un débat démocratique dans cette instance, que nous voulons respecter mais que vous nous empêchez aujourd'hui de faire fonctionner correctement.

01.12 Denis Ducarme (MR): Monsieur le président, je trouve que la manière dont M. Nollet donne des leçons est assez incroyable! Il y a le dépôt d'une proposition de résolution, qui n'en est pas une, opéré sur le fait qu'il y a des parlementaires qui ont pu consulter cette convention dans le cadre de la *data room* et qui ont rompu le serment de confidentialité. Ce n'est quand même pas rien en termes de responsabilité dans le chef des parlementaires! M. Nollet nous dit qu'il y avait une confidentialité mais, peu importe, il s'en lave les mains. Il veut la publier en rompant le devoir de confidentialité pour le passé et peu importe l'avenir!

Monsieur Nollet, venir nous donner des leçons de démocratie, de *freedom of speech*, alors que vous vous essuyez les pieds sur le principe de responsabilité, c'est incroyable!

01.13 Laurette Onkelinx (PS): Monsieur Ducarme, ce que vous faites est incroyable! Vous vous transformez en procureur. Nous sommes passés d'un débat qui devait être de grande qualité sur les pouvoirs des parlementaires et sur le cadre de la démocratie, à un débat où vous vous faites procureur à charge contre deux élus de ce parlement. C'est quoi cette façon de faire? Je suis désolée!

01.14 Denis Ducarme (MR): Tout le monde sait que le premier procureur, ici, c'est vous!

01.15 Laurette Onkelinx (PS): Monsieur Ducarme, vous êtes un exécutant. Et nous savons ce qui se passe avec eux. Ils peuvent défendre n'importe quoi!

Effectivement, nous avons eu des débats de qualité.

Certains se sont abstenus quand il fallait parler du fond en dehors de cette volonté de faire du spectacle. Certains en Conférence des présidents ont dialogué sur le fond, sur la Constitution et sur la jurisprudence. J'ai dit et répété en Conférence des présidents que je pouvais comprendre que si une convention comportait des clauses de confidentialité, il y allait alors de l'intérêt supérieur de l'État de prévoir une exception au caractère absolu de l'irresponsabilité parlementaire. Nous n'étions pas nécessairement tous d'accord sur ce point. Et cela dépassait le cadre majorité/opposition. Moi, j'étais d'accord.

Le fait nouveau, c'est que cette convention ne contient aucune clause de confidentialité. Dès lors, que vous le vouliez ou non, que vous estimiez que la résolution est bonne ou pas, qu'elle devrait exister ou pas, peu importe! Ce dont nous sommes saisis, c'est de la possibilité pour un parlementaire de déposer un texte et d'être couvert par l'article 58 de la Constitution.

Or, monsieur le président, par votre fait, vous imposez des limites incroyables à cette liberté des parlementaires. Ce n'est pas admissible!

Je marque mon accord pour une discussion en Conférence des présidents, mais je voudrais que vous

puissiez organiser un débat sérieux, sur le fond et au niveau juridique, au sujet des limites de la démocratie car vous risquez de créer un précédent qui va nous poursuivre pendant des années. Je vous demande de ne pas paralyser le débat, de permettre l'organisation d'un vrai débat, demain, dans cette enceinte.

01.16 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer Ducarme, u beweert dat wij de regels van dit huis met voeten treden, door op een dergelijke manier te werken. Ik kan dan ook niet anders dan reageren.

Wij werden de voorbije dagen en weken voortdurend door collega's uitgenodigd om een en ander te lekken en het in de gazet te zetten. De heer Vuye, professor Grondwettelijk Recht riep in de Conferentie van voorzitters op om het document te lekken.

Collega's, het is echter net omdat wij dit Parlement respecteren, omdat wij de spelregels van het halfrond willen respecteren en omdat wij ervan overtuigd zijn dat een dergelijke tekst niet op de website van een krant thuishoort maar op de website van de Kamer, dat wij op deze manier ageren. Mijnheer Ducarme, wij hebben dus wel respect voor het functioneren van de Kamer.

Ik heb de tekst al heel lang. Ik heb hem ondertussen al in verschillende exemplaren. U kunt de tekst ondertussen al afprinten van de websites van de RTBF en van *De Tijd*. Ik had het document sinds 2013 al 37 000 keer kunnen lekken. Wij hebben dat echter niet gedaan omdat wij de afspraken die in het huis gelden vandaag, gisteren, al decennialang en al veel langer, willen respecteren.

Mijnheer Ducarme, wat is er veranderd sinds de vorige soortgelijke discussies? Uw liberale fractie heeft, mede met andere fracties, inzake voorstellen van Van Rossem, van Laurent Louis of van Dewinter, leden wier ideeën wij verafschuwen, altijd gewezen op de *freedom of speech* en altijd opgeworpen dat hun stukken moesten kunnen worden gedrukt.

Vandaag bestaat de *freedom of speech* echter niet meer in de hoofden van de liberalen. Vandaag staan de liberalen op de barricade om mensen de mond te snoeren. Vandaag vragen de liberalen om het buiten te gaan doen, maar niet in het Parlement; niet in de democratie die wij samen hebben opgebouwd. Dat is de boodschap van de heer Ducarme.

01.17 Patrick Dewael (Open Vld): Nu is het genoeg geweest!

01.18 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer Dewael, als u het daarmee niet eens bent, dan moet u opstaan. Dat is echter wat ik vandaag van de liberale familie hoor. In het verleden mochten van de liberalen de documenten van Van Rossem, Louis en Dewinter worden gedrukt. Vandaag mogen de stukken niet worden gedrukt. Vandaag is er geen *freedom of speech*. Dat is wat vandaag op tafel ligt.

01.19 Hendrik Vuye (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik wil de collega's erop wijzen dat ik in de Conferentie van voorzitters aan de Groenfractie niet heb gevraagd om het document te lekken. De informatie die collega Calvo geeft is zeer onjuist. Ik stel vast dat hij voor de zoveelste keer ofwel niet naar mij heeft geluisterd, ofwel niet heeft begrepen wat ik in de Conferentie van voorzitters heb gezegd.

De **voorzitter**: Collega's, ik denk dat wij het debat moeten besluiten.

Mijnheer Calvo, ik heb een voorstel gedaan om dit in de Conferentie van voorzitters te bespreken. Dat was ook uw voorstel. Wij zullen dat doen. Wij kunnen dit debat hier niet eindeloos voortzetten. Wij zullen morgen in de Conferentie van voorzitters een beslissing nemen, zoals gebruikelijk.

01.20 Patrick Dewael (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, op een aantal punten ben ik het natuurlijk fundamenteel oneens met de heer Calvo. Ik heb geluisterd naar uw voorstel en ik ging ervan uit dat wij de discussie morgen in de Conferentie van voorzitters zouden hernemen.

In welk kader voeren wij dit debat voorafgaandelijk aan onze eigenlijke werkzaamheden? Als men een wijziging van de agenda wil en men een debat wil voeren, moeten er procedureregels worden gevolgd. Ik stel vast dat wij nu al een uur aan het debatteren zijn over een punt dat niet op de agenda staat.

Mijnheer Frédéric, als men zoveel respect wil voor deze instelling, respecteer dan de regels die inderdaad de goede werking van deze instelling moeten waarborgen.

Als de voorzitter het debat aanvaardt — ik moet mij uiteraard bij zijn beslissing ter zake neerleggen — en een voorstel doet om dat morgen in de Conferentie van voorzitters te bespreken — en ik zie iedereen knikken — wel, dan herneemt het debat met dezelfde argumenten. Om dan nu al te zeggen dat, wat er ook wordt beslist in de Conferentie van voorzitters, men daarmee morgenmiddag verdergaat, daarmee ben ik het niet eens.

De **voorzitter**: Ik ook niet.

01.21 Patrick Dewael (Open Vld): In dat geval kom ik niet naar de Conferentie van voorzitters. Ik overweeg trouwens mijn participatie aan de Conferentie van voorzitters in de toekomst, als er constant vanuit een besloten vergadering zaken worden gezegd en geciteerd.

Mijnheer de voorzitter, ik vraag dat de pers morgen zou worden uitgenodigd op de Conferentie van voorzitters, alleen maar om te voorkomen dat de heer Calvo tijdens de namiddag opnieuw...

01.22 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): (...) Verdedig maar liever het feit dat u de *freedom of speech* op de helling zet. Leg dat maar eens uit!

01.23 Patrick Dewael (Open Vld): Als de heer Calvo op zijn stoel begint te draaien, dan is dat omdat hij weet dat er iets zal komen dat hij liever niet hoort.

In elk geval, ik wil nogmaals benadrukken dat zolang wij onze werkzaamheden regelen in de Conferentie van voorzitters — wij doen dat al decennialang op die manier — ik het nog nooit heb meegemaakt dat men naar de plenaire vergadering komt en men aan zijn laars lapt wat er werd afgesproken. De agenda werd goedgekeurd door de Conferentie van voorzitters en wij zijn die afspraak al een uur aan het negeren. Ik neem het niet dat de oppositie oneigenlijk gebruik, ja zelfs misbruik maakt van het Reglement.

Het gaat hier over de ontvankelijkheid. Mag ik dat principe hier nog even aankaarten? Het gaat hier niet over een inoverwegingneming. Ik heb het meegemaakt, mevrouw Onkelinx, dat uw fractie bij herhaling wetsvoorstellen, bijvoorbeeld in verband met amnestie, weigerde in overweging te nemen. Men weigerde daarover parlementair te debatteren omdat men dat absoluut niet wou.

01.24 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): (...)

01.25 Patrick Dewael (Open Vld): Mijnheer Nollet, ik kan zelf het woord voeren. Ik heb geen souffleur nodig.

Ik was het onderscheid aan het maken tussen de ontvankelijkheid en de inoverwegingneming. Bij de inoverwegingneming zijn de documenten uiteraard gedrukt. Ik ken beter dan wie ook de uitspraak: "Ik verafschuw wat u zegt" — ik heb het niet over u persoonlijk — "maar ik zal uw recht om het te zeggen met mijn leven verdedigen." Dat is de essentie van een parlementair debat. Als het gaat over de vrijheid van meningsuiting dan is die schier onbegrensd wat mij betreft. Onbegrensd!

Maar, wat als het gaat over het principe van aansprakelijkheid? Dit lijkt mij een zeer moeilijke juridische discussie. Is een bepaalde overeenkomst, waarin de Staat een van de partijen is, al dan niet vertrouwelijk? Dat is de vraag die hier moet worden beantwoord. Ik ben de stukken gaan inkijken en ik meen dat het klopt dat er in de conventie geen confidentialiteitsclausule staat. De vorige regering, mijnheer Nollet, en niet de huidige, heeft echter gevraagd aan het Parlement en aan de toenmalige Kamervoorzitter, de heer Flahaut, om die conventie niet openbaar te maken en, om de vertrouwelijkheid te respecteren, de conventie te laten inkijken volgens het principe *for your eyes only*.

Dat betekent dat we het document kunnen inkijken en consulteren, maar dat het niet wordt verspreid. Ik ga geen namen noemen, maar u weet wie er in de vorige regering zat. U weet wie de eerste minister was, u weet ook wie de minister was die bevoegd was voor energie. Uiteindelijk doet deze regering niets meer of niets minder ten aanzien van dezelfde tekst. Men voegt er vandaag enkel aan toe dat de tekst van die conventie het voorwerp heeft uitgemaakt van publicatie op verschillende websites.

Ik ga nu niet kijken naar bepaalde mensen die ik ervan zou kunnen verdenken de tekst verspreid te hebben

onder bepaalde kranten. Er is niets zo eenvoudig als een tekst *off the record* te overhandigen.

Mijnheer de voorzitter, ik stel mij ook de vraag waarom wij pas in laatste instantie in aanmerking komen. Waarom lekt men eerst aan de media en stapt men pas daarna naar het Parlement? Men zegt dat het eigenlijk zonder voorwerp geworden is. Dat is niet waar.

Als er immers een discussie zou kunnen ontstaan die voor rechtbanken zou uitgevochten worden, en waaraan heel wat advocaten veel geld kunnen verdienen, zal men zich de vraag stellen of het Parlement zich niet heeft laten gebruiken. Is het Parlement hier niet voor de kar gespannen? Heeft men de grondwettelijke *freedom of speech* niet gebruikt om iets wat confidentieel zou kunnen zijn – ik spreek me over dit laatste niet uit, er staat geen clausule in, maar de vorige regering vond van wel – te publiceren en vervolgens te beweren dat de overheidsaansprakelijkheid in het gedrang komt?

Dat is het. Niet meer of niet minder dan dat. Dat is ook de reden, mijnheer Calvo, waarom u de politieke moed mist om als Parlements lid naar buiten te treden en de conventie bekend te maken die u om een of andere reden in handen hebt gekregen. U zoekt hier bij ons allemaal een alibi, een vrijgeleide, een vluchtheuvel. (*Applaus*)

Dat doet de heer Calvo! Hij speelt daarmee de bal in het kamp van het Parlement en wil in feite via zo'n vrijgeleide de tekst hier laten rondgaan, terwijl hij dat zelf zou kunnen doen. Maar hij mist de politieke *guts* om dat te doen en dat vind ik betreuenswaardig.

Ik was aanvankelijk niet van plan om tussen te komen, maar mij morgenmiddag opnieuw laten gebruiken in een Conferentie van voorzitters, om 's namiddags uit uw mond te moeten horen wat ik allemaal wel of niet zou gezegd hebben: dat is van het goede teveel. Daar doe ik niet meer aan mee.

Ik ga niet over één nacht ijs en ik heb daarom vorige week gevraagd de tekst te kunnen inkijken.

De *freedom of speech* is een fundamenteel principe. U moet de ontvankelijkheidsbeoordeling ook in dat licht houden.

Analyses van juristen stellen echter dat de vorige en de huidige regering uitgaan van confidentialiteit en dat men moet opletten dat de aansprakelijkheid van de overheid niet in het gedrang komt. Dit kan een reden zijn om de ontvankelijkheidskeuze te maken, zoals u die beslecht hebt. Wij moeten daar akte van nemen. De Conferentie van voorzitters kan in dezen niet beslissen omdat er geen consensus is. U moet beslissen. Bij mijn weten is het volgens het Reglement van de Kamer niet de voltallige Kamer die in aanmerking kan komen om over die ontvankelijkheid te oordelen.

Om de discussie van morgen te vergemakkelijken en een beetje te faciliteren, stel ik voor dat de heren Nollet en Calvo, die deze Kamer nu al een maand gijzelen, de politieke moed tonen om met de conventie naar buiten te komen. Dan kan iedereen vaststellen wat daarin staat en wat niet. Dat doen zij niet.

Ik wil nog tot morgen wachten om mijn definitieve oordeel mee te delen.

De **voorzitter**: Collega's, ik kan u zeggen dat het morgen in de Conferentie van voorzitters de uitdrukkelijke bedoeling is om te beslissen. Die beslissing moet worden gerespecteerd. Mocht de beslissing negatief zijn, dan zullen we het debat in de namiddag niet herbeginnen. We moeten het afronden.

01.26 **Patrick Dewael** (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, indien u geen consensus hebt in de Conferentie, dan hebt u geen beslissing. Als er geen beslissing is, dan zal men opnieuw vragen om het debat in de plenaire vergadering te voeren. Een debat over de ontvankelijkheidskwestie kan volgens het Reglement ook niet. We moeten opletten dat we ook daar de verwachtingen niet te hoog leggen.

Ik sluit mij aan bij het voorstel van collega Verherstraeten van deze ochtend. Is het echt niet mogelijk, wetende wat we nu weten, om informeel overleg tussen de fracties mogelijk te maken, zodat we achter deze heikele kwestie een punt kunnen zetten?

De **voorzitter**: Ik wil niet verkeerd begrepen worden, mijnheer Dewael. Een "neen" is geen beslissing. Er is gevraagd om een extra debat. Dan is er geen beslissing over een extra debat.

01.27 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, M. Dewael, avec beaucoup de talent, fait appel à notre courage politique. Voyez dans quelle situation nous sommes aujourd'hui! Le courage politique, c'est d'oser avoir un débat en séance plénière, parce que l'on aimerait bien qu'il soit maintenu dans un lieu clos et fermé, la Conférence des présidents. Voilà à quoi nous en sommes réduits! C'est quand même grave! Si demain, une nouvelle Conférence des présidents est organisée et qu'aucun consensus n'intervient, on nous empêche d'en parler! Notre volonté, au-delà du cas d'espèce qui nous occupe, est que soit respecté le principe de la liberté d'expression qui y est attaché.

Le **président**: Nous n'allons pas refaire le débat!

01.28 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, laissez-moi au moins terminer mon raisonnement!

Monsieur Dewael, un arrêt de la Cour de cassation a été rendu en 2006, au sujet duquel personne n'a donné le moindre élément de réponse d'ordre juridique. Cet arrêt stipule que c'est au sein de la Chambre que cela se joue pour la protection des parlementaires, mais aussi pour la protection de la Chambre et de l'État. C'est la raison pour laquelle le chemin que nous avons choisi est celui du respect du fonctionnement de nos institutions, est celui du dépôt d'une proposition de résolution. C'est ainsi que nous traduisons la notion de courage!

Mais si demain, vous nous forcez à publier, via un lien internet, quelle dérive! Mais quelle dérive pour notre parlement dans son ensemble! Et c'est parce que ce risque de dérive existe que nous devons tenir un débat en séance plénière, si jamais un refus de publication devait se confirmer demain. Et toute autre provocation en la matière, telle: "Vous devez régler ce différend à l'extérieur", laissons cela pour le XIX^e siècle! En 1866, un de vos prédécesseurs avait déjà eu le même réflexe de provoquer un collègue qui voulait tenir le débat ici – et c'est M. Vuye qui le rappelle dans ses cours ou ses publications – en lui proposant d'en discuter hors de cette enceinte. C'était une autre arme à l'époque. Je vous y renvoie, car en notre qualité d'écologistes, nous voulons que les institutions démocratiques fonctionnent. Et la démocratie se joue ici au parlement et non à l'extérieur! Déjà à l'époque, cela avait été refusé. Nous n'allons pas changer aujourd'hui, monsieur Dewael. Ne nous replongez pas dans le passé! Tournez-vous vers l'avenir et faites accepter par la majorité dans laquelle vous siégez, que ce débat ait lieu ici en séance plénière!

Je voudrais ajouter un dernier élément d'ordre juridique, monsieur le président.

Le **président**: Non, nous avons déjà perdu beaucoup de temps!

01.29 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, un dernier élément...

Le **président**: Non!

01.30 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Pourquoi pas?

De **voorzitter**: Mijnheer Nollet, ik roep u voor de eerste keer tot de orde, omdat niets nieuws wordt toegevoegd. Het is de hoogste tijd om de discussie af te ronden en het debat voort te zetten.

Mijnheer Nollet, u moet niet proberen.

01.31 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, un dernier élément d'ordre juridique. Quand la Belgique intervient à la cause au niveau européen, le gouvernement belge lui-même a été obligé de répondre à la Cour européenne des droits de l'homme que l'immunité qui couvre les actes porte atteinte aux droits du citoyen ...

(Le micro est coupé sur ordre du président)

De **voorzitter**: Dank u, mijnheer Nollet. Zoals afgesproken zullen we dit debat voortzetten in de Conferentie van voorzitters morgen om 12 u 30.

02 Agenda

02 Ordre du jour

Overeenkomstig het advies van de Conferentie van voorzitters van 22 juli 2015, stel ik u voor op de agenda van de plenaire vergadering van deze namiddag het wetsvoorstel (de heren Vincent Scourneau, Philippe Goffin, Gilles Foret en Denis Ducarme) tot wijziging van het Gerechtelijk Wetboek en de wet van 17 maart 2013 tot hervorming van de regelingen inzake onbekwaamheid en tot instelling van een nieuwe beschermingsstatus die strookt met de menselijke waardigheid, n^os 1208/1 tot 4, in te schrijven.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 22 juillet 2015, je vous propose d'inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière de cet après-midi la proposition de loi (MM. Vincent Scourneau, Philippe Goffin, Gilles Foret et Denis Ducarme) modifiant le Code judiciaire et la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, n^{os} 1208/1 à 4.

Geen bezwaar? (*Nee*)
Aldus zal geschieden.

Pas d'observation? (*Non*)
Il en sera ainsi.

Voorstellen

Propositions

03 Wetsvoorstel tot wijziging van artikel 51 van de wet van 17 mei 2006 houdende oprichting van strafuitvoeringsrechtbanken en tot wijziging van artikel 109 van de wet van 17 mei 2006 betreffende de externe rechtspositie van veroordeelden tot een vrijheidsstraf en de aan het slachtoffer toegekende rechten in het raam van de strafuitvoeringsmodaliteiten, wat de inwerkingtreding betreft (1235/1-4)

03 Proposition de loi modifiant l'article 51 de la loi du 11 mai 2006 instaurant des tribunaux de l'application des peines et modifiant l'article 109 de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, en ce qui concerne l'entrée en vigueur (1235/1-4)

Voorstel ingediend door:
Proposition déposée par:
Raf Terwingen, Sonja Becq, Gilles Foret, Philippe Goffin, Carina Van Cauter, Servais Verherstraeten.

Algemene bespreking

Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

M. Christian Brotcorne, rapporteur, s'en réfère au rapport écrit.

03.01 **Marcel Cheron** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je voudrais justifier le fait que nous voterons contre cette proposition de loi qui fait partie de ce que l'on appelle communément le pot-pourri.

Il est ici question d'un nouveau report de la décision prise, il y a un certain nombre d'années, concernant la création et la mise en œuvre d'un tribunal de l'application des peines.

Si chacun convient que cela devait être reporté, cela fait trop longtemps que mon groupe attend la réelle mise en œuvre de ce tribunal. Nous voulons donc envoyer un message politique clair à ce sujet. En effet, cette situation ne peut pas perdurer tant du point de vue budgétaire que du contenu.

Monsieur le ministre, nous attendons, aujourd'hui, le pot-pourri n^o 2 qui devrait permettre de régler la question.

Par ailleurs, comme vous le savez, en tant que parti de l'opposition, nous ne faisons aucune concession, mais nous sommes justes.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen **Discussion des articles**

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1235/4)**
Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1235/4)**

Het opschrift in het Nederlands werd door de commissie gewijzigd in "wetsvoorstel tot wijziging van artikel 51 van de wet van 17 mei 2006 houdende oprichting van strafuitvoeringsrechtbanken en tot wijziging van artikel 109 van de wet van 17 mei 2006 betreffende de externe rechtspositie van de veroordeelden tot een vrijheidsstraf en de aan het slachtoffer toegekende rechten in het raam van de strafuitvoeringsmodaliteiten, wat de inwerkingtreding betreft".

L'intitulé en néerlandais a été modifié par la commission en "wetsvoorstel tot wijziging van artikel 51 van de wet van 17 mei 2006 houdende oprichting van strafuitvoeringsrechtbanken en tot wijziging van artikel 109 van de wet van 17 mei 2006 betreffende de externe rechtspositie van de veroordeelden tot een vrijheidsstraf en de aan het slachtoffer toegekende rechten in het raam van de strafuitvoeringsmodaliteiten, wat de inwerkingtreding betreft".

Het wetsvoorstel telt 4 artikelen.
La proposition de loi compte 4 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 4 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 4 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

04 **Wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 13 januari 1977 houdende goedkeuring van de overeenkomst inzake de vaststelling van een stelsel van registratie van testamenten, opgemaakt te Bazel op 16 mei 1972, met het oog op de invoering van de verplichting tot publicatie van bepaalde gegevens uit het centraal huwelijksovereenkomstenregister in het *Belgisch Staatsblad* (1237/1-3)**

04 **Proposition de loi portant modification de la loi du 13 janvier 1977 portant approbation de la Convention relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments, faite à Bâle le 16 mai 1972, et portant introduction d'un registre central des contrats de mariage au *Moniteur belge* (1237/1-3)**

Voorstel ingediend door:
Proposition déposée par:
Raf Terwingen, Sonja Becq, Gilles Foret, Philippe Goffin, Carina Van Cauter, Servais Verherstraeten.

Algemene bespreking **Discussion générale**

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

04.01 **Kristien Van Vaerenbergh**, rapporteur: Mijnheer de voorzitter, ik verwijs naar het schriftelijk verslag.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)

Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen
Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1237/3)**
Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1237/3)**

Het opschrift werd door de commissie gewijzigd in "wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 13 januari 1977 houdende goedkeuring van de overeenkomst inzake de vaststelling van een stelsel van registratie van testaments, opgemaakt te Bazel op 16 mei 1972 en tot invoering van een centraal huwelijksovereenkomstenregister".
L'intitulé a été modifié par la commission en "proposition de loi modifiant la loi du 13 janvier 1977 portant approbation de la Convention relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments, faite à Bâle le 16 mai 1972 et portant introduction d'un registre central des contrats de mariage".

Het wetsvoorstel telt 5 artikelen.
La proposition de loi compte 5 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 5 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 5 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

05 Wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 30 juli 2013 betreffende de invoering van een familie- en jeugdrechtbank (1238/1-3)

05 Proposition de loi portant modification de la loi du 30 juillet 2013 portant création d'un tribunal de la famille et de la jeunesse (1238/1-3)

Voorstel ingediend door:
Proposition déposée par:
Raf Terwingen, Sonja Becq, Gilles Foret, Philippe Goffin, Carina Van Cauter, Servais Verherstraeten.

Algemene bespreking
Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

Mevrouw Sarah Smeyers, rapporteur, verwijst naar haar schriftelijk verslag.

Vraagt iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen
Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1238/3)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1238/3)**

Het opschrift werd door de commissie gewijzigd in "wetsvoorstel tot wijziging van artikel 272 van de wet van 30 juli 2013 betreffende de invoering van een familie- en jeugdrechtbank".

L'intitulé a été modifié par la commission en "proposition de loi modifiant l'article 272 de la loi du 30 juillet 2013 portant création d'un tribunal de la famille et de la jeunesse".

Het wetsvoorstel telt 2 artikelen.

La proposition de loi compte 2 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.

Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 en 2 worden artikel per artikel aangenomen.

Les articles 1 à 2 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.

La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

06 **Wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 1 december 2013 tot hervorming van de gerechtelijke arrondissementen en tot wijziging van het Gerechtelijk Wetboek met het oog op een grotere mobiliteit van de leden van de rechterlijke orde (1239/1-3)**

06 **Proposition de loi portant modification de la loi du 1^{er} décembre 2013 portant réforme des arrondissements judiciaires et modifiant le Code judiciaire en vue de renforcer la mobilité des membres de l'Ordre judiciaire (1239/1-3)**

Voorstel ingediend door:

Proposition déposée par:

Raf Terwingen, Sonja Becq, Gilles Foret, Philippe Goffin, Carina Van Cauter, Servais

Verherstraeten.

Algemene bespreking
Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.

La discussion générale est ouverte.

De heer Egbert Lachaert, rapporteur, verwijst naar zijn schriftelijk verslag.

Vraagt iemand het woord? (*Nee*)

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.

La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen
Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1239/3)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.

(Rgt 85, 4) (1239/3)

Het opschrift werd door de commissie gewijzigd in “wetsvoorstel tot wijziging van artikel 145 van de wet van 1 december 2013 tot hervorming van de gerechtelijke arrondissementen en tot wijziging van het Gerechtelijk Wetboek met het oog op een grotere mobiliteit van de leden van de rechterlijke orde”.

L'intitulé a été modifié par la commission en “proposition de loi modifiant l'article 145 de la loi du 1er décembre 2013 portant réforme des arrondissements judiciaires et modifiant le Code judiciaire en vue de renforcer la mobilité des membres de l'ordre judiciaire”.

Het wetsvoorstel telt 2 artikelen.
La proposition de loi compte 2 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

*De artikelen 1 en 2 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 et 2 sont adoptés article par article.*

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

07 Wetsvoorstel tot wijziging van het Gerechtelijk Wetboek wat de modaliteiten van een opdracht van algemeen belang bij een internationale, supranationale of buitenlandse instelling betreft (1236/1-4)

07 Proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne les modalités d'une mission d'intérêt général auprès d'une institution internationale, supranationale ou étrangère (1236/1-4)

Voorstel ingediend door:
Proposition déposée par:
Raf Terwingen, Sonja Becq, Gilles Foret, Philippe Goffin, Carina Van Cauter, Servais Verherstraeten.

Algemene bespreking Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

Mevrouw Sarah Smeyers, rapporteur, verwijst naar haar schriftelijk verslag.

Vraagt iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) (1236/4)

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) (1236/4)

Het opschrift in het Nederlands werd door de commissie gewijzigd in “wetsvoorstel tot wijziging van het Gerechtelijk Wetboek wat de nadere regels van een opdracht van algemeen belang bij een internationale, supranationale of buitenlandse instelling betreft”.

L'intitulé en néerlandais a été modifié par la commission en “ wetsvoorstel tot wijziging van het Gerechtelijk Wetboek wat de nadere regels van een opdracht van algemeen belang bij een internationale, supranationale

of buitenlandse instelling betreft ".

Het wetsvoorstel telt 4 artikelen.
La proposition de loi compte 4 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

*De artikelen 1 tot 4 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 4 sont adoptés article par article.*

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

08 **Wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 17 maart 2013 tot hervorming van de regelingen inzake onbekwaamheid en tot instelling van een nieuwe beschermingsstatus die strookt met de menselijke waardigheid (1208/1-4)**

08 **Proposition de loi visant à apporter des modifications à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine (1208/1-4)**

Voorstel ingediend door:
Proposition déposée par:
Vincent Scourneau, Philippe Goffin, Gilles Foret, Denis Ducarme.

Algemene bespreking ***Discussion générale***

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

08.01 **Carina Van Cauter**, rapporteur: Mijnheer de voorzitter, collega's, ik geef een kort verslag.

De heer Vincent Scourneau heeft een wetsvoorstel ingediend om tegemoet te komen aan twee knelpunten die hij samen met een aantal actoren op het terrein heeft vastgesteld na de inwerkingtreding van de wet van 17 maart 2013 tot hervorming van de regelingen inzake onbekwaamheid, die op 1 juli 2014 in werking is getreden.

Inmiddels zijn op het terrein een aantal praktische bezorgdheden ontstaan. Twee daarvan heeft hij met het voorliggend wetsvoorstel willen oplossen.

Een eerste bezorgdheid heeft betrekking op het feit dat niet alle artsen voldoende vertrouwd zijn met de nieuwe verplichtingen van het Gerechtelijk Wetboek met betrekking tot de verzoekschriften en de omstandige geneeskundige verklaringen die aan het inleidend verzoekschrift moeten worden toegevoegd. Het gaat meer bepaald om de bepaling in het derde lid van artikel 1241, 5°, met name de ingevoerde verplichting om in de omstandige geneeskundige verklaring die aan het verzoekschrift wordt toegevoegd en die de gezondheidstoestand van de te beschermen persoon moet beschrijven, te verwijzen naar de gevolgen van de gezondheidstoestand voor het functioneren volgens een internationale classificatie, die door de Wereldgezondheidsvergadering van 22 mei 2015 werd vastgesteld.

Om aan een en ander tegemoet te komen en om ervoor te zorgen dat de noodzakelijke bescherming wanneer iemand zich in een toestand van onbekwaamheid bevindt, geen verdere vertraging oploopt, wordt voorgesteld de artsen voldoende tijd te geven om zich met die bepalingen vertrouwd te maken. Er wordt bijgevolg voorgesteld de inwerkingtreding van de verplichting vervat in artikel 1241, derde lid, 5° van het Gerechtelijk Wetboek, met twee jaar uit te stellen, tot 1 september 2017.

Een tweede probleem heeft betrekking op de overgangsbepalingen van de wet van 17 maart 2013, meer bepaald op artikel 228, waarin met betrekking tot de voorlopige bewindvoeringen die zijn toegekend vóór de inwerkingtreding van de wet van 1 september 2014 werd bepaald dat ze vanaf 1 september 2016 aan de nieuwe bepalingen zullen moeten voldoen, wat een relatief korte termijn is. Daarom wordt voorgesteld de in

de wet bepaalde termijn te verlengen tot vijf jaar.

Er waren verschillende uiteenzettingen van de heer Massin, mevrouw Uyttersprot, mevrouw Gerkens, de heer Brotcorne, mevrouw Becq en van mijzelf.

Er werden vijf amendementen ingediend die enkel een juridisch-technische strekking hadden. Alle amendementen werden eenparig goedgekeurd, evenals het geamendeerde wetsvoorstel.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen ***Discussion des articles***

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1208/4)**
Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1208/4)**

Het opschrift werd door de commissie gewijzigd in "wetsvoorstel tot wijziging van het Gerechtelijk Wetboek en de wet van 17 maart 2013 tot hervorming van de regelingen inzake onbekwaamheid en tot instelling van een nieuwe beschermingsstatus die strookt met de menselijke waardigheid".
L'intitulé a été modifié par la commission en "proposition de loi modifiant le Code judiciaire et la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine".

Het wetsvoorstel telt 6 artikelen.
La proposition de loi compte 6 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 6 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 6 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

09 **Wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 8 december 1992 tot bescherming van de persoonlijke levenssfeer ten opzichte van de verwerking van persoonsgegevens, wat het Controleorgaan op de politionele informatie betreft (1240/1-5)**

09 **Proposition de loi visant à modifier la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel en ce qui concerne l'Organe de contrôle de l'information policière (1240/1-5)**

Voorstel ingediend door:
Proposition déposée par:
Brecht Vermeulen, Franky Demon, Katja Gabriëls, Philippe Pivin.

Algemene bespreking ***Discussion générale***

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

M. Éric Thiébaud, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

Vraagt iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen **Discussion des articles**

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1240/5)**
Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1240/5)**

Het wetsvoorstel telt 7 artikelen.
La proposition de loi compte 7 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 7 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 7 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

10 **Voorstel van resolutie ter evaluatie door het Rekenhof van de verwezenlijking van de beheerscontracten met Infrabel en de NMBS (1225/1-4)**

- **Voorstel van resolutie over een opdracht aan het Rekenhof om de follow-up van de beheersovereenkomsten tussen de NMBS, Infrabel en de Staat te onderzoeken (962/1-2)**

10 **Proposition de résolution relative à l'évaluation par la Cour des comptes de la mise en oeuvre des contrats de gestion conclus avec Infrabel et la SNCB (1225/1-4)**

- **Proposition de résolution visant à charger la Cour des comptes d'enquêter sur le suivi des contrats de gestion conclus par la SNCB, Infrabel et l'État (962/1-2)**

Voorstellen ingediend door:

Propositions déposées par:

- 1225: Inez De Coninck, Jef Van den Bergh, Jean-Jacques Flahaux, Wouter Raskin, Gilles Foret, Nele Lijnen, Peter Dedecker, Sabien Lahaye-Battheu

- 962: Marcel Cheron, Stefaan Van Hecke, Kristof Calvo, Jean-Marc Nollet, Georges Gilkinet, Evita Willaert, David Geerts.

Ik stel u voor een enkele bespreking aan deze twee voorstellen van resolutie te wijden. (*Instemming*)
Je vous propose de consacrer une seule discussion à ces deux propositions de résolution. (*Assentiment*)

Bespreking **Discussion**

De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1225/3)**
Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1225/3)**

De bespreking is geopend.
La discussion est ouverte.

10.01 **Isabelle Poncelet**, rapporteur: Monsieur le président, je me réfère au rapport écrit.

10.02 Inez De Coninck (N-VA): Mijnheer de voorzitter, collega's, ons voorstel van resolutie handelt over de evaluatie door het Rekenhof van de verwezenlijking van de beheerscontracten die de Belgische Staat heeft met de overheidsbedrijven Infrabel en NMBS.

Ik zal het kader van onze resolutie even schetsen. Zoals u weet, zijn de beheersovereenkomsten in 2012 vervallen. Ze werden sindsdien stilzwijgend verlengd. In het najaar starten de onderhandelingen over nieuwe beheersovereenkomsten.

In het licht daarvan hebben wij deze resolutie opgesteld. Wij willen nagaan of de publieke middelen efficiënt werden aangewend en of beide bedrijven alle middelen hebben ingezet om de doelstellingen die hen in de beheersovereenkomsten werden opgelegd, te realiseren.

Ik wil collega Cheron bedanken voor zijn constructieve houding in de commissie. Hij heeft het initiatief genomen voor deze resolutie.

Ons voorstel van resolutie vanuit de meerderheid gaat echter uit van een totaal andere logica. Waar zijn voorstel uitgaat van de vraag naar meer geld of uitgaat van een kritische houding tegenover de besparingen, gaat ons voorstel over de evaluatie van de beheerscontracten, niets meer of niets minder.

In de overwegingneming gaat ons voorstel op bepaalde punten heel wat verder. Wij vragen een fundamentele doorlichting, niet enkel van de naleving van de beheerscontracten; preventief vragen wij het Rekenhof ook of het mogelijk is om interne controleprocedures te verbeteren om eventuele afwijkingen te vermijden.

Wij vragen ook om te onderzoeken wat de mogelijkheden zijn tot versterking van onze parlementaire bevoegdheid om onregelmatigheden en afwijkingen van het beheerscontract ex post te kunnen rechtzetten.

Het gaat hier over de naleving van de beheerscontracten. We hebben dit in de commissie uitvoerig besproken. Ecolo-Groen was initiatiefnemer en heeft zich constructief achter ons voorstel geschaard. Het belangrijkste is immers dat die controle en doorlichting door het Rekenhof er komen.

Blijkbaar konden de collega's van PS en sp.a daarmee moeilijker om, maar wij stellen vast dat zij ondanks hun protest in de commissie ons voorstel toch mee hebben goedgekeurd, op twee onthoudingen voor twee bepaalde punten na.

Ik heb hiermee het belangrijkste van onze resolutie behandeld. Ik herhaal het nogmaals. Het gaat over de beheerscontracten, niets meer en niets minder, en wij vragen het Rekenhof om in het kader van het opmaken van de nieuwe beheerscontracten na te gaan of die 3 miljard euro aan publieke middelen per jaar – toch niet min – efficiënt werden aangewend.

10.03 Marcel Cheron (Ecolo-Groen): Monsieur le président, chers collègues, une fois n'est pas coutume, je voudrais remercier et féliciter la majorité. Les chefs de groupe ne m'en tiendront pas rigueur. Il est des moments où il faut être grand seigneur. Les vacances arrivent peut-être mais, surtout, la majorité a eu l'intelligence de reconnaître que notre texte était opportun. Elle l'a non seulement reconnu mais elle s'est servie d'un certain nombre d'éléments, à peu près 90 à 95 % du texte. C'est donc une bonne chose. Je me réjouis que l'ensemble de cette chambre réunie puisse demander à la Cour des comptes de procéder à un audit important des contrats de gestion qui concernent la SNCB, qui concernent Infrabel, qui concernent donc l'ensemble du groupe ferroviaire à propos duquel la ministre a présenté, la semaine dernière, sa "vision stratégique". Je ne fais que la citer. Je ne ferai aucun autre commentaire. On l'a déjà fait, la semaine passée. On y reviendra.

Par contre, on va donc se réjouir que la Cour des comptes puisse faire ce travail. Mme De Coninck a eu la gentillesse et l'honnêteté intellectuelle de citer les auteurs principaux. Il existe un beau mot français qui s'appelle les palimpsestes. M. Miller est un spécialiste non pas par usage personnel du palimpseste, mais il sait très bien que sous le palimpseste, on retrouve l'original. Dès lors, ne cherchez pas: les écologistes ont effectivement déposé, le 17 mars 2015, un texte qui demandait de procéder à cet audit. Madame De Coninck, merci à vous et merci à la majorité d'avoir eu cette intelligence politique de nous suivre et de vous attribuer la paternité du texte. Après tout, c'est sans doute normal. Mais la concession qui devait être faite par l'opposition, c'est-à-dire nous, est grande et éternelle parce que la Cour des comptes va procéder à l'audit. C'est ce que nous allons acter aujourd'hui et voter demain.

Chers collègues, ce qui compte avec cet audit, c'est d'avoir un regard sur les politiques menées par ce groupe ferroviaire sur la base du contrat de gestion qui est un texte tellement fondamental qu'il doit être revu, corrigé et réimplanté par l'actuel gouvernement. Ce contrat de gestion trouvera sa place, d'après la ministre, au premier semestre de l'année 2016, alors qu'il avait été initialement annoncé au début 2015.

Il est important de noter que ce contrat de gestion représente un véritable contrat entre les entreprises publiques concernées, l'État fédéral et ce parlement lors du vote des budgets de la dotation. Ces entreprises bénéficient d'une dotation publique qui doit être justifiée par rapport aux missions de service public.

L'enjeu du futur contrat de gestion est fondamental, il touche à l'avenir du rail et représente la traduction d'une volonté d'investir durablement dans la mobilité.

Il faut permettre à la Cour des comptes de mener un travail efficace.

Madame De Coninck, même si le constat peut vous être pénible, les 5 % du texte qui n'ont pas été approuvés représentent un simple rappel du fait que ce gouvernement a, dès le début, décidé d'opérer des coupes budgétaires drastiques dans les budgets des dotations allouées à la SNCB. La ministre Galant reconnaît elle-même que sur l'ensemble de la législature, plus de trois milliards d'euros ne seront pas affectés à la politique ferroviaire publique. Manifestement, il vous était difficile de le voir écrit et vous l'avez enlevé de votre texte.

Cependant, même si je suis dur, je serai juste car vous avez introduit de manière complémentaire dans le texte, une éventuelle mission de la Cour des comptes par rapport à la gestion des filiales.

On évoque parfois trop les filiales de la SNCB. Par contre, si la Cour des comptes peut s'y intéresser, elle fera œuvre utile puisque des audits internes ont démontré qu'il y avait potentiellement, comme l'a dit M. Cornu, "des soupçons de corruption". Ces déclarations ne sont pas secrètes, monsieur Laouej, il ne s'agit que d'une citation parue dans la presse. Suite à un audit commandité par la SNCB, M. Cornu a évoqué des soupçons de corruption lors de la construction de gares. Il serait opportun que la Cour des comptes puisse affiner la méthodologie de contrôle des nombreuses filiales de cette entreprise publique. C'était un premier élément.

Le deuxième élément que vous avez ajouté de manière utile, madame De Coninck – et vous voyez que j'essaie vraiment d'être précis –, c'est de vérifier comment le caractère obligatoire de la réalisation des contrats de gestion peut être renforcé; ce sera sans doute une œuvre utile.

Dernière chose, en combien de temps, chers collègues, ce travail peut-il être effectué? J'ai regardé ce que la Cour des comptes avait fait en juillet 2008, puisque cette même Cour des comptes avait été saisie par une résolution de cette Chambre, le 19 mars 2008. Il s'agissait d'une demande d'audit sur la réalisation des contrats de gestion. Je dirais à mes amis du PTB ... Voyez comme je suis très ouvert. J'ai même des amis au PTB. Aujourd'hui, dans la même intervention, je loue la majorité et je dis que j'ai des amis au PTB. C'est vraiment un grand moment! Cela sent les vacances!

Je vous dirais donc, monsieur Van Hees, que votre amendement était sympathique mais vous parlez du présent, alors qu'il s'agit du passé. En effet, on parle bien de l'évaluation des contrats de gestion. Même Mme Galant est persuadée qu'il n'y a pas eu de coupes sombres dans le budget de la SNCB sous la législature précédente.

La Cour des comptes a été saisie par une résolution du parlement le 19 mars 2008. La lettre de mission de la Cour des comptes est datée du 18 avril 2008 et, le 18 juin 2008, date importante, le projet de rapport est envoyé aux interlocuteurs de l'audit, puisque la Cour des comptes fait un premier travail et s'adresse ensuite aux différents interlocuteurs et cela revient le 30 juillet 2008 à la Chambre des représentants. Mars à juillet, vous voyez que la Cour des comptes peut faire ce travail en quelques mois.

Chers collègues, quel plaisir qu'une proposition d'un petit groupe modeste de la minorité puisse être reprise à 95 % par la majorité. Vous comprendrez que c'est un moment presque historique, émouvant, monsieur Borsus. C'est le fait de ce parlement, sans doute. Au-delà de cela, nous prendrons aujourd'hui une décision majeure en ce qui concerne une entreprise publique ferroviaire importante de ce pays sur laquelle nous comptons pour l'avenir. Nous espérons qu'à travers ce vote, il y ait ensuite cette demande précise à la

Cour des comptes, monsieur le président – je sais que vous en serez l'interlocuteur privilégié – et que la Cour des comptes puisse faire ce travail dans le délai important requis. À partir de ce travail de la Cour des comptes, le texte le dit, le gouvernement qui est en train d'élaborer les contrats de gestion devra tenir compte de cet audit pour faire en sorte de déterminer les meilleurs contrats de gestion possibles pour l'avenir.

10.04 David Geerts (sp.a): Mijnheer de voorzitter, collega's, in het goede verslag waarnaar werd verwezen door mevrouw Poncelet en in de uiteenzetting van mevrouw De Coninck werd gezegd dat wij twee weken geleden deze resolutie mee hebben goedgekeurd, omdat ons fundamentele uitgangspunt is dat een onderzoek en audit door het Rekenhof een meerwaarde kunnen bieden. Het verslag toont evenwel aan dat dit niet betekent dat we het eens zijn of waren met de intentie, met de manier waarop deze meerderheid met de voeten van de oppositie speelt.

Ik zal het debat van een uur geleden niet overdoen, maar in dit totaal ander dossier blijkt dit opnieuw, nu over een inhoudelijk goede tekst van collega Cheron. Op een bepaald ogenblik wordt in de commissie gevraagd om even te wachten en wil men in de plaats van te amenderen opnieuw een tekst indienen met urgentie. Amenderen kon niet, omdat men eigenlijk niets fundamenteels durfde te zeggen over de besparing van 2,1 miljard euro. Dat is de essentie van het verhaal, dat is wat de meerderheid doet, maar daarover mag niet worden gesproken.

CD&V heeft de mond vol over mobiliteit, maar bespaart daar fors op. Kom dus achteraf niet zeggen aan werknemers en studenten en aan al wie de trein gebruikt, ook in landelijke gemeenten, dat u niet verantwoordelijk bent voor het schrappen in het aanbod. Dat is de essentie van het verhaal. Daarom mocht de resolutie van collega Cheron absoluut niet worden besproken. Twee weken geleden dacht u dat de bespreking van deze resolutie een wandelingetje door het park was, maar helaas hebben wij als oppositie gemeend, ondanks het feit dat wij akkoord gaan met de audit van het Rekenhof, om toch belangrijke opmerkingen te moeten uiten bij deze tekst.

In de tekst van de meerderheid wordt gesproken over efficiëntie. Die is niet altijd haalbaar. Vorige week kregen we het plan-Galant. De minister sprak zelf over een strategische visie. Excuseer mij, collega's, maar die heb ik daaruit niet kunnen afleiden. Het plan-Galant was enkel strategische communicatie, waarschijnlijk omdat er binnen de regering geen akkoord was en de bedrijven absoluut niet wisten of weten hoe de besparing te realiseren. Daarom werd een PowerPointpresentatie gegeven en werd gezegd dat dit allemaal teruggestuurd zou worden naar de CEO's, om hen dan achteraf te laten rapporteren hoe ze alles zouden doen. Of dit realistisch is, was een detail.

Ondertussen heeft men het wel over dingen die gebeurd zijn bij de filialen en die absoluut verwerpelijk zijn. Er werd een onderzoeksrechter aangesteld in het kader van mogelijke corruptie en wij zullen dat onderzoek moeten afwachten. Het zijn absoluut verwerpelijke dingen. Of het juridisch strafbaar is, dat is een groot vraagteken. Het is misschien goed dat dit nu onderzocht wordt door het Rekenhof, maar ik vraag mij af in welke mate het Rekenhof bevoegd is om effectief alle filialen te controleren.

Werd die bedenking gemaakt door de indieners van deze resolutie? Ik heb die vraag gesteld in de commissie en ik heb een aantal antwoorden gekregen, maar fundamentele antwoorden heb ik niet gekregen. Wat verwacht u concreet van die audit en wat zult u daarmee achteraf doen?

Mijn conclusie is de volgende.

Deze regering bespaart 2,1 miljard euro bij de NMBS en Infrabel. Deze regering zal ervoor verantwoordelijk zijn dat studenten, werknemers en gepensioneerden binnenkort fors meer zullen moeten betalen. Deze regering zal ervoor verantwoordelijk zijn dat in landelijke gebieden het treinaanbod zal worden afgeschaft. Helaas is dat zo. Ga het maar vertellen in de Kempen, ook de elektrificatie naar Mol en Neerpelt wordt geschrapt. De MR heeft de mond vol van *la dorsale wallonne*: wel, dat is het eerste dat geschrapt zal worden.

Deze regering heeft dan het lef om die 2,1 miljard te besparen en ondertussen een audit te vragen. Wel, wij zijn voor deze audit, maar dan willen wij van deze regering een fundamenteel antwoord horen op de vraag hoe men die besparingen gaat realiseren. Men moet stoppen de reizigers een rad voor de ogen te draaien.

10.05 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, chers collègues, j'ai envie de dire que cette

résolution est aussi bienvenue que malvenue. Bienvenue, parce que la situation de la SNCB est critique et qu'une analyse de sa gestion ne peut qu'aider à améliorer les choses, si une telle volonté existe dans le chef d'une coalition d'adorateurs des privatisations. Malvenue, parce qu'il pourrait être hypocrite de la part d'une majorité de chercher principalement la source des problèmes dans une mauvaise gestion, alors que la cause première des problèmes est à chercher dans des coupes budgétaires qui se sont accumulées d'année en année et qui, avec cette législature-ci, prennent encore un nouvel élan.

Le PTB s'est intéressé avec des gens de terrain à chercher les causes du mauvais fonctionnement de la SNCB, du rail, notamment les retards des trains. Quelles en sont les causes? Une série de raisons, qui ont un tronc commun: le manque d'entretien. Je cite: "Les avaries du matériel roulant, de l'infrastructure et de la signalisation constituent les premières causes de retard. Avant, le matériel roulant était entretenu de façon régulière. Maintenant, l'habitude est d'entretenir le matériel lorsqu'il a une défaillance."

Des voitures pour passagers, dont le chauffage ne fonctionne pas au départ par manque d'entretien préventif, sont une des raisons quotidiennes de suppression de trains, dont on a vu l'explosion ces dix dernières années. Une voiture peut rouler pendant une semaine avec une porte qui ne fonctionne pas jusqu'à ce qu'un accompagnateur de train découvre que la deuxième porte ne fonctionne pas non plus, peu avant le départ. Il importe dans ce cas de manœuvrer la voiture pour la retirer. Voilà un exemple!

Je pourrais vous citer aussi le manque d'entretien de l'infrastructure, la forte diminution du personnel roulant, le manque de dépanneurs, la diminution du temps d'arrêt dans les gares terminus et la scission de la SNCB, c'est-à-dire pas seulement le manque de moyens donnés à la SNCB et à Infrabel. En effet, un rapport atteste que la ponctualité des trains a commencé à se détériorer à partir de la scission de la SNCB en plusieurs sociétés. Les chiffres d'Infrabel démontrent la même chose. Selon des spécialistes des chemins de fer fédéraux en Suisse, considérés comme les meilleurs au monde, l'idée de séparer la gestion de la voie de l'exploitation des trains est fondamentalement erronée.

Finalement, tous ces problèmes peuvent être résumés en deux points. Tout d'abord, un sous-investissement structurel depuis de longues années. Ce n'est donc pas le gouvernement en place qui a initié les économies au niveau des chemins de fer. Cependant, il faut bien reconnaître que la barre est très haute avec plus de 3 milliards d'euros cumulés sous la législature.

10.06 Inez De Coninck (N-VA): Mijnheer de voorzitter, de heer Van Hees en de voorgaande sprekers halen de besparingen aan voor hun kritische opstelling ten opzichte van ons voorstel van resolutie. Ik nodig hen uit om ons voorstel eens grondig na te lezen. Dan zullen zij merken dat dit voorstel niets, maar dan ook niets, te maken heeft met de begroting of met de besparingen die deze regering moet uitvoeren. Ons voorstel gaat over de beheerscontracten, niets meer en niets minder.

Wij geven jaarlijks drie miljard euro aan de spoorwegen. Dan mogen wij toch een goede dienstverlening verwachten? Er blijken nochtans vele problemen te zijn. Wij willen nagaan hoe de middelen werden aangewend, want de dienstverlening voor de reizigers is niet optimaal.

De besparingen hebben niets te maken met het aflopen van de beheerscontracten. Die besparingen moeten wij doen om de puinhoop van het socialistisch beleid op te kuisen en bij de NMBS heeft men er echt wel een puinhoop van gemaakt.

10.07 David Geerts (sp.a): Ik ken het ledenbestand van de partij niet van buiten, maar ik heb de naam van de heer Descheemaeker er niet tussen zien staan.

10.08 Marcel Cheron (Ecolo-Groen): (...)

10.09 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, comme M. Cheron le précise, je ne suis pas membre du Parti Socialiste.

Si vous avez bien écouté, j'ai dénoncé les économies qui se font depuis des années dans les chemins de fer. J'ai ajouté que le gouvernement mettait la barre encore plus haut. Cela signifie que les problèmes risquent d'être encore plus importants puisque je tente de démontrer que le problème fondamental avec la libéralisation réside dans les coupes qui sont opérées dans la dotation accordée à la SNCB. Au-delà des problèmes de gestion que nous allons pouvoir analyser, je dénonce les causes principales.

C'est la raison pour laquelle je dépose un amendement. Je reproche à cette proposition de résolution de ne voir que l'aspect relatif à la gestion et non les autres problèmes qui causent des difficultés aux sociétés ferroviaires dans l'accomplissement de leurs missions de service public. Mon amendement propose d'ajouter un point à la résolution visant à demander à la Cour des comptes d'examiner, dans l'analyse des causes qui feraient que les missions de service public ne sont pas ou pas assez remplies, la part qui incombe, premièrement, à des problèmes de gestion, deuxièmement, aux effets de la libéralisation et, troisièmement, à une insuffisance du financement fédéral. Il est en effet important de connaître les causes et le poids relatif de chacune d'entre elles.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De bespreking is gesloten.
La discussion est close.

* * * * *

Ingediend amendement:

Amendement déposé:

Punt/Point 4/1(n)

- 1 – *Marco Van Hees cs (1225/4)*

* * * * *

De stemming over het amendement wordt aangehouden.
Le vote sur l'amendement est réservé.

De stemming over het aangehouden amendement en over het geheel van het voorstel zal later plaatsvinden.
Le vote sur l'amendement réservé et sur l'ensemble de la proposition aura lieu ultérieurement.

11 Voorstel van resolutie betreffende de herdenking van de honderdste verjaardag van de Armeense genocide (1207/1-8)

- Voorstel van resolutie betreffende de genocide in 1915 van de in Turkije levende Armeniërs (389/1)

- Voorstel van resolutie over de erkenning door België van de Armeense genocide (1201/1-2)

- Voorstel van resolutie over de erkenning van de Armeense genocide naar aanleiding van de herdenking van de honderdste verjaardag ervan (1229/1)

11 Proposition de résolution relative à la commémoration du centenaire du génocide arménien (1207/1-8)

- Proposition de résolution relative au génocide des Arméniens de Turquie en 1915 (389/1)

- Proposition de résolution relative à la reconnaissance par la Belgique du génocide arménien (1201/1-2)

- Proposition de résolution relative à la reconnaissance du génocide arménien à l'occasion de la commémoration de son centenaire (1229/1)

Voorstellen ingediend door:

Propositions déposées par:

- 1207: Peter De Roover, Denis Ducarme, Tim Vandenput, Sarah Claerhout, Jean-Jacques Flahaux, Peter Luykx, Els Van Hoof

- 389: Filip Dewinter, Barbara Pas, Jan Penris

- 1201: Georges Dallemagne, Catherine Fonck, Benoît Lutgen, Olivier Maingain

- 1229: Stéphane Crusnière, Özlem Özen, Philippe Blanchart, Gwenaëlle Grovonijs.

Ik stel u voor een enkele bespreking aan deze vier voorstellen van resolutie te wijden. (*Instemming*)

Je vous propose de consacrer une seule discussion à ces quatre propositions de résolution. (*Assentiment*)

Bespreking

Discussion

De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) (1207/6)

Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) (1207/6)

Ik heb bijkomende lijsten ontvangen op het verzoekschrift van het Platform van de Belgische Turken, dat bij de Kamer ter tafel is gelegd.

De bespreking is geopend.
La discussion est ouverte.

11.01 Peter Luykx, rapporteur: Mijnheer de voorzitter, gezien de uitgebreide en zeer boeiende debatten die wij dienaangaande hebben gevoerd, verwijs ik graag naar het schriftelijk verslag.

11.02 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de voorzitter, geachte collega's, hoe hard de vaststelling ook mag klinken, geweld blijft van alle tijden en hoort blijkbaar bij de menselijke natuur. De gebeurtenissen in Suroç van enkele dagen geleden illustreerden die pijnlijke waarheid opnieuw. Dat de slachtoffers jonge mensen waren die in deze Koerdische stad verzamelden om in Kobane opbouwwerk te verrichten, geeft aan die aanslag een extra tragische dimensie. Morgen zal die pijnlijke waarheid wellicht elders, voor de zoveelste keer, bevestigd worden.

Zelfs het pacifistische idee dat geweld moet worden uitgeroeid draagt de sporen van geweld, want er zijn altijd gewelddoeners die de feiten plegen. Geweld roept wraakgevoelens op en dreigt dan in een zelfvoedend proces te verzinken. Dat perverse mechanisme doorbreken is aartsmoeilijk en vraagt heel veel moed, moed van de slachtoffers of van hun afstammelingen, maar nog meer moed van de ouders en van hun nakomelingen.

Hoe moeilijk en veeleisend zo'n proces is, bleek onlangs bij de herdenking van de verschrikkelijke gebeurtenissen in Srebrenica, twintig jaar geleden. Voor sommige nabestaanden van de slachtoffers lagen de wonden nog te vers open om de aanwezigheid van de Servische minister-president Aleksandar Vucic te kunnen verdragen. Toch zijn het wel degelijk bewindvoerders die, door hun functie, de eerste stappen naar verzoening moeten zetten.

Liggen de gebeurtenissen van Srebrenica nog vers in het geheugen, dan gaat de resolutie die thans voorligt over tragische feiten die een eeuw geleden plaatsvonden. Toen premier Michel die feiten op 18 juni laatstleden namens dit land op dit spreekgestoelte eindelijk formeel als genocide erkende, gebeurde dat geen dag te vroeg. Deze regering verdient dan ook alle lof omdat zij de stap heeft gezet waartoe vorige kabinetten nooit zijn overgegaan.

Dankzij de formele erkenning door de premier in deze Kamer is een resolutie daarover vandaag zonder inhoud geworden. Er mag geen enkele onduidelijkheid blijven bestaan over het belang van die erkenning op 18 juni – die was duidelijk en vooral volwaardig. De Armeense genocide moet hier vandaag niet meer worden erkend, dat is intussen al onomwonden gebeurd. Uiteraard sluit de Kamer zich daarbij aan door op die erkenning voort te werken, zoals in ons voorstel van resolutie is gebeurd. Wij snijden daarbij vandaag een andere dimensie aan die voortbouwt op de verklaringen van de premier.

Dit soort drama's groeit uit tot een collectief trauma voor een heel volk of een bevolkingsgroep en sijpelt door – generatie na generatie – als er geen stappen naar verzoening worden gezet. Daarover gaat het hier vandaag, over een oproep tot verzoening.

Die verzoening kan er pas komen als de Turkse overheid zonder enige waas over de boodschap erkent dat er vanaf 1915 een genocide heeft plaatsgevonden op het Armeense volk in het toenmalige Ottomaanse Rijk. Vele Turken hebben dat al gedaan en sommigen belandden daarvoor zelfs achter de tralies, maar de evolutie in het maatschappelijk debat in Turkije kan nooit meer worden gekeerd. Het taboe op het G-woord kan de druk van de feiten niet langer weerstaan. Van officiële Turkse zijde blijft het woord tot vandaag echter uit. Deze resolutie is dan ook een duidelijke oproep van onze volksvertegenwoordiging aan Turkije om eindelijk de noodzakelijke stap naar verzoening te zetten.

Wij willen vandaag niet met de beschuldigende vinger wijzen naar mensen of instellingen omdat zij Turk of Turks zouden zijn. Niemand is verantwoordelijk louter en alleen omdat zijn of haar wieg ergens heeft gestaan. Ook dat maken wij duidelijk in deze resolutie. Maar laat geen misverstanden bestaan: wie vandaag de genocide ontkent of zelfs maar verantwoordt, zet zich aan de zijde van zij die verantwoordelijk waren en neemt daardoor, door wat wordt gezegd of verzwegen, die verantwoordelijkheid, ook moreel, over.

Als vooraanstaande Turkse politici en instellingen de genocide vandaag nog ontkennen of zelfs maar verantwoorden, dan zijn zij mee verantwoordelijk door wat zij zeggen, niet wegens hun Turkse achtergrond. Als vandaag nog petitieën worden georganiseerd om de erkenning van de genocide aan te klagen, ook onder mensen met Turkse wortels die hier leven, dan zijn de ondertekenaars mee aansprakelijk, niet omwille van hun afkomst, maar omwille van de handtekening die zij vandaag zetten.

Ik ontving een brief van een bezorgde Armeniër, waarvan ik de volgende passage met u wil delen. Ik citeer: "De nakomeling van de beul is geen beul. De nakomeling van het slachtoffer blijft slachtoffer. Maar het kind van de beul die de moorden ontkent, besmeurt zijn waardigheid, die van de slachtoffers en van de kinderen van de slachtoffers." Deze resolutie kan enkel in die geest gelezen en begrepen worden.

In diezelfde periode waren ook Arameeërs, oud-Syriërs, Chaldeeërs en zelfs Syriërs en Pontische Grieken slachtoffers van bewuste massamoorden. Deze resolutie, die het resultaat is van overleg tussen meerdere partijen, gaat specifiek over de genocide op de Armeniërs, maar wij hebben in onze verantwoording ook die andere groepen nadrukkelijk genoemd. Ons hart is ook bij hen en zij mogen hier vandaag niet onvermeld blijven.

Geachte collega's, ik richt mij nu graag even uitdrukkelijk tot de collega's van de oppositie. Een resolutie is een tekst. Over de juiste bewoordingen kan altijd getwist worden. Andere formuleringen waren mogelijk geweest, maar de ontwikkeling van een concrete tekst is nu eenmaal wat hij is. U hebt andere voorstellen ingediend, die trouwens niet alleen ons aller respect verdienen, maar die inhoudelijk zeer waardevol zijn en die vanzelfsprekend, omdat u ze hebt ingediend, uw voorkeur wegdragen. Maar de kernboodschap die wij hier vandaag willen brengen, wordt des te sterker naarmate die ook zo breed mogelijk wordt gesteund. Partijpolitieke overwegingen die, laten wij eerlijk zijn, bij elk van ons wel een keer meespelen, mogen de boodschap niet vertroebelen.

Mag ik u vragen om, met het oog op die kernboodschap, deze resolutie in de betekenis zoals ik ze hier heb geschetst mee te steunen, zodat dit Parlement zich krachtig uitspreekt in deze oproep aan de Turkse overheid om de noodzakelijke stap naar verzoening te zetten door de Armeense genocide formeel te erkennen?

Een zoon van een Armeense inwijkeling gaf me de pin die ik nu heb opgespeld, met daarop een afbeelding van de *anmoruk*. Dat is een bloem die wij ook kennen en die in het Nederland de passende naam vergeet-mij-nietje draagt. Dat vergeet-mij-nietje staat symbool voor de boodschap die wij vandaag willen brengen. Wij vergeten hen niet, opdat het vergeven zo snel mogelijk zou mogen volgen.

11.03 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, comme nous le savons tous, nous commémorons cette année le centenaire du génocide arménien. Il s'agit d'un *momentum* que notre assemblée, à l'instar d'autres assemblées européennes, ne pouvait rater pour reconnaître formellement et en son nom ce génocide.

Tel était donc l'intention de mon groupe lors du dépôt de notre texte. En effet, le PS a toujours tenu un discours clair sur la question du génocide arménien. Notre président de parti a ainsi rappelé que le PS reconnaissait sans aucun doute possible ce génocide qui est une réalité historique.

Comme j'ai déjà pu le dire en commission, bien nommer les choses est la condition pour entamer un véritable travail de mémoire, pour construire l'avenir et empêcher qu'une telle tragédie ne se répète. C'est d'ailleurs notamment également le but des commémorations de génocides postérieurs.

Il nous revient de tenir compte de toutes les pages sombres de l'histoire de l'humanité dont celle-ci fait pleinement partie. Rappeler l'Histoire n'est pas vain, passiste ou stigmatisant. Bien au contraire!

Lorsque, avec mon groupe, nous avons rédigé le texte de notre proposition de résolution, nous avons eu à cœur de refuser avec fermeté la stigmatisation des communautés qui ne peuvent être associées à des faits commis il y a plus de 100 ans au sein de l'Empire ottoman.

Cela dit, le souvenir est une richesse qui doit guider nos actions citoyennes et politiques pour que le "plus jamais cela" trouve encore un écho lorsque le temps aura passé et que l'oubli guette.

Mais le travail de mémoire n'est pas suffisant. Il doit également s'accompagner d'un réel travail de réconciliation. Selon moi, à côté de la reconnaissance du génocide, il est tout aussi essentiel d'encourager un réel travail de réconciliation et de rapprochement des peuples et des communautés.

Ce travail de mémoire n'est pas neuf. Pour rappel, c'est le sénateur Philippe Mahoux qui, dès 1998, a fait adopter une résolution relative à la reconnaissance du génocide arménien. Sans aucune ambiguïté, le Sénat y invitait déjà le gouvernement turc à reconnaître la réalité du génocide perpétré en 1915 par le gouvernement de l'Empire ottoman.

C'est grâce à cette résolution que le Parlement belge est, depuis, repris dans la liste des parlements européens ayant fait ce devoir de mémoire indispensable. C'est donc dans la continuité de ce travail de mémoire déjà mené à l'époque par le Sénat, de la résolution de 2003, cosignée par mon collègue, le regretté Patrick Moriau, adoptée en commission des Relations extérieures mais aussi de la résolution adoptée dernièrement par le Parlement européen que j'ai présenté, au nom de mon groupe, notre texte relatif à la reconnaissance du génocide arménien à l'occasion de la commémoration de son centenaire.

Ce texte a été écrit avec mes collègues dans une volonté proactive de dialogue et de réconciliation plutôt que de confrontation. Par cette proposition, mon groupe et tous ses élus entendaient donner un signal clair de leur position relative au génocide arménien tout en s'inscrivant dans une démarche positive de rapprochement des communautés. Car, contrairement au texte de la majorité qui nous a été imposé en commission, la demande 1 du texte du PS était très claire. Elle n'entretenait, elle, aucune ambiguïté. Je la cite: "La Chambre estime que les événements tragiques survenus entre 1915 et 1917, et dont le dernier gouvernement de l'Empire ottoman est responsable, doivent être qualifiés de génocide."

11.04 Denis Ducarme (MR): Monsieur Crusnière, je pense que nous avons en effet déjà débattu assez longuement de la question en commission. J'ai l'impression que la tonalité du débat que nous allons avoir ici sera sans doute un peu moins tendue. Cependant, quand vous nous indiquez que la proposition du PS ne souffre d'aucune ambiguïté par rapport au point 1, je m'interroge sur votre proposition de résolution que je trouve, au demeurant, bien écrite. Je ne nie naturellement pas le travail que vous avez pu remplir avec M. Mahoux et M. Moriau également.

Je sais que vous avez traité de ce sujet avec sincérité. Cependant, quelque chose m'échappe dans le cadre de votre proposition de résolution. Cette ambiguïté que vous niez, il me semble la retrouver. Expliquez-moi pourquoi dans le cadre de cette proposition de résolution qui comporte neuf points, les demandes au gouvernement fédéral ne commencent qu'au sixième.

Le point 1, qui estime que les événements tragiques survenus entre 1915 et 1917, et dont le dernier gouvernement de l'Empire ottoman est responsable, doivent être qualifiés de génocide, n'est pas une demande que vous formulez au gouvernement étant donné que le génocide a déjà été reconnu par celui-ci.

11.05 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur Ducarme, je demande que ce soit un geste de la Chambre.

11.06 Denis Ducarme (MR): Monsieur Crusnière, une proposition de résolution, c'est une demande faite au gouvernement.

11.07 Stéphane Crusnière (PS): Pas toujours, monsieur Ducarme. Nous avons déjà eu ce débat. Je vous avoue que suite à notre réunion de commission qui a été passionnante, j'ai pu interroger les services de la Chambre. Ils m'ont déclaré qu'en vertu des articles de la Constitution, spécialement les articles 33 et 42, rien n'empêchait la Chambre de prendre ce type de décision. Il ne faut pas toujours se retrancher derrière le Règlement comme vous le faites. Je suis content que vous mettiez en avant le Règlement. J'espère que vous continuerez à le lire pendant les vacances. Ainsi, à l'avenir, les Conférences des présidents seront plus courtes!

Utiliser cela comme cache-sexe, c'est un peu petit. Nous avons pris nos responsabilités. Nous allons redéposer un amendement redemandant cette reconnaissance. Nous espérons, comme je vais avoir l'occasion de le dire un peu plus loin dans mon exposé, que chacun, qui aura l'occasion de se prononcer sur cet amendement, prendra ses responsabilités.

11.08 Denis Ducarme (MR): Donc, vous me confirmez que sur les neuf demandes que vous formulez,

seules la 6, la 7, la 8 et la 9 constituent des demandes formelles au gouvernement? Les autres demandes, vous les limitez à la Chambre.

11.09 Stéphane Crusnière (PS): Il est bien indiqué qu'il s'agit de demandes au gouvernement (...)

11.10 Denis Ducarme (MR): Je ne sais pas qui porte le cache-sexe mais j'ai l'impression que c'est plutôt vous, monsieur Crusnière.

11.11 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, si nous avons bien évidemment pris acte des déclarations importantes du premier ministre à cette même tribune, il n'en reste pas moins que - monsieur Ducarme, je le confirme - c'est bien à notre institution qu'il revient formellement et solennellement de reconnaître le génocide arménien.

Cela permettrait effectivement de lever toute ambiguïté dans le chef de la Belgique puisque, paradoxalement aux déclarations du premier ministre, la Belgique a été remarquée par l'absence de son chef de gouvernement MR...

11.12 Denis Ducarme (MR): Je suis un peu fatigué par la manière dont vous transformez les faits. Vous faites vraiment preuve de culot. Le 18 juin, le premier ministre a reconnu le génocide arménien, et par là même notre pays l'a reconnu. Et vous, vous demandez qu'on lève toute ambiguïté. Vous savez quand même bien que le 18 juin, la Belgique a officiellement reconnu le génocide arménien. Cela s'est fait ici, à la Chambre. Et vous, vous arrivez comme les chevaliers blancs avec quatre trains de retard, pour indiquer qu'il faudrait lever toute ambiguïté. Nous avons fait la clarté avec cette majorité. Nous avons produit ce que nous n'avons peut-être pas pu produire avec vous quand nous étions aux responsabilités ensemble. Depuis le 18 juin, il n'y a plus aucune ambiguïté sur le génocide arménien. La Belgique l'a reconnu par la déclaration de son premier ministre qu'il a faite au nom du gouvernement belge et donc au nom de la Belgique.

11.13 Stéphane Crusnière (PS): L'ambiguïté, monsieur Ducarme, ce n'est pas par rapport aux déclarations du premier ministre. C'est par rapport aux absences du premier ministre, aux absences du ministre des Affaires étrangères lors des commémorations officielles. L'ambiguïté, elle est là, monsieur Ducarme. Ce n'est pas dans les déclarations, c'est dans les actes et dans les actions, monsieur Ducarme! Pas dans les déclarations, dans les actions et dans les actes!

11.14 Denis Ducarme (MR): (...)

11.15 Stéphane Crusnière (PS): Il est là, monsieur Ducarme! Il aura l'occasion de se prononcer.

11.16 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur Ducarme, vous avez déposé cette résolution et vous avez dévoilé ici votre jeu. Vous avez déposé une résolution pour mettre en difficulté certains députés qui étaient peut-être potentiellement en délicatesse avec leur communauté d'origine.

Mais quand on vous met le nez dans votre caca – et je pèse mes mots – et qu'on vous fait remarquer que le ministre des Affaires étrangères n'était pas à Erevan, il y a quelques mois, et que votre résolution a été mâtinée sous les pressions de l'ambassade de Turquie, vous vous en rendez compte et vous vous dévoilez.

Votre résolution n'est qu'un cache-sexe!

11.17 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de voorzitter, collega's, ik begrijp de verschillende benaderingswijzen. Mocht de verklaring van de premier er niet zijn geweest, dan hadden wij vanzelfsprekend hier een stap kunnen zetten, door namens de Kamer de genocide te erkennen. Op 18 juni is er echter iets gebeurd. Wij kunnen daarover van mening verschillen. Ik heb opnieuw respect voor elke invulling en voor elke interpretatie, maar ik heb daarnet op het spreekgestoelte gezegd, en ik wil het voor alle duidelijkheid herhalen, dat wij met deze resolutie niet in de plaats van de verklaring van de premier treden, maar dat wij, na de verklaring van de premier, daarop verder bouwen. Voortbouwend op die verklaring – het is in die geest dat wij de resolutie indienen en ook in die geest dat ze gelezen moet worden – zetten wij bijkomende stappen, onder meer in de richting van de Turkse overheid.

Voor ons is de erkenning – voor de rest is het een semantische discussie – van de Armeense genocide door

dit land een feit. Verder wil ik erop aandringen respect te hebben voor ieders interpretatie, zodat de debatten daarover met de passende sereniteit gevoerd zouden worden. Ik kijk in geen enkele richting wanneer ik dat zeg, maar ik wil zelfs in mijn eigen richting kijken, als dat nodig is. Ik heb daarstraks gezegd dat niemand vrij is van partijpolitieke spelletjes, ook wij niet, ook niet bij de behandeling van deze resolutie. "t Is goed in 't eigen hert te kijken..." Ik ben benieuwd hoe de vertalers dat zullen omzetten, maar ik verwijs naar Alice Nahon. Laten wij dat allemaal doen, in volle respect. Toen de premier zijn verklaring aflegde, is gebleken dat die de steun kreeg van het volledige Parlement. Het is in die geest dat ik de bespreking van deze resoluties verder zou willen zien gaan.

11.18 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, nous avons salué à l'unanimité les propos du premier ministre mais nous avons aussi le pouvoir et le devoir de prendre nos responsabilités. Encore une fois, la Constitution nous le permet et nous pouvons enfin être acteurs et poser un acte formel plutôt que d'être suiveurs d'une déclaration du gouvernement.

La majorité a fait un autre choix en rejetant notre texte et en imposant le sien. Il faut reconnaître que le texte de la majorité est acceptable. C'est pourquoi mon groupe s'était abstenu en commission. Encore une fois, et je le regrette, sans vouloir polémiquer, en l'état actuel, votre texte ne permet pas une reconnaissance formelle de ce génocide par la Belgique et par la Chambre.

Je tiens également à rappeler que, si je suis intimement convaincu du fait que la Chambre n'a pas vocation à se substituer à une instance judiciaire pour se prononcer sur la qualification juridique et les conséquences qui en découlent, des crimes perpétrés à l'égard des Arméniens entre 1915 et 1917 ou sur la rétroactivité juridique, notre assemblée d'élus a le devoir d'assurer le travail de mémoire et d'utiliser les mots qui s'imposent. C'est en ce sens que j'ai redéposé, avec mes collègues, un amendement au texte de la majorité qui reprend nos première et deuxième demandes. Il y aura un vote nominatif sur la phrase suivante: "La Chambre estime que les événements tragiques survenus entre 1915 et 1917 et dont le dernier gouvernement de l'Empire ottoman est responsable, doivent être qualifiés de génocide". Notre seconde demande porte sur le fait que la Chambre encourage les juridictions nationales à se prononcer sur le sujet. Chacun d'entre nous devra donc prendre ses responsabilités lors du vote de ce second amendement.

Enfin, et c'est l'essentiel, mon groupe soutient pleinement et avec force toute initiative pouvant contribuer au dialogue et à la réconciliation entre les peuples arménien, araméen, grec et turc, et ce, dans tous les domaines. Notre proposition promouvait ainsi une meilleure connaissance mutuelle par le biais de l'information historique, scientifique et culturelle. De même, nous saluons les déclarations des autorités turques qui ont adressé leurs condoléances aux Arméniens ottomans et reconnu les grandes souffrances qu'ils ont subies.

Chers collègues, je conclus. Si le passé et la mémoire sont essentiels pour nos sociétés démocratiques, c'est bien dans le présent et dans le futur que nous devons inscrire nos actes et assumer nos dires. C'est pourquoi nous plaçons notre texte dans un esprit de soutien et d'amitié à l'égard des Turcs et des Arméniens et condamnons fermement toute stigmatisation de communautés qui ne peuvent être associées à des faits commis voici plus de cent ans au sein de l'Empire ottoman.

Au-delà de la question du génocide arménien qui nous occupe aujourd'hui, ce travail doit nous permettre de mener une réflexion plus globale. C'est en ce sens que le groupe PS demande formellement que notre gouvernement soutienne l'appel du Parlement européen et de la Chambre des députés luxembourgeois pour que soit instituée une "journée internationale de commémoration des génocides" afin de rappeler le droit de tous les peuples et de toutes les nations du monde à la paix et à la dignité.

L'indispensable travail de mémoire ne saurait avoir pour effet d'accroître les tensions. Il doit, au contraire, conduire à la réconciliation. Dans cette volonté et malgré toutes les faiblesses du texte de la majorité qui nous est soumis aujourd'hui, mon groupe le soutiendra. Mais nous appelons aussi tous nos collègues à soutenir nos deux amendements qui permettront à ce texte de réellement assurer solennellement cette reconnaissance et ce travail de mémoire une bonne fois pour toutes.

11.19 Denis Ducarme (MR): Monsieur le président, chers collègues, monsieur Kir, lors de notre séance du...

(...): (...)

11.20 Denis Ducarme (MR): Vous partez dans des petits jeux politiques en nous indiquant que la position de cette majorité est pleine d'ambiguïtés et n'est pas claire, mais que, heureusement, le PS est là avec ses amendements pour clarifier. Or, ici, le 18 juin, la Belgique a reconnu le génocide arménien.

11.21 Laurette Onkelinx (PS): (...)

11.22 Denis Ducarme (MR): Élever le débat? Vous avez bien commencé par élever le débat!. Nous l'avons entendu! Indiquer à cette tribune, au nom tout de même d'un très grand parti politique de ce pays, que les déclarations du premier ministre à cette tribune le 18 juin, au nom du gouvernement, au nom de ce pays, ne valaient pas la reconnaissance...

Mais enfin, où allez-vous vous arrêter? M. De Roover l'a indiqué, et je vais répéter les termes exacts qui ont été utilisés par le premier ministre: "Le gouvernement belge et moi-même estimons que les événements tragiques survenus entre 1915 et 1917, et dont le dernier gouvernement de l'empire ottoman est responsable, doivent être qualifiés de génocide."

Donc, oui, la Belgique, monsieur le président, a reconnu le génocide arménien. Et donc, avec la majorité, nous avons voulu accompagner cette démarche pour laquelle le Mouvement réformateur, c'est vrai, produit des demandes liées à la reconnaissance.

11.23 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur Ducarme, je n'arrive pas à comprendre votre motivation. Vous dites que le gouvernement a reconnu. Qu'est-ce qui empêche la Chambre de le faire également? Pourquoi n'acceptez-vous pas que nous votions sur ce texte et sur la reconnaissance effective? Qu'est-ce qui vous empêche de le faire? Pourquoi? (*Brouhaha*)

Répondez simplement! Pourquoi est-ce que la Chambre ne peut pas le faire si le gouvernement l'a fait? Dites-nous pourquoi. Pourquoi ne pouvons-nous pas voter là-dessus? Pourquoi ne voulez-vous pas voter, que la Chambre reconnaisse le génocide? Répondez-nous!

11.24 Denis Ducarme (MR): Je suis particulièrement ennuyé par votre négation d'un acte fondamental pour lequel, à titre personnel, je me bats depuis des années au sein du MR et avec plusieurs parlementaires.

Le premier ministre reconnaît, au nom de l'ensemble du pays, le génocide arménien. Et qu'entendons-nous sur les bancs PS: "Pourquoi le Parlement belge ne le fait-il pas non plus?". Vous admettez que c'est un peu politicien de votre part d'arriver avec des arguments de cet ordre! (*Réactions sur les bancs PS*)

Vous ne pouvez pas vous attendre à avoir un débat un peu relevé, comme l'indiquait votre cheffe de groupe – qui est toujours extrêmement relevée dans ses interventions – dès lors que vous niez que le chef du gouvernement a reconnu le génocide arménien, au nom de la Belgique, le 18 juin. Votre comportement ne permet pas d'élever un tel débat. Vous jouez, sur des thèmes aussi sensibles que ceux-là, une carte politicienne assez mesquine.

11.25 Georges Dallemagne (cdH): Monsieur Ducarme, tout d'abord, je regrette que, pour un débat portant sur le génocide d'un million et demi de personnes, vous ayez eu d'emblée une tonalité politicienne et polémique. Je pense que nous méritons mieux comme débat. M. De Roover vous l'a dit à demi-mot. Vous auriez mieux fait de l'écouter lorsqu'il est intervenu à ce sujet.

Ensuite, je vais vous donner raison sur la première partie de votre intervention. Pour mon groupe et moi-même, la Belgique a reconnu très nettement le génocide arménien. Nous voulons que les choses soient claires à ce sujet et considérons que la déclaration du premier ministre a été explicite à cet égard le 18 juin dernier. Mais rien n'empêchait et, au contraire, tout autorisait le parlement à s'associer à cette déclaration. En effet, le parlement, autrement dit l'ensemble de la nation à travers ses élus, s'associe à une commémoration et à une reconnaissance d'un génocide qui a marqué l'histoire de l'Europe et du monde.

Monsieur Ducarme, nous ne comprenons toujours pas pourquoi la majorité et votre groupe s'opposent à ce que toute la nation s'associe aux déclarations du premier ministre. Cela reste, à nos yeux, une insuffisance

notable de votre résolution.

11.26 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, M. Ducarme persiste à dire que nous nions les propos tenus par le premier ministre à la tribune. Je le défie de trouver une seule déclaration d'une personne de mon groupe qui tenait ce genre de propos. Lors de chaque intervention, tant en commission qu'en plénière, j'ai salué les paroles du premier ministre. Tout ce que nous demandons, c'est un geste fort de la part de la Chambre. À aucun moment, je n'ai nié les propos du premier ministre et, au contraire, je les ai salués.

11.27 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Souvenez-vous, monsieur Ducarme, lorsque le 18 juin, le premier ministre a déclaré la reconnaissance par le gouvernement et par la Belgique du génocide arménien, tous l'ont salué. Nous avons unanimement applaudi le premier ministre le 18 juin. La Belgique a reconnu le génocide arménien. Il reste à la Chambre de le reconnaître formellement. Une série d'amendements ont été présentés.

Pourquoi faut-il que la Chambre le reconnaisse après le gouvernement, après le Sénat en 1998? Pour la simple et bonne raison que la Cour européenne des droits de l'homme a annulé une loi suisse de 2003 visant à punir le négationnisme du génocide arménien. Dans son arrêt, la Cour européenne des droits de l'homme estime que la Suisse ne pouvait pas prendre une loi pénalisant le négationnisme du génocide arménien, à partir du moment où même ses assemblées nationales n'avaient pas reconnu unanimement le génocide arménien.

C'est la raison pour laquelle la Belgique, comme des tas d'autres pays membres de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe, doit reconnaître, au travers de son gouvernement mais aussi au travers de ses parlements, la réalité du génocide arménien pour participer à cet effet d'entraînement afin qu'au final, une instance juridique internationale puisse solennellement reconnaître le génocide arménien. Voilà pourquoi, monsieur Ducarme, il importe que nous votions une reconnaissance par la Chambre dudit génocide!

11.28 Peter De Roover (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik kan mij niet van de indruk ontdoen dat wij hier aan het verzeilen zijn in een semantische discussie. De collega's van de PS hebben gevraagd, en ik steun die vraag volkomen, om een duidelijk signaal te geven. Eigenlijk gaat de discussie over de vraag met welke formulering we een duidelijk signaal geven. De formulering zoals voorgesteld door de oppositie, is absoluut een duidelijk signaal.

Ik wil nog eens beklemtonen dat voor mijn fractie deze resolutie even duidelijk is, want ze kan niet foutief geïnterpreteerd worden. Wanneer de eerste minister hier een verklaring zou komen afleggen waarmee wij het niet eens zijn, dan is er een probleem. Er is geen probleem, de facto heeft de Kamer de eerste minister niet tegengesproken en dus gesteund.

Voorts wil ik er toch even op wijzen dat ook in de resolutie zoals wij ze hebben voorgesteld, wij vragen dat de Turkse autoriteiten de Armeense genocide erkennen. Men kan dat toch niet anders interpreteren dan dat deze Kamer dat ook doet, impliciet, door de formulering in de resolutie over te nemen?

Ik herhaal: er zijn andere formuleringen en ik respecteer die, maar ik aanvaard niet dat deze formulering, zoals ze nu gebruikt wordt, een gebrek aan duidelijkheid wordt aangewreven. Het is een andere, maar ze is loepzuiver, heel duidelijk. De uiteenzettingen van de indieners van de resolutie zijn wat dat betreft, voor degenen die daarover toch nog enige twijfel zouden hebben, meer dan overtuigend.

11.29 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, j'ai devant moi la proposition de résolution de la majorité et le seul endroit où on parle de reconnaissance, c'est dans les considérants, au point M, en rappelant les propos du premier ministre lors de sa déclaration à la Chambre le 18 juin.

Dans les onze demandes faites au gouvernement, il n'est jamais fait référence à cet acte formel qui pourrait être posé ou à cette reconnaissance.

J'espère que demain, vous approuverez notre amendement qui le demande clairement.

11.30 Sarah Claerhout (CD&V): Mijnheer de voorzitter, ik wil kort reageren omdat wat de heer Crusnière zegt niet correct is. Op sommige punten in de resolutie wordt de erkenning heel duidelijk. U verwijst naar één

punt, naar één considerans. Lees dan alstublieft ook considerans D en considerans H. In het dispositief, punt 7, wordt ook aan Turkije gevraagd om de genocide te erkennen. In al die punten wordt daarvan uitgegaan.

11.31 Denis Ducarme (MR): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord, même si nous ne sommes pas d'accord sur un certain nombre de sujets, remercier M. Georges Dallemagne pour son intervention. Pourquoi? Parce que s'il fait partie de l'opposition, cela ne l'a pas empêché d'indiquer que la déclaration du premier ministre du 18 juin équivaut à la reconnaissance, par la Belgique, du génocide arménien. Bien entendu, par la suite, il s'est interrogé quant à un meilleur accompagnement de la Chambre en la matière. Mais il ne s'est pas empressé de verser dans le jeu politicien. Sachez, en tout cas, chers collègues, que j'aurais souhaité avoir un débat un plus serein sur cette question tant en commission qu'ici en séance plénière.

Toujours est-il que M. Crusnière a déclaré, à l'occasion de son intervention à cette tribune, que la reconnaissance n'est pas effective, tout en faisant savoir qu'il ne niait pas les propos tenus par le premier ministre. Ce qu'il a dit est donc contradictoire.

Si je m'insurge quelque peu quant à la manière dont vous abordez le débat, monsieur Crusnière, c'est parce que vous remettez constamment en question cette reconnaissance. Les propos que vous avez tenus sont relativement graves puisque vous avez déclaré que la reconnaissance du génocide arménien n'est pas un fait, compte tenu des déclarations du premier ministre le 18 juin, en ajoutant que, dans notre proposition de résolution, il n'est pas question de reconnaissance effective du génocide arménien. Ce faisant, à vous entendre, on se retrouve face à une déclaration du premier ministre qui ne vaut rien et face à une proposition de résolution qui ne vise pas une reconnaissance effective dudit génocide. Bref, si notre proposition de résolution est votée, la Belgique ne reconnaîtra pas le génocide arménien.

Si je réagis de manière aussi ferme sur cette question, c'est parce que j'estime qu'une déclaration aussi importante que celle du chef du gouvernement, à la tribune, le 18 juin dernier, qui s'exprimait au nom de son gouvernement, doit être respectée. En effet, il s'agit d'un sujet extrêmement important puisqu'il est question de rendre justice à un peuple, de rendre hommage à la mémoire d'hommes, de femmes et d'enfants qui furent exterminés sur ordre d'un gouvernement uniquement parce qu'ils étaient arméniens.

Cela dit, si je me réjouis de faire partie d'une majorité qui est allée au bout de l'acte politique, à savoir la reconnaissance du génocide arménien, j'aurais aimé que cela soit fait plus rapidement.

J'aurais préféré qu'on puisse également le faire sous des gouvernements dans les majorités précédentes. Cela n'avait pas été fait alors que maintenant, c'est le cas. Par rapport à cet acte politique et à ce que la majorité actuelle a fait sur ce plan, je demande du respect.

Dans le cadre de la proposition de résolution que nous déposons, il est clair, monsieur Dallemagne, que notre volonté est d'accompagner l'acte majeur posé par la Belgique et son gouvernement. Nous reprenons in extenso dans les considérants, la déclaration du premier ministre. C'est une nouvelle fois faux, monsieur Crusnière, car comme l'a indiqué ma collègue, nous affirmons, au point 7 dans les considérants, notre demande forte qui accompagne l'acte posé par le chef de gouvernement qui va au-delà de ce qui a été produit par le gouvernement.

En effet, nous demandons que la Turquie reconnaisse ce génocide parce que nous estimons, aux yeux des faits, que cette reconnaissance est nécessaire pour la réconciliation, le pardon, le dialogue et le retour à une certaine sérénité entre deux peuples du continent européen: l'Arménie et la Turquie. Deux pays que nous estimons et respectons et que nous souhaitons voir passer un cap. Nous qui avons suivi ce dossier depuis plusieurs mois pour préparer ce débat, nous savons combien la sensibilité au niveau turc et arménien reste exacerbée. Nous avons tous reçu des coups de téléphone, vu des représentants d'associations.

Notre rôle n'était pas, là encore, d'arbitrer, de choisir ou bien de montrer du doigt l'un ou l'autre. Par rapport à ce choix politique posé et à ce qui doit être la responsabilité morale de la Belgique concernant l'histoire de ces deux pays, il nous fallait poser un acte sans stigmatiser ou ostraciser.

Le message a également été envoyé vers la communauté des Turcs de Belgique. Dans ce texte, il est indiqué que nous ne désignons pas la Turquie actuelle: nous désignons comme responsable du génocide arménien, non pas le peuple turc, ni les Turcs de Belgique mais un Empire ottoman finissant qui a produit

des actes que nous avons reconnus aujourd'hui.

J'ai lu avec beaucoup d'attention l'amendement de M. Maingain sur le fait qu'il fallait peut-être revoir la loi de 1995 et qu'il fallait sanctionner les actes révisionnistes et les paroles négationnistes. J'aurais souhaité que nous puissions aller dans ce sens. Comme vous le savez tous, nous sommes un pays et non un tribunal. Nous avons vu ce qui s'est passé en 2012 en France dans le cadre de l'arrêt de la Cour constitutionnelle. La décision française a été cassée parce que le génocide arménien, à ce jour, n'a malheureusement pas encore été reconnu par une cour internationale.

Nous aurions pu discuter d'autres amendements afin d'élargir cette reconnaissance aux Assyriens et à d'autres communautés. Si dans l'avenir, nous pourrions aborder cette question, à ce stade, cela compliquerait les choses; je pense que c'est M. Dallemagne qui est porteur d'un amendement en ce sens. Ce débat, même si nous commémorons le centenaire du génocide arménien, demeure compliqué.

Compte tenu d'un certain nombre d'informations que nous avons pu récolter auprès de la majorité et des contacts que nous avons menés, nous n'avons pas, à ce stade, l'assurance pleine et entière de pouvoir élargir cette reconnaissance. Nous avons beaucoup discuté entre nous. Nous sommes très sensibles à cette question.

Si nous n'avons pas posé cet acte-là, c'est parce que ce débat est évidemment et malheureusement lié à un certain nombre de problématiques présentes au sein de nos partis politiques. Nous n'avons pas pu aborder aussi franchement, pendant des années, la question du génocide arménien car nous savons que cela amène dans le débat la question du communautarisme dans notre pays. C'est une réalité regrettable. C'est un fait que nous ne pouvons pas nier. S'il a fallu autant de temps pour poser cet acte politique, c'est sans doute lié à cela.

C'est aussi sans doute pour cette raison que ce débat n'était pas aussi serein qu'il le méritait. Mais l'acte est posé et c'est bien là l'essentiel.

11.32 Sarah Claerhout (CD&V): Mijnheer de voorzitter, collega's, de genocide van de Armeniërs in de nadagen van het Ottomaanse Rijk is een gebeurtenis waarbij wij moeten stilstaan. Via de voorliggende resolutie willen wij dat dan ook doen. Wij willen herinneren, herdenken en blijven oproepen tot dialoog en verzoening.

Waarom is het belangrijk om hier in de Kamer die gebeurtenis te herinneren?

Het behoort tot de kern van het Europese project van vrede en solidariteit om dergelijke gebeurtenissen niet stil te zwijgen en ze een plaats te geven. Wij moeten voortbouwen op onze Europese traditie van verzoening tussen de naties. Het creëren van de politieke wil en het realiseren van aanhoudende diplomatie zijn de weg vooruit.

In 1915 voerde het Ottomaanse Rijk een genocide uit op minderheden, waarvan naar schatting tussen driehonderdduizend en anderhalf miljoen Armeniërs het slachtoffer werden. Met deze resolutie herdenken wij die tragische gebeurtenissen, die onder andere bestonden uit de arrestatie en liquidatie van de Armeense elite, gevolgd door de massale deportatie van de Armeense bevolking.

In 1998 werd in de Senaat reeds een resolutie over de Armeense genocide goedgekeurd. In het kader van de honderdjarige herdenking werden in 2015 ook in het Europees Parlement en in het Vlaams Parlement resoluties goedgekeurd, die onder andere aan Turkije vragen bijkomende inspanningen te leveren om de Armeense genocide te erkennen en te gedenken.

Onze eerste minister heeft op 18 juni 2015 opnieuw de positie van ons land verwoord en heeft erkend dat de gebeurtenissen in het Ottomaanse Rijk tussen 1915 en 1917 een genocide zijn.

Met deze resolutie willen wij de dialoog en de verzoening tussen Armenië en Turkije centraal plaatsen. De resolutie is dan ook niet tegen iets of iemand gericht. Het is een resolutie voor iets. Het is een resolutie voor verzoening, voor herdenking en voor herinnering.

Wij vragen aan de regering zich aan te sluiten bij de herdenking van de Armeense genocide in de geest van Europese solidariteit en rechtvaardigheid. Wij vragen misdaden tegen de menselijkheid en genocide te

veroordelen en de slachtoffers te herdenken. Wij vragen om Turkije aan te moedigen om daaromtrent inspanningen te leveren, de Armeense genocide te erkennen en aldus de weg te effenen voor een echte verzoening tussen het Turkse en het Armeense volk. Wij vragen ook aan beide naties om de relaties te normaliseren, om de protocollen over het instellen van diplomatieke betrekkingen te ratificeren en uit te voeren alsook om samen te werken.

Een dergelijke gebeurtenis uit het verleden verdient haar plaats in de herinnering. Ze vraagt zelfs jaren later heel veel werk om tot een echte verzoening te komen.

Tijdens het laatste decennium is er een beleid van toenadering tussen Armenië en Turkije waar te nemen. Dat willen wij ook benadrukken. Met politieke wil en voortdurende diplomatie kunnen we oplossingen bereiken. De eerste stappen om de diplomatieke betrekkingen tussen de twee naties te normaliseren, werden al gezet. De ratificatie van dit protocol bleef tot nu toe uit. Een Turks-Armeense verzoeningscommissie, de Turkish Armenian Reconciliation Commission, werd opgericht en leidde tot het aannemen van een reeks aanbevelingen. Zowel de Turkse president Erdogan als de Turkse eerste minister Davutoglu heeft zijn medeleven met de Armeniërs betuigd en de begane wreedheden ook erkend.

Deze resolutie dient dan ook echt te worden aanzien als een moment, als een stimulans om een nieuwe stap voorwaarts te zetten. Wij willen de volgende stap zetten in het proces van verzoening en de dialoog tussen Turkije en Armenië vooruit stuwten. Dat zou de kernboodschap van vandaag moeten zijn.

11.33 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le président, les deux principaux enjeux de cette résolution concernent la reconnaissance formelle par la Chambre du génocide arménien et les exactions qui ont été commises contre les populations arménienne, araméenne (syriaque, chaldéenne et assyrienne) dans l'Empire ottoman entre 1915 et 1917. Il s'agissait d'un génocide et cela doit être formellement déclaré.

Comme je l'ai dit à M. Ducarme, la reconnaissance par la Chambre, après le gouvernement, participe de l'effet dominos de ces multiples assemblées qui, l'une après l'autre, reconnaissent la réalité du génocide.

Pourquoi la Chambre, après le gouvernement, doit-elle reconnaître ce génocide?

Il est nécessaire de constituer un consensus historique sur la réalité de ce fait. Cependant, ce génocide a été commis entre 1915 et 1917, avant que le concept de génocide n'ait été formellement reconnu par l'ONU en 1948. C'est pourquoi nous nous heurtons à une difficulté juridique par rapport à ce concept.

Comment faire pour reconnaître ce génocide? Nous devons multiplier dans le monde les reconnaissances politiques comme nous le faisons ici, tout comme le premier ministre le 18 juin.

Cette démarche poussera peut-être un jour une instance juridique internationale à reconnaître le génocide des Arméniens entre 1915 et 1917 dans l'Empire ottoman. L'amendement que nous avons déposé va dans ce sens et la Chambre doit, elle aussi, reconnaître ce génocide.

Avant d'éventuelles lois mémorielles concernant ce génocide, nous devons reconnaître dans notre pays et dans notre assemblée, de façon politique, le génocide arménien comme l'a fait en avril dernier le Parlement flamand mais aussi le Parlement européen et une vingtaine d'assemblées démocratiques dans le monde.

Je voudrais rappeler qu'il y a eu un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, l'arrêt Perinçek. Cet arrêt dit que la loi suisse de 2003, qui réprime la négation du génocide arménien, peut être annulée parce que le Parlement suisse n'avait pas formellement reconnu le génocide arménien, raison pour laquelle nous devons aujourd'hui le reconnaître.

Le deuxième enjeu de cette résolution, c'est d'aider la Turquie elle-même à reconnaître le génocide arménien. C'est évidemment l'objectif central. Ça ne sert à rien de reconnaître le génocide arménien si un jour la Turquie, qui est l'héritière politique de l'Empire ottoman, ne le reconnaît pas. Et ce ne sera pas facile parce que, depuis Atatürk jusqu'à Erdogan, la négation du génocide arménien et de ce qui s'est passé entre 1915 et 1917 fait partie de l'historiographie turque. Aujourd'hui, pas un seul livre d'histoire turc dans les écoles turques ne mentionne l'existence de cette catastrophe. Le chemin sera long.

La principale difficulté de ce négationnisme-ci, c'est qu'il ne s'agit pas du négationnisme d'une personne isolée, comme c'est le cas des négationnistes de la Shoah, de Srebrenica ou du génocide Tutsi au Rwanda.

La difficulté de ce négationnisme-ci, c'est que c'est un négationnisme d'État. Le négationnisme du génocide arménien fait partie de l'histoire turque officielle. Lutter contre ça, c'est extrêmement difficile. Et donc, il faut pouvoir aider ces Turcs.

Aujourd'hui, en Turquie, il existe des démocrates qui optent pour le langage vérité, c'est-à-dire qu'ils veulent dire ce qu'il s'est passé entre 1915 et 1917. Ces personnes, aujourd'hui, risquent la prison. Pire, les héritiers des populations victimes du génocide et des génocidaires, aujourd'hui, vivent cachés sous un nom d'emprunt, sous une religion d'emprunt. Il existe aujourd'hui des Arméniens en Turquie qui ont changé de religion et qui ont changé d'identité pour survivre. Il en reste quelques-uns dans quelques villes et c'est à ces personnes-là que nous devons aussi penser aujourd'hui.

La reconnaissance du gouvernement belge du 18 juin dernier et l'éventuelle reconnaissance par la Chambre, si vous votez les amendements des divers groupes de l'opposition, chers collègues de la majorité, c'est aussi aider tous ceux qui ici, en Turquie, en Arménie, et partout en Europe et dans le monde, essaient de lutter pour la dignité et la vérité par rapport à ce génocide, parfois au péril de leur intégrité physique.

Les Turcs d'aujourd'hui ne sont évidemment pas responsables de ce qui s'est passé voici cent ans. Cela va de soi. Personne ne le contestera. Cependant, monsieur De Roover, mettre en premier lieu des attendus de cette résolution le fait que la Turquie d'aujourd'hui, la Turquie contemporaine, n'est pas responsable du génocide est maladroit. Nous en avons discuté en commission et vous avez rattrapé la boulette avec un amendement de la majorité qui a été voté d'ailleurs par nous-mêmes. Celui-ci prévoit une modification de l'ordre de préséance, d'importance.

Pour les Verts, et c'est bien cela l'enjeu, la population turque d'aujourd'hui ne porte évidemment pas de responsabilité morale, juridique ou politique du génocide arménien commis voici cent ans. C'est évident. Mais les autorités turques, la Turquie officielle a évidemment une responsabilité politique. C'est bien cela qu'il faut viser aujourd'hui. Il faut qu'un jour, la Turquie reconnaisse qu'elle est l'héritière de l'Empire ottoman et qu'elle est l'héritière de méfaits qu'elle doit assumer, comme c'est le cas aujourd'hui pour l'Allemagne nazie. Elle doit assumer ce qui s'est passé il y a cent ans.

11.34 Peter De Roover (N-VA): Collega Hellings, ik kan alleen zeggen dat ik het helemaal met u eens ben. Het is om die reden, om die eventuele misverstanden van een bepaalde negationistische interpretatie weg te werken, dat ik daarop uitgebreid ben ingegaan in mijn betoog. Ik sluit mij volkomen aan bij uw interpretatie.

11.35 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Cette discussion en séance plénière signe la fin d'une séquence malheureuse qui avait commencé par le rôle flou et ambigu du gouvernement, qui n'était pas à Erevan, monsieur Ducarme. Le ministre Reynders n'était pas à Erevan. Le premier ministre, le 18 juin, a rattrapé ce faux pas.

Autre séquence médiatique, c'est le rôle ambigu joué par le groupe socialiste et le président socialiste du Parlement bruxellois, qui a refusé une minute de silence au Parlement bruxellois. Je pense que le rôle joué par le collègue Crusnière et d'autres collègues socialistes rattrape ce faux pas.

Je rappelle aussi que la Belgique entretient des rapports étroits avec la Turquie. Il y a trois ans, un accord de collaboration judiciaire et policière a été signé par la ministre de la Justice de l'époque, Mme Turtelboom, et la ministre de l'Intérieur de l'époque, Mme Milquet. Ces accords de collaboration puissants visent à rassembler des renseignements. La Belgique entretient des relations poussées avec ces États, je tiens à le préciser, sans obtenir aucune contrepartie ni sur le mode de fonctionnement de la Justice et de la police ni par rapport à des éléments de reconnaissance. Il faut pouvoir dire fermement à M. Erdoğan que le génocide doit être reconnu. Pour ce faire, il ne faut pas se mettre dans une situation de dépendance. Or, aujourd'hui, la Belgique, en signant ces accords de collaboration, s'est mise dans une relation de dépendance.

Je terminerai par une conclusion générale. La Turquie, pour les Verts, est européenne. Est-ce à dire qu'aujourd'hui la Turquie doit faire partie de l'Union européenne? Certainement pas quand on voit la façon dont elle traite les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme – cela a été le sens de multiples résolutions déposées ici ou à l'époque au Sénat. La reconnaissance par la Turquie et le gouvernement turc de la réalité du génocide arménien participe du chemin que la Turquie mènera vers l'Union européenne. Donc, comme toutes les règles, comme le respect des droits de l'homme en général, le respect de la vérité historique amènera la Turquie vers l'Union européenne. Sans cela, la Turquie ne sera jamais européenne.

11.36 **Georges Dallemagne** (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, j'interviendrai en quatre temps. Je serai peut-être un peu plus long que mes collègues.

Je rappellerai d'abord les faits, parce que depuis le début de nos débats, nous ne nous sommes jamais attardés sur les faits. Pour la mémoire des victimes, pour les traces que nous laisserons au Parlement belge, il est important de revenir sur ce qui s'est passé.

Je dirai ensuite pourquoi il est important de qualifier ces faits de génocide et pourquoi il est important que la Belgique ait reconnu ce génocide. Nous pensons qu'à travers la voix de son premier ministre, la Belgique, le 18 juin, a reconnu le génocide.

Je terminerai en disant ce que notre groupe pense de la résolution qui nous est soumise et des différents textes qui ont été débattus en commission.

Le 24 avril 1915, il y a de cela un peu plus de cent ans, environ 250 notables arméniens de Constantinople sont arrêtés. Cela se passe un samedi, à 20 heures. L'opération se poursuit tout le week-end et pendant plusieurs jours encore, dans les grandes villes de Turquie. En tout, 2 435 notables arméniens sont arrêtés en quelques jours. Ils seront torturés, déportés et pour la plupart massacrés dans les mois qui suivent. Ces assassinats ciblés et programmés donnent le signal d'un génocide qui allait, en un peu moins de deux ans, coûter la vie à 1,5 million d'Arméniens en Asie mineure, soit les deux tiers des Arméniens vivant à l'époque dans l'Empire ottoman, ainsi qu'à plus de 500 000 Arméniens (Syriaques, Chaldéens et Assyriens) et à près de 500 000 Grecs pontiques.

Il faut rappeler que vingt ans plus tôt, entre 1894 et 1896, 200 000 Arméniens sujets ottomans – pour visualiser ce nombre, cela correspond à peu près au nombre de morts qu'il y a eu en quatre ans en Syrie – avaient déjà été tués, et des centaines de milliers d'autres spoliés, chassés de leurs terres, lors des massacres connus sous le nom de "massacres hamidiens".

À nouveau, quinze ans plus tard, en avril 1909, plus de 30 000 Arméniens ont été tués lors des massacres d'Adana. Mais ces crimes de masse n'étaient que le prélude à la tuerie de 1915 de bien plus grande ampleur, planifiée et exécutée par le gouvernement Jeunes-Turcs dans le but d'éliminer les minorités chrétiennes de l'Empire ottoman pour asseoir l'homogénéité ethnique et culturelle de la Turquie. Ce sont les premiers échecs de l'armée turque contre les Russes qui fournissent l'élément déclencheur de cette extermination.

Dès le mois de janvier 1915, à la suite de la défaite lors de la bataille de Sarikamish face à la Russie, pouvoir et médias turcs accusent les 2 millions d'Arméniens ottomans d'être au service des Russes et les soupçonnent d'être en quelque sorte une cinquième colonne; ils les soupçonnent de trahison et de complot contre la sécurité de l'État. L'armée turque, qui doit battre en retraite face aux troupes russes, multiplie les violences à l'égard des chrétiens dans les territoires qu'elle traverse, qu'ils soient arméniens, assyro-chaldéens, arméniens ou pontiques.

En février 1915, les soldats arméniens dans l'armée ottomane sont désarmés et relégués dans des bataillons de travail. La plupart sont ensuite exécutés et, fin mai, il ne reste plus aucun soldat arménien dans l'armée ottomane. C'est à ce moment-là, entre le 20 et le 25 mars 1915, que le vaste plan d'extermination est finalisé. Après le désarmement des soldats arméniens en février viennent donc les rafles du 24 avril parmi les élites intellectuelles, politiques, religieuses et économiques arméniennes. Puis s'enclenche avec méthode et brutalité une longue succession de crimes de masse.

La première phase des opérations, d'avril à octobre 1915, va consister à vider les six provinces orientales de la population arménienne. Dans un premier temps, les forces paramilitaires de l'Organisation spéciale, exclusivement chargées de cette tâche, mais aussi les forces régulières ottomanes séparent les hommes de leur famille et les liquident sur place, alors que les vieillards, les femmes et les enfants sont voués à l'enfer de longues marches forcées vers les camps d'Alep, de Deir ez-Zor dans l'est de la Syrie et de Mossoul dans le nord de l'Irak.

Ces marches de la mort se déroulent dans des zones désertiques, sous le soleil de l'été, dans des conditions dramatiques, sans vivres ni eau et sous la menace constante de brigands. Les déportés sont décimés à chaque étape du convoi par la soif, la faim, l'épuisement, mais aussi par les gendarmes chargés

de les escorter ou par des tribus kurdes et autres miliciens recrutés à cette fin. D'autres déportés font le voyage en train, entassés dans des wagons à bestiaux surchauffés. Des centaines de milliers d'entre eux n'y survivent pas.

Dès le 24 mai 1915, la Triple Entente, alertée sur les rumeurs des massacres dans l'Empire ottoman, met en garde les autorités turques dans une déclaration commune: "La France, la Grande-Bretagne et la Russie tiendront personnellement responsables ceux qui ont ordonné ces crimes contre l'humanité et la civilisation." Mais cela n'y changera rien. Les mois suivants, la cadence des déportations augmentera fortement. Jusqu'à la fin de cette première phase, en octobre 1915, et en tenant compte des convois en provenance de Cilicie, dans le sud, et de la Cappadoce, au centre de la Turquie, ce sont 1,2 million d'Arméniens qui auront été envoyés de force vers les déserts de Syrie et de Mésopotamie.

C'est alors que commence la deuxième phase du plan élaboré par le gouvernement Jeunes-Turcs, soit l'extermination systématique des 700 000 déportés qui ont survécu aux marches et qui sont massés dans la vingtaine de camps de concentration ouverts en Syrie, en proie aux épidémies et vivant dans des conditions effroyables. Talaat Pacha, le ministre de l'Intérieur de l'époque, ordonne ainsi la liquidation de tous les déportés. Le télégramme – que tout le monde connaît – qu'il envoie le 15 septembre 1915 à la préfecture d'Alep est limpide: "Le gouvernement a décidé de détruire tous les Arméniens résidant en Turquie. Il faut mettre fin à leur existence, aussi criminelles que soient les mesures à prendre. Il ne faut tenir compte ni de l'âge ni du sexe. Les scrupules de conscience n'ont pas leur place ici."

Les camps de concentration se transforment alors en camps d'extermination. Les membres de l'Organisation spéciale (OS) redoublent de zèle et les bourreaux procèdent essentiellement à l'arme blanche.

En cinq mois, de juillet à décembre 1916, 192 750 déportés, selon des statistiques officielles, sont massacrés à Deir ez-Zor. Le 24 octobre 1916, près de 2 000 orphelins y sont attachés deux par deux et jetés dans l'Euphrate. À leur arrivée dans la région en 1917, les forces britanniques victorieuses n'y découvriront pas plus de 100 000 rescapés, survivant dans des conditions effrayantes. À ces miraculés s'ajoutent quelque 300 000 Arméniens sauvés par l'avancée russe et quelque 200 000 habitants de Constantinople et de Smyrne qu'il était probablement difficile de supprimer devant autant de témoins et de diplomates étrangers.

On le voit, le crime commis par le gouvernement Jeunes-Turcs, sa planification, son mode opératoire, le fait qu'il vise l'ensemble d'un groupe national, ethnique ou religieux – les trois caractéristiques peuvent être ici invoquées – correspond parfaitement au crime de génocide, tel qu'il fut théorisé par Raphaël Lemkin en 1944. Lemkin, on le connaît bien. C'est un professeur de droit américain très respecté par ses pairs, dès son époque. Il a étudié le massacre systématique des Arméniens depuis 1933.

Il invente en 1944 ce néologisme "génocide" justement pour définir les crimes perpétrés par le gouvernement Jeunes-Turcs de l'Empire ottoman à l'égard des Arméniens pendant la Première Guerre mondiale, ainsi que ceux, bien sûr, commis par les nazis à l'encontre des juifs et des tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est la définition de Lemkin, mot pour mot, qui est reprise par l'Assemblée générale des Nations unies, lorsqu'elle rédige sa Charte et sa Convention pour la prévention des crimes de génocide adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1948. C'est cette définition toujours qui est reprise en 1998 dans le Statut de Rome, l'acte fondateur de la Cour pénale internationale.

C'est un crime, faut-il le rappeler, qui est considéré comme tellement particulier, tellement à part, tellement dangereux pour l'avenir de l'humanité qu'il est le seul à être à la fois imprescriptible et surtout à obliger la communauté internationale à s'y opposer par tous les moyens. Il nous semble donc fondamental que toute société humaine et bien sûr tout pays européen, continent où ont été commis au moins trois génocides en un seul siècle, qualifie précisément ce crime pour mieux le prévenir, l'empêcher par tous les moyens et rendre hommage et réparation à ses victimes.

Pour notre groupe, chaque peuple de la terre fait l'humanité et si un seul peuple manque - a fortiori s'il est éliminé par la volonté d'un ou de plusieurs autres peuples -, c'est toute l'humanité qui est en danger, c'est l'avenir de chaque peuple, de chacun d'entre nous qui sombre.

Nous connaissons toute l'actualité de ce génocide des Arméniens et des autres chrétiens d'Orient. Ce sont notamment leurs descendants, mais pas seulement, qui fuient à nouveau l'horreur et les crimes de masse en Syrie et en Irak.

Dans le cadre des commémorations du centenaire du génocide arménien, notre groupe avait décidé, dès le mois de mars dernier, d'organiser un colloque sur la question de la reconnaissance du génocide des Arméniens, eux aussi visés par la même politique d'élimination systématique. Suite aux conclusions de ce colloque, nous avons déposé une proposition de résolution qui est, d'ailleurs, toujours à l'ordre du jour de la commission des Relations extérieures, visant à étendre la reconnaissance du génocide aux Arméniens, Syriens, Chaldéens, Assyriens et Grecs pontiques.

Il nous semblait, à l'époque, mais la suite nous démontrera que cela n'était pas très clair, que la reconnaissance du génocide des Arméniens était déjà un fait acquis, notamment par la résolution du Sénat et qu'il ne fallait, dès lors, qu'étendre cette reconnaissance aux autres minorités chrétiennes victimes des mêmes horreurs.

Je rappelle que, dans notre parlement - Chambre et Sénat -, ce sont pas moins de douze textes qui se sont penchés sur cette question au cours des vingt dernières années. Parmi ces textes figure celui du Sénat que l'on cite souvent, mais on oublie généralement la résolution qui a été adoptée par la commission des Relations extérieures de la Chambre en 2003. Pourtant, ce texte a été adopté à l'unanimité et il est très clair puisqu'il demande de déclarer, par la voie d'une décision gouvernementale, que la Belgique reconnaît publiquement le génocide dont le peuple arménien a été victime en 1915. Malheureusement, ce texte n'a jamais pu être adopté en séance plénière puisque les Chambres ont été dissoutes quelques jours plus tard. C'est regrettable car sa formulation était limpide et sans aucune ambiguïté. Mais ce qui était semble-t-il possible en 1998 au Sénat, en 2003 à la Chambre, est devenu beaucoup plus compliqué aujourd'hui.

Pour s'en convaincre, il aura suffi d'entendre la réponse très en retrait donnée, lors de la séance plénière du 23 avril dernier, par le ministre des Affaires étrangères à la question d'actualité de notre collègue M. Maingain sur la commémoration du génocide arménien à Érevan.

C'est là que naissent les ambiguïtés et les approximations. Il a fallu se rendre à l'évidence et constater que le gouvernement belge ne reconnaissait en réalité toujours pas le génocide arménien. Le ministre a évoqué dans sa réponse "la nécessité de clarifier les souffrances qui ont été subies à l'occasion de ces massacres". Il a indiqué "qu'il ne lui paraissait pas opportun que d'autres instances se substituent au pouvoir judiciaire" concernant la qualification de génocide, parlant à nouveau de massacres importants.

C'est là que commence toute l'ambiguïté - il est dommage que M. Ducarme ne soit plus présent - ainsi que la nécessité de clarifier la situation aujourd'hui.

Face à une telle réponse, consacrant une réelle marche arrière par rapport au texte du Sénat de 1998 et de la Chambre de 2003, il nous a semblé indispensable de clarifier les choses à nouveau.

Le cdH a déposé une nouvelle proposition de résolution relative cette fois à la reconnaissance du génocide arménien par la Belgique. Car en reconnaissant formellement le génocide arménien, la Belgique rejoignait plus de 28 États ou parlements nationaux qui ont déjà fait cette démarche comme, il y a 28 ans, le Parlement européen. La France, l'Autriche, le Vatican, l'Allemagne, la Pologne, l'Italie et les Pays-Bas, à peu près tous nos voisins, ont suivi.

Le groupe cdH a aussi tiré parti du fait que notre proposition initiale d'extension de la reconnaissance du génocide aux Arméniens avait été mise à l'ordre du jour de la commission des Relations extérieures le 16 juin - soit deux jours avant la déclaration du premier ministre - pour déposer une série d'amendements visant principalement à insérer au préalable dans ce texte la reconnaissance par la Belgique du génocide arménien. Cela ne semblait pas encore ou plus le cas au vu des propos du ministre des Affaires étrangères. Parmi ces amendements, nous indiquions notamment que la Chambre était convaincue qu'un génocide avait bien été perpétré entre 1915 et 1917.

Je tiens à souligner que l'ensemble des autres groupes de l'opposition - PS, sp.a, Ecolo-Groen et FDF - ont accepté de cosigner ces amendements essentiels. Je les remercie chaleureusement. Mais les groupes de la majorité, qui avaient été eux aussi invités à cosigner ces amendements, n'ont pas souhaité s'y associer.

C'est alors que la séquence s'est curieusement accélérée. Deux jours après le dépôt de ces amendements en commission, deux membres de la majorité, M. De Roover et M. Dewael questionnent subitement le premier ministre en séance plénière.

Je rappelle que la majorité nous avait pourtant annoncé, par presse interposée, que le débat n'aurait pas lieu au parlement avant la fin de l'année. Et le premier ministre répond alors à mes deux collègues, dans une déclaration millimétrée, que sa position est connue et sans équivoque. Il estime que "les événements tragiques survenus entre 1915 et 1917, et dont le dernier gouvernement de l'Empire ottoman est responsable, doivent être qualifiés de génocide. Telle est la position du gouvernement belge". Nous avons effectivement salué cette déclaration historique.

Le premier ministre croit hélas nécessaire de préciser aussi qu' "il appartiendra à des juridictions nationales ou internationales de se prononcer sur ces sujets". On sait bien qu'il n'y aura plus jamais aucune juridiction nationale et certainement pas internationale compétente pour aller juger d'un génocide qui s'est passé il y a un siècle et où les bourreaux sont décédés depuis longtemps. On le sait bien. Aller introduire une telle déclaration dans la bouche du premier ministre ou dans des résolutions, on sait bien qu'aujourd'hui, cela n'a pas de sens et qu'aucune juridiction ne sera plus jamais compétente pour juger d'un tel génocide. En réalité, il n'est pas nécessaire que des juridictions se prononcent pour que ces crimes puissent être qualifiés de génocide. Les 28 États dont je parlais tout à l'heure ou les 28 parlements nationaux qui ont reconnu ce génocide n'ont pas eu besoin de cela pour officiellement et symboliquement s'approprier les conclusions de l'ensemble de la communauté des historiens, elles-mêmes basées sur une multitude de preuves documentaires et de témoignages.

Par ailleurs, comme l'explique le professeur Éric David, président du Centre de droit international de l'ULB, que j'avais invité à ce colloque en mars, le fait que la Convention contre le génocide ait été adoptée en 1948, n'empêche pas de qualifier aujourd'hui des faits anciens au regard d'une définition contemporaine. Ainsi, c'est lui qui parle: "Nous pouvons dire aujourd'hui que le massacre de la Saint-Barthélémy en 1572 était un génocide puisque les protestants ont été tués en tant que protestants. N'oublions pas non plus que, dès 1919, des procès en cour martiale se sont bel et bien tenus à Constantinople occupée par les alliés et ailleurs dans le pays. En effet, le gouvernement libéral turc qui succéda au gouvernement unioniste décida, le 16 décembre 1918, la création de commissions d'enquête pour l'instruction et le jugement des massacres des Arméniens, ainsi que la recherche des responsabilités d'entrée en guerre.

Ayant pris la fuite en 1918, les principaux responsables du génocide furent alors condamnés à mort par contumace, entre autres pour l'extermination d'un peuple entier constituant une communauté distincte". C'est un tribunal turc qui a jugé ces responsables sur ces motifs-là qui sont donc des motifs constitutifs de génocide.

"Le traité signé en 1920 entre les Alliés et le nouveau gouvernement de l'Empire ottoman prévoyait aussi le jugement des responsables du génocide. Toutefois, après la victoire des forces kémalistes, les procès furent suspendus en 1921 et une amnistie générale a été déclarée en 1923". Depuis lors, nous assistons à un véritable négationnisme d'État, comme mon confrère Hellings l'a rappelé tout à l'heure.

J'en reviens à notre processus parlementaire d'aujourd'hui. Aux propos du premier ministre, M. De Roover a fait écho en déclarant qu'il convenait, dans ce contexte, de déposer une proposition de résolution qui demande au gouvernement de continuer de suivre activement ces dossiers.

Arrive donc enfin sur nos bancs, après de multiples détours et de nombreuses versions, le texte dont nous débattons aujourd'hui et dont la presse nous apprend – et d'autres collègues l'ont confirmé tout à l'heure – qu'Ankara aurait joué un rôle de plus en plus appuyé dans les éléments de langage: la proposition de résolution relative à la commémoration du centenaire du génocide arménien.

Ce texte est décevant. Nous le savons tous en réalité. N'en déplaise à M. De Roover, le texte du Parlement flamand est beaucoup plus clair: le Parlement flamand reconnaît le génocide de 1915. On n'a pas eu besoin de se référer au gouvernement, le Parlement flamand a été précis à cet égard.

11.37 Peter De Roover (N-VA):Mijnheer de voorzitter, ik wil de heer Dallemagne erop wijzen dat de tekst in het Vlaams Parlement werd goedgekeurd voor de gebeurtenissen van 18 juni. Op dat ogenblik was de Armeense genocide niet erkend. Het Vlaams Parlement heeft dat wel gedaan. Naar onze overtuiging, maar nu val ik in herhaling, is dat met de verklaring van de premier gebeurd. Ik wil er u wel op wijzen dat u de resolutie van het Vlaams Parlement om puur chronologische redenen niet kunt vergelijken met deze.

11.38 Georges Dallemagne (cdH): Monsieur De Roover, vous ne convainquez personne. Beaucoup de

pays ont, à la fois à travers leur parlement et leur gouvernement, reconnu ce génocide. Le fait que le parlement s'associe formellement au gouvernement était tout à fait souhaitable afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Il ne faut pas qu'on dise qu'il s'agit de tel ou tel groupe politique mais qu'il s'agit de la nation tout entière, à travers son parlement, qui reconnaît ce génocide. Vous savez bien que cela aurait eu beaucoup plus de force que la reconnaissance du premier ministre, qui vaut pour nous, mais qui est nettement moins forte que si elle avait été associée à la reconnaissance de toute la nation d'un tel crime de masse.

Un autre élément d'étonnement dans cette résolution est le dispositif qui prévoit "de reconnaître que d'un point de vue historique et moral la Turquie actuelle ne saurait être tenue pour responsable du drame vécu par les Arméniens de l'Empire ottoman". Cette déclaration a choqué des descendants des victimes puisqu'elle revient à absoudre l'État turc de toute responsabilité. C'est un non-sens sur le plan politique (la continuité de l'État) et sur le plan historique, qui sera utilisé par les négationnistes pour mettre de côté toute demande de réparation et de restitution.

Je veux être clair car j'ai entendu çà et là des amalgames ou des procès d'intentions. Le fait de demander à la Turquie d'assumer ses responsabilités, comme on l'a demandé à l'Allemagne de l'après-guerre, très clairement et sans ambiguïté aux gouvernements successifs, ne signifiera jamais que les citoyens turcs d'aujourd'hui, de même que les Belges d'origine turque, sont responsables et encore moins coupables de ce qui est arrivé il y a cent ans. Il ne pourrait évidemment pas y avoir le moindre doute à cet égard. Les enfants des victimes sont des victimes, les enfants des bourreaux ne sont pas des bourreaux.

Par ailleurs, et sur un autre aspect, la proposition de résolution de la majorité prévoit d'étendre aux Araméens (Syriaques, Chaldéens, Assyriens) et aux Grecs pontiques la reconnaissance par la Belgique du génocide des Arméniens. Cela aurait permis d'intégrer dans le texte majoritaire cette importante disposition qui fait déjà l'objet d'une reconnaissance de la part de cinq États au moins.

L'amendement a provoqué de l'intérêt ou une approbation tacite en commission mais finalement, pour des raisons que je ne comprends pas, la majorité a préféré se dérober.

Pour nous, l'extension de la reconnaissance du génocide à l'ensemble des groupes qui en ont été victimes est nécessaire afin de respecter la réalité des faits historiques, de faciliter la nécessaire pédagogie auprès de la population belge et de rendre véritablement hommage aux victimes innocentes.

En effet, comme l'a indiqué à propos du génocide des Araméens, des Assyriens et des Grecs pontiques, lors de notre colloque du 25 mars dernier, l'historien Joël Kotek de l'Université libre de Bruxelles qui est un des meilleurs spécialistes en Belgique des génocides: "Les livres d'histoire ignorent le sort funeste qui leur fut également réservé. L'ignorance des uns le dispute au négationnisme des autres. Il s'agit de réparer au plus tôt cette injustice. Un génocide oublié constitue une double peine pour les victimes et une double souffrance pour leurs descendants. L'oubli assassine une seconde fois les morts."

Sur ce point et sur chacun des quatre éléments que j'ai évoqués, Mme Vanessa Matz a défendu notre texte en commission et a déposé des amendements au texte de la majorité. Celle-ci a préféré les rejeter en bloc, ne souhaitant pas modifier d'une virgule, le difficile et faible accord auquel elle était arrivée.

Parallèlement, le cdH s'est joint à la démarche initiée par M. Maingain. Par le biais de sa proposition de loi, modifiant la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste allemand durant la Seconde Guerre mondiale, il entend y inclure l'incrimination de la négation du génocide des Arméniens, des Araméens et des Tutsis. Nous avons également déposé en commission un amendement cosigné qui a été rejeté.

En ce qui concerne l'examen de ces textes et de ces amendements, je tiens à remercier tout particulièrement Mme Matz qui a accepté de me remplacer avec conviction et talent le 7 juillet dernier.

Mon groupe a donc décidé de déposer à nouveau en séance plénière trois de nos amendements car ils apportent une clarté essentielle à la résolution et en consolident la portée. Il s'agit de l'insertion d'une déclaration par laquelle la Chambre reconnaît le génocide et la modification de la reconnaissance de non-responsabilité accordée à la Turquie et l'extension du génocide aux Araméens (Syriaques, Chaldéens et Assyriens) et aux Grecs pontiques.

Le génocide des Arméniens et des Araméens était le premier génocide du XX^e siècle. Notamment parce qu'il

est resté impuni, il a inspiré et ouvert la voie aux génocides et massacres suivants, entre autres en ce qui concerne les modes opératoires qui se répètent de manière sinistre. Rafles, wagons à bestiaux, marches de la mort, déportations, camps de concentration, purifications ethniques, camps d'extermination, on a revu cela en 1940.

Dans ce contexte, je voudrais dire que si l'Allemagne est aujourd'hui une grande puissance apaisée et respectée, même si elle peut être controversée par certains aspects, c'est aussi parce qu'elle a pu regarder en face ses heures les plus sombres. Elle a su reconnaître les faits et ses responsabilités. Les Allemands ont dès lors pu faire avancer l'Histoire et se réconcilier avec leurs victimes. Je suis persuadé que l'Allemagne doit son statut de grande puissance influente dans le monde non seulement à sa vitalité économique mais aussi à sa capacité d'assumer pleinement ses crimes passés.

J'espère que tout le débat de ces dernières semaines, malgré ses aléas et ses insuffisances, permettra réellement à la Turquie actuelle de regarder enfin son passé tel qu'il est, aussi cruel soit-il, et sur cette base, de reconnaître la réalité et l'ampleur du génocide perpétré en 1915 et 1916. En effet, c'est la confrontation avec l'Histoire, la mémoire et la responsabilité qui grandit une nation et lui confère le respect et la force pour aborder sereinement l'avenir. Il ne saurait y avoir de véritable réconciliation sans justice. J'espère que cela permettra aux Arméniens et aux autres minorités chrétiennes victimes de ce génocide d'obtenir enfin cette reconnaissance morale de la part de notre pays et la réparation, légitimement si importante à leurs yeux, afin de ne plus être victimes de cette double peine qui est l'oubli ou, pire, la négation du génocide qu'ils ont eu à subir de la plus terrible des manières. J'espère que cela permettra aux Turcs et aux Arméniens d'enfin parvenir à renouer le dialogue, un dialogue constructif qu'ils ont entamé, certes, mais de manière très modeste aujourd'hui, et pacifiée pour chacune des deux parties. J'espère que cela permettra à la Belgique et à toute l'Europe de continuer à consolider sans relâche nos instruments préventifs et répressifs des crimes de masse, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide.

N'oublions surtout pas qu'il y a bien peu de temps, en période de paix en Europe, nous sommes restés trop longtemps inactifs face aux génocides qui se tramaient et qui se déroulaient au Rwanda en 1994 et en ex-Yougoslavie en 1995. Dans les deux cas, j'étais aux premières loges. J'étais médecin, j'ai soigné les victimes, j'ai crié pour qu'on arrête ces massacres. Nous savions tous ce qui se passait alors. Nous n'avons pas arrêté ces massacres à temps.

Aujourd'hui, l'histoire se répète une fois encore avec la folie destructrice de Daesh en Syrie et en Irak, sur les lieux mêmes où ont été massacrés tant d'Arméniens et d'Araméens en 1915 et 1916. De nouveau, les chrétiens d'Orient sont les victimes des violences et des persécutions du prétendu État islamique, qui cherche à les éradiquer définitivement, espèrent-ils, de la région. Mais Daesh ne s'en prend pas qu'aux chrétiens d'Orient. Toutes les minorités constituent des cibles. Parmi elles, il y a les Yézidis.

À cet égard, un rapport de l'ONU, publié en mars dernier, a évoqué que ces attaques de Daesh contre cette minorité yézidi pourraient constituer un génocide, puisque l'État islamique ne cache pas et a mis à exécution son intention de détruire les Yézidis en tant que groupe religieux. Et pourtant, la communauté internationale, nous, nous y accordons si peu d'importance et nous faisons si peu en ce domaine.

J'espère que, cette fois au moins, nous n'attendrons pas cent ans pour reconnaître la nature des crimes commis là-bas actuellement et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour défendre ces populations et en accueillir si nécessaire les rescapés. Sans cela, le débat d'aujourd'hui perdrait une part importante de sa raison d'être. Car si la juste reconnaissance et qualification des souffrances du passé est une obligation morale, historique et politique, c'est aussi parce que c'est sur cette base que nous pouvons mieux combattre les souffrances et les menaces actuelles.

Par conséquent, vu ces éléments, Mme Matz et moi-même, nous nous abstenons, au nom du groupe cdH, lors du vote. Néanmoins, le groupe cdH votera en faveur de la proposition de résolution présentée par la majorité. Notre vote favorable global a pour objectif de montrer que, pour nous, il ne saurait y avoir le moindre doute sur la reconnaissance par la Belgique du génocide des Arméniens et sur l'importance de sa commémoration. Le cdH a été de très longue date et reste très mobilisé sur ces questions, avec des positions claires et connues de tous. Cela ne change pas aujourd'hui.

Dès la rentrée parlementaire, nous chercherons à compléter les dispositions contenues dans cette proposition de résolution, d'une part, par l'extension de la reconnaissance aux Araméens (Syriaques, Chaldéens, Assyriens) et aux Grecs pontiques et, d'autre part, par la modification de la loi sur le

négationnisme afin qu'elle prévoie aussi des sanctions en cas de négation du génocide commis par le gouvernement de l'Empire ottoman ainsi qu'à l'encontre des deux autres génocides au-delà de la Shoah, celui à l'encontre des Tutsis au Rwanda et – on l'oublie souvent – celui à l'encontre des Bosniaques de Srebrenica.

À cet effet, nous aurons des consultations avec tous les groupes politiques démocratiques, car c'est un sujet qui doit nous rassembler. Face à la barbarie, je sais que nous partageons, chers collègues, au-delà de nos différences, la conviction forte que les crimes de masse, a fortiori les génocides, méritent que nous nous rassemblions pour les prévenir et pour les empêcher.

11.39 **Jan Penris** (VB): Mijnheer de voorzitter, collega's, na deze lange maar boeiende uiteenzetting van de heer Dallemagne kan ik het kort houden. Ik zal het ook kort houden. Als een politicus dat belooft, hou u dan vast aan uw bretellen, maar ik zal het kort houden.

Collega's, op 1 oktober 2014 hebben wij reeds een resolutie ingediend met betrekking tot de door de heer Dallemagne uitvoerig geschetste problematiek. Die resolutie werd niet behandeld tot de meerderheid het initiatief nam om soortgelijke resoluties in te dienen. Inmiddels ken ik de parlementaire geplogenheden in dezen voldoende. Ik zal geen politieke spelletjes vermoeden in dezen, maar ik weet dat er gevoeligheden zijn, mijnheer De Roover. Er zijn gevoeligheden bij de verschillende partijen, enerzijds omdat veel partijen een achterban hebben die het misschien moeilijk zou hebben mochten resoluties zoals deze worden goedgekeurd. Anderzijds zijn er ook geopolitieke belangen. Mijnheer De Roover, u blijft de atlantist die u altijd bent geweest. Turkije is voor sommigen nog altijd een belangrijke partner in de geopolitieke strategie en dus moeten wij Turkije en de Turken een beetje sparen.

Niettemin mogen wij er toch van uitgaan dat de feiten die de heer Dallemagne schitterend heeft geschetst als genocide aangemerkt mogen worden. Ik meen dat ieder van u dat doet. De vraag is of wij dat expliciet of impliciet doen. De meerderheid wil dat impliciet doen. Zij verschuilt zich achter uitspraken van de uitvoerende macht, die heeft gezegd dat zij de feiten die toen zijn gepleegd als genocide beschouwt. De oppositie stelt, terecht, dat het niet is omdat de uitvoerende macht dit zegt, dat de natie daardoor ook gebonden is. Ik meen dat de natie alleen gebonden wordt door haar vertegenwoordigers, door haar volksvertegenwoordiging, door haar Parlement. Het is het Parlement — of de parlementen — dat in dezen zijn verantwoordelijkheid moet nemen.

Daarstraks werd er een beetje lacherig gedaan over het feit dat het Vlaams Parlement zijn verantwoordelijkheid in dezen heeft genomen. Het Vlaams Parlement heeft in dezen een voortrekkersrol gespeeld. Het heeft gezegd dat het de feiten die zich aan het einde van het Ottomaanse rijk hebben voorgedaan als genocide erkent. Wat belet ons om dat over te doen? U zegt dat de premier gezegd heeft dat het een genocide is en dat dit voor u volstaat. Collega's, dat mag voor ons niet volstaan.

Wij moeten de moed en de politieke overtuiging hebben om deze feiten als een genocide te kenmerken. Wat belet ons om dat te doen?

Uw resolutie is niet slecht, mijnheer De Roover. Er staan een paar goede elementen in, maar u gaat niet ver genoeg. Om Marx te citeren: "Hegel gaat goed, maar op zijn kop." Ik zou zeggen: Peter De Roover gaat goed, maar hij gaat niet ver genoeg. U hebt een aantal goede intenties, goede bedoelingen, maar u gaat niet ver genoeg.

Wat belet ons om een aantal amendementen aan te nemen die ter zake door een zeer constructieve oppositie worden aangereikt? Wat belet ons, als federaal Parlement, om te doen wat het Vlaams Parlement ter zake heeft gedaan? Wat belet ons om de feiten die door de heer Dallemagne zo mooi zijn geschetst, te erkennen als genocide? Wat belet ons? Ik versta het niet, tenzij er hier partijpolitieke spelletjes worden gespeeld of een geopolitieke voorzichtigheid in acht wordt genomen.

Nogmaals, in de resolutie die ik samen met mijn collega's heb ingediend, gingen wij misschien een stapje te ver. Wij vroegen de Turkse regering en het Turkse volk al onmiddellijk om de feiten die wij hier behandelen, te erkennen als een genocide. Echter, dat kunnen wij pas als wij als natie zelf die feiten als zodanig erkend hebben. Wie erkent die feiten als zodanig? Niet de uitvoerende macht, maar, denk ik, dit Parlement.

Une fois n'est pas coutume, ik sta hier in zeer slecht gezelschap, bij de linkerkant, bij de heer Maingain, bij het cdH, niet mijn politieke vrienden. Voor één keer hebben zij evenwel gelijk. Ik roep u op om die

constructieve amendementen mee te steunen. Op die manier blijft het federaal Parlement in dit verhaal ook geloofwaardig.

11.40 Olivier Maingain (FDF): Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, "l'humanité ne peut pas vivre avec, dans sa cave, le corps, le cadavre d'un peuple assassiné" (Jean Jaurès, à l'Assemblée nationale française, en 1897). Comme le rappelait notre collègue, M. Dallemagne, qui vient de faire un remarquable discours rappelant les faits historiques, à l'époque déjà, la question arménienne occupait les consciences en Europe, à la suite du premier assassinat collectif, sous le sultanat d'Abdülhamid II, de deux cent mille Arméniens.

Pourquoi cette phrase de Jean Jaurès garde-t-elle encore sa pleine actualité? Parce qu'elle nous invite à reconnaître que le génocide arménien, dont il ne se trouve pas aujourd'hui un spécialiste de l'Histoire pour en nier la réalité, reste un sujet politique et polémique, où des intérêts, souvent géopolitiques, viennent interférer pour ne pas admettre ce fait historique. Il est vrai que l'on peut déjà regretter l'attitude du président américain Obama qui, en campagne électorale, s'était déclaré favorable à la reconnaissance du génocide arménien, mais qui, pour des raisons géopolitiques que l'on devine aisément, s'en est éloigné une fois élu. Est-ce une raison pour que, dans notre pays, comme dans d'autres États membres de l'Union européenne et d'autres démocraties, on n'ait pas le courage et la volonté de reconnaître pleinement le génocide arménien?

M. Dallemagne a eu raison de dire que le trouble est né lorsqu'à la suite de ma question d'actualité au gouvernement et, plus particulièrement, au ministre des Affaires étrangères, M. Didier Reynders, ce dernier nous a redonné le discours officiel – dont il n'était pas le premier porteur, je le reconnais, dans l'histoire parlementaire et gouvernementale de notre pays –: "sans condamnation par une juridiction internationale ou nationale, pas de reconnaissance ou pas de qualification des faits de 1915 et 1916 comme étant constitutifs d'un génocide".

Il n'y aura jamais plus de condamnation par une juridiction internationale des auteurs de ces faits, pas plus qu'il ne sera possible de faire établir, par une juridiction internationale, la responsabilité historique du régime Jeunes-Turcs ottoman de l'époque.

L'argument juridique qui peut avoir sa pertinence, au regard de faits récents consécutifs du génocide, comme nous l'avons connu au Rwanda, ne peut être retenu dans le cas qui nous occupe aujourd'hui. Il ne peut y avoir qu'une reconnaissance politique, mais avec une volonté d'en tirer des conséquences juridiques, notamment pour incriminer le négationnisme du génocide. Je reviendrai sur ce point.

La vraie volonté de reconnaître le génocide, aujourd'hui, ne tient pas dans la recherche de nous donner bonne conscience, ni de condamner le gouvernement turc, mais d'être aux côtés de celles et ceux qui, en Turquie, ont eu le courage d'affirmer qu'ils reconnaissaient le génocide arménien. Celles et ceux qui, en Turquie, ont eu ce courage sont les mêmes qui ont le courage de revendiquer des avancées majeures pour la démocratie dans ce pays.

Il est vrai que quand, aujourd'hui, nous demandons que la Chambre des représentants ait cette volonté, c'est parce que nous espérons que l'unanimité de cette dernière puisse être entendue au-delà de nos frontières, notamment par ceux qui, en Turquie, ont le courage d'assumer ce message.

Faut-il rappeler que le grand écrivain turc, prix Nobel, Orhan Pamuk, a été poursuivi pénalement parce qu'il a eu le courage de reconnaître, en 2005, à l'occasion d'une déclaration à un quotidien suisse, la réalité du génocide arménien, même si les poursuites ont, ensuite, été abandonnées suite à des protestations internationales? Faut-il rappeler qu'en janvier 2007, Hrant Dink, rédacteur en chef de la revue arménienne d'Istanbul, *Agos*, et principal promoteur de la reconnaissance du génocide en Turquie a été assassiné, et qu'à la suite de son assassinat, plus de 100 000 personnes se sont réunies à Istanbul pour dire qu'elles étaient toutes arméniennes? Comment pourrions-nous rester indifférents à cette prise de conscience collective qui est tout à l'honneur des démocrates turcs? Faut-il rappeler qu'en 2008, des intellectuels turcs ont lancé une pétition sous le titre "Nous leur demandons pardon", pétition qui connaîtra un grand écho dans les milieux intellectuels turcs.

Le texte dit: "Ma conscience ne peut accepter que l'on reste indifférent à la Grande Catastrophe que les Arméniens ottomans ont subie en 1915 et que l'on nie. Je rejette cette injustice et, pour ma part, je partage les sentiments et les peines de mes sœurs et frères arméniens et je leur demande pardon". Ce texte a recueilli – événement sans précédent en Turquie – des milliers et des milliers de signatures d'intellectuels,

d'universitaires et d'artistes turcs le jour même de son lancement.

Alors, oui, c'est parce qu'il y a cette prise de conscience collective en Turquie même que nous sommes appelés à être aux côtés de celles et de ceux qui en ont la volonté. Et c'est là que je crois qu'il faut parler clairement et que je dis que cette volonté politique doit être accompagnée d'effets juridiques. C'est pour cela que j'ai proposé que l'on puisse étendre la portée de la loi de 1995 sur l'incrimination du négationnisme. Je sais bien qu'il y a une tendance chez certains historiens, nous en avons déjà débattu avec Marcel Cheron – Pierre Vidal-Naquet est de cette tendance -, de dire qu'il n'appartient pas aux autorités législatives et même judiciaires de sanctionner l'Histoire par des dispositions pénales. Prenez Rémond, autre historien français qui a tenu un propos similaire avec une exception, disait-il, pour la Shoah.

Justement, dès lors qu'on s'est engagé à sanctionner le négationnisme de la Shoah, on ne peut pas faire de distinction et de différence de traitement avec d'autres négationnismes qui portent sur d'autres génocides. Ce serait juridiquement et moralement injustifiable. Et pourquoi faut-il sanctionner pénalement le négationnisme? Je sais bien qu'il y a une jurisprudence de la Cour européenne. J'ai expliqué en commission comment elle pourrait évoluer en fonction de la volonté des assemblées parlementaires, et notamment de l'unanimité de l'ensemble des assemblées parlementaires représentant les États membres du Conseil de l'Europe.

Pourquoi faut-il incriminer le négationnisme? Parce qu'aujourd'hui, sont poursuivis dans un certain nombre d'États ceux qui ont le courage de défendre nos valeurs démocratiques. Parce qu'aujourd'hui, en Turquie, ceux qui reconnaissent le génocide arménien sont les premiers à être poursuivis pénalement. C'est donc une négation même de ce que le droit doit protéger, c'est-à-dire nos valeurs essentielles. C'est bien pour cette raison qu'il y a eu une volonté politique et juridique à un moment donné d'incriminer pénalement le négationnisme, pour qu'il n'y ait pas d'inversion des valeurs au mépris de la vérité historique.

C'est vrai, je regrette que la majorité n'ait pas voulu ouvrir le débat sur la proposition de loi que j'ai déposée avec le concours de mon collègue, M. Dallemagne.

J'ose espérer que nous pourrions reprendre ce débat rapidement, sans attendre les contraintes et les gestes qu'il faudrait poser à l'occasion d'Europalia Turquie. J'ose espérer que nous avons assez de fierté dans cette assemblée parlementaire pour ne pas attendre l'issue d'un événement, par ailleurs très attendu et tout à fait appréciable, pour pouvoir se prononcer pour un débat juridique essentiel sur l'incrimination pénale du négationnisme.

Mais je ne saurais trop dire, chers collègues, et je rejoins en cela la voix d'autres, que si nous n'avons pas la capacité de dépasser les appréciations momentanées liées à des circonstances politiques pour avoir la ferme volonté de dire que le négationnisme n'est que l'accomplissement le plus extrême de l'acte génocidaire lui-même, si nous n'avons pas cette volonté, alors, nous serons les assassins de la mémoire!

11.41 Marco Van Hees (PTB-GO!): Chers collègues, le génocide qui a eu lieu contre les Arméniens, il y a maintenant 100 ans, dans l'Empire ottoman, est un fait qu'il convient de reconnaître. Il faut pouvoir dire haut et fort qu'il s'agit d'un génocide. La Belgique a donc ce devoir. Je pense que le cas est suffisamment clair et il est décrit de manière assez irréfutable dans de nombreux écrits (Robert Fisk, Jacques Pauwels et bien d'autres).

Le génocide arménien de 1915 est une réalité et je tiens à souligner à ce propos qu'en Turquie même, il y a des partis de gauche qui reconnaissent ce fait et qui pensent que la reconnaissance du génocide permettrait de créer les conditions pour un rapprochement entre les peuples turc et arménien. C'est un point à souligner.

Plusieurs collègues l'ont dit, il y a une ambiguïté dans cette résolution: pourquoi la Chambre ne reconnaît-elle pas clairement ce génocide? Pourquoi se contente-t-on d'une déclaration du premier ministre en termes de reconnaissance du génocide arménien? Malgré plusieurs sollicitations, M. Ducarme n'a pas donné de réponse convaincante. Est-ce une façon de dire que pour la majorité une déclaration du gouvernement est supérieure à ce que pourrait dire le Parlement? Je ne vois pas d'où la majorité pourrait tirer une telle affirmation d'un point de vue juridique.

Il me semblait que tous les pouvoirs émanaient de la Nation. Effectivement, je pense qu'il faudrait réellement que cette chambre se prononce clairement sur le génocide arménien.

Un point que je dois souligner, c'est qu'il ne faudrait pas que ce débat alimente les divisions en Belgique ou au niveau international. Je ne vais pas développer les aspects internationaux. Si on prend le cas de la Belgique, je crains que certaines tendances politiques puissent avoir cette envie d'utiliser la question pour propager la division en montant en épingle la question, sans mener le débat sereinement mais en pointant des communautés discriminées de notre pays. Cela provoquerait un repli sur soi de la communauté d'origine turque. Je pense que le but ne doit pas être celui-là.

Je pense que la Belgique devrait aussi balayer devant sa porte. Par rapport à ce débat sur le risque de stigmatisation d'une communauté et tout en réaffirmant clairement que la Belgique doit reconnaître le génocide, il serait hypocrite et la Belgique perdrait un peu en crédibilité si elle n'analysait pas de manière plus convaincante et autocritique sa propre histoire. Je vais rappeler le cas du Congo sous la direction du roi des Belges à la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle. Il est évidemment difficile de compter les victimes des exactions qui ont eu lieu à l'époque et je ne porterai pas d'avis sur la qualification qu'il faut donner aux crimes qui ont été commis sous Léopold II, mais je pense qu'effectivement, la Belgique gagnerait en crédibilité si elle balayait ainsi devant sa porte.

Selon le professeur Léon De Saint Moulin, démographe belge à l'Université de Kinshasa, il y a eu un recul immense du nombre de Congolais entre 1880 et 1920, un recul de cinq à dix millions de Congolais, soit respectivement entre 33 et 50 % de la population. Voilà le genre de choses que l'on aimerait entendre aussi à l'occasion, par exemple, du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Congo, mais qu'on n'a pas entendues. Je ne porte pas de qualification sur ce qui s'est passé à l'époque mais je pense que la Belgique gagnerait en crédibilité. Cela permettrait également plus de sérénité et d'esprit de réconciliation à l'intérieur de la Belgique.

Je pense que le rôle des Nations unies en matière de génocide est reconnu. Le point 5 de la résolution mentionne "de plaider pour qu'une prévention en temps utile et une répression effective des génocides et des crimes contre l'humanité fassent partie des priorités majeures de la communauté internationale et de l'Union européenne."

Je veux bien entendre que l'Union européenne a un rôle à jouer mais je ne voudrais pas que de cette manière soit édulcoré le rôle essentiel et principal des Nations unies dans ce domaine selon la Convention de l'ONU de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide. Je pense que l'ONU est un acteur incontournable en la matière.

11.42 **Dirk Van der Maelen** (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de staatssecretaris, collega's, wij hebben in de commissie al drieënhal uur goed gedebatteerd. Ook nu zijn wij al meer dan twee uur bezig. Het is moeilijk – ik zal dit ook niet proberen – nog iets nieuws te zeggen en niet in herhaling te vallen. Ik wil alleen meegeven dat onze fractie in de commissie de tekst voorgesteld door collega De Roover en consorten, mee heeft goedgekeurd, maar dat er toch nog iets knaagde. Wij vonden dat de tekst, die wij morgen zullen goedkeuren, wat ons betreft liefst zo breed mogelijk gedragen, nog beter kon.

Ook na het debat vandaag heb ik nog altijd niet begrepen waarom er geen bereidheid was bij de collega's van de meerderheid, die de tekst voorgesteld door collega De Roover en consorten steunden, om – u hebt zelf gezegd dat uw tekst dit impliciet bevat – de erkenning van de Armeense genocide in de tekst op te nemen. Voor de duidelijkheid zou het goed geweest zijn dat die erkenning klaar en duidelijk in de tekst gestaan zou hebben. Ik bevestig dat alle collega's die in de commissie gepleit hebben, met amendementen, voor een scherpere en duidelijkere tekst het belang van de verklaring van de premier erkend hebben, maar ik meen dat zij gelijk hadden met hun argument dat de tekst veel beter en sterker zou zijn indien daarin klaar en duidelijk een erkenning vanwege het Parlement zou zijn opgenomen van de Armeense genocide. Over de terminologie kon worden gesproken, maar die moest duidelijker dan in deze tekst. Ik heb nog altijd niet begrepen waarom de meerderheid die hand niet heeft willen aannemen.

Wij dachten dat de tekst ook op een tweede punt beter kon. Er was een amendement van de collega's van het cdH, waarmee de resolutie uitgebreid werd – ik houd het simpel – van de Armeniërs naar de Arameeërs en de Pontische Grieken. Ik vind het pijnlijk. Wij zijn het er in de Kamer vermoedelijk allemaal over eens dat op zijn minst een soortelijke behandeling gegeven werd aan de Arameeërs en de Pontische Grieken. Het zou van enige fairheid en kennis van het dossier getuigd hebben, indien wij in een en dezelfde beweging de Armeniërs, de Arameeërs en de Pontische Grieken hadden meegenomen.

Morgen zullen wij over het amendement kunnen stemmen. Er zijn ook amendementen van de collega's van

de oppositie die een duidelijke erkenning van de genocide door het Parlement voorstellen. Wij hebben daarover reeds gestemd in de commissie en wij zullen ook morgen de stemming vragen over die amendementen. Het resultaat van deze stemmingen zal onze eindstemming niet beïnvloeden, want wij zullen de resolutie goedkeuren.

Laat dit een oproep zijn aan de collega's van de meerderheid, want ik meen te mogen vaststellen dat deze meerderheid er helaas een slechte gewoonte op nahoudt. Vroeger was het immers een traditie in de commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen om over de grenzen van oppositie en meerderheid heen mekaar te vinden over belangrijke dossiers. Wij hadden mekaar hier ook kunnen vinden met een beetje goede wil van beide kanten. Ik betreur dat dit niet is gebeurd.

Ten slotte, ik wil mij aansluiten bij wat collega Maingain heeft gezegd, ook in de commissie. In de commissie heeft collega Maingain een amendement ingediend waarin werd opgeroepen om in het Belgische Parlement ook het debat te beginnen over de strafbaarstelling van het negationisme ten aanzien van de genocide op de Armeniërs. Ik herhaal dat, wat ons betreft, ook de Arameeërs en de Pontische Grieken daarbij hadden gemogen.

Ik betreur dat de meerderheid dit amendement heeft weggestemd. Zij hebben een punt als zij argumenteren dat dit juridisch nog niet volledig is uitgeklaard, maar dit mag ons volgens mij niet beletten om in een resolutie een passage op te nemen waarin de Kamer wordt opgeroepen om ook dat probleem aan te pakken.

Ik herhaal nogmaals dat wij menen dat de resolutie op deze drie punten nog beter had gekund dan ze nu al is. Wij hopen dat ook het amendement van de collega's van Groen, die een veel betere titel aan deze resolutie geeft, morgen zal worden goedgekeurd. Ik hoop dat er morgen bij de stemming over de amendementen enige goodwill en enig begrip zal zijn voor de positieve en constructieve voorstellen van de collega's uit de oppositie.

De sp.a zal de resolutie hoe dan ook goedkeuren, maar wij blijven hopen dat wij ze nog iets beter en sterker kunnen maken.

11.43 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je me rends compte que, dans mon intervention, je n'ai pas précisé que le groupe Ecolo-Groen votera pour et espère qu'un des amendements déposés, y compris par notre groupe, demandant la reconnaissance du génocide par la Chambre sera approuvé. Si ce n'était pas le cas, je m'abstiendrai.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De bespreking is gesloten.
La discussion est close.

* * * * *

Ingediende amendementen:

Amendements déposés:

Opschrift/Intitulé

- 20 – *Benoit Hellings cs (1207/3)*

Enige verklaring(n)/Déclaration unique(n)

- 15 – *Stéphane Crusnière cs (1207/7)*
- 16 – *Stéphane Crusnière cs (1207/7)*
- 17 – *Georges Dallemagne (1207/8)*

Punt 1(n)/Point 1(n)

- 21 – *Benoit Hellings cs (1207/3)*

Verzoek 2/Point 2

- 18 – *Georges Dallemagne (1207/8)*

Verzoek 2/1(n)/Point 2/1(n)

- 19 – *Georges Dallemagne (1207/8)*

Punt 9/Point 9

• 22 – *Wouter De Vriendt cs (1207/3)*

* * * * *

De stemming over de amendementen wordt aangehouden.

Le vote sur les amendements est réservé.

De stemming over de aangehouden amendementen en over het geheel van het voorstel zal later plaatsvinden.

Le vote sur les amendements réservés et sur l'ensemble de la proposition aura lieu ultérieurement.

12 Voorstel van resolutie over conflictmineralen (1226/1-7)

- Voorstel van resolutie over de verantwoorde invoer van tin, wolfram, tantalium en goud (de zogeheten "conflictertsen") op de Europese markt (1056/1-2)

- Voorstel van resolutie over de invoering van een verplicht Europees traceerbaarheidssysteem voor de zogeheten "conflictertsen" (1091/1-4)

12 Proposition de résolution relative aux minerais des conflits (1226/1-7)

- Proposition de résolution relative à l'importation responsable d'étain, de tungstène, de tantale et d'or (dits "minerais des conflits") sur le marché européen (1056/1-2)

- Proposition de résolution relative à la mise en place d'un système obligatoire de traçabilité des "minerais des conflits" à l'échelle européenne (1091/1-4)

Voorstellen ingediend door:

Propositions déposées par:

- 1226: Sarah Claerhout

- 1056: Georges Dallemagne

- 1091: Gwenaëlle Grovonius, Stéphane Crusnière, Philippe Blanchart, Dirk Van der Maelen, Georges Dallemagne.

Ik stel u voor een enkele bespreking aan deze drie voorstellen van resolutie te wijden. (*Instemming*)

Je vous propose de consacrer une seule discussion à ces trois propositions de résolution. (*Assentiment*)

Bespreking

Discussion

De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1226/6)**

Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(1226/6)**

Het opschrift werd door de commissie gewijzigd in "voorstel van resolutie over de 'conflictertsen'".

L'intitulé a été modifié par la commission en "proposition de résolution relative aux 'minerais des conflits'".

De bespreking is geopend.

La discussion est ouverte.

De heer Peter Luykx, rapporteur, verwijst naar het verslag.

12.01 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, l'histoire de cette résolution est comparable à celle d'un oiseau grimpeur insectivore bien connu, le coucou!

Cet oiseau a l'étrange manie de déposer ses œufs dans le nid des autres, un peu comme quand le PS, par mon intermédiaire, demande comme priorité la mise à l'agenda d'une résolution permettant une traçabilité obligatoire des minerais des conflits et que la majorité, telle un coucou, en profite pour déposer un nouveau texte qui a les apparences de la résolution socialiste mais qui, dans les faits, propose surtout et avant tout de permettre aux entreprises qui se font un maximum de profits sur le dos des droits humains, de poursuivre leur business.

L'histoire de cette résolution ressemble également à une histoire de cinéma, celle de "Vol au-dessus d'un nid de coucou" avec en *guest-stars* les représentants du groupe MR qui, visiblement, ont quelques problèmes

de personnalité, adoptant au niveau du Parlement européen des positions courageuses qui ne sont malheureusement pas assumées au Parlement fédéral. C'est l'histoire du fils qui tue le père!

12.02 Sarah Claerhout (CD&V): Mevrouw Grovonijs, u hebt duidelijk literaire capaciteiten. Dat is heel mooi. Proficiat.

We hebben het in de commissie ook al uitgebreid gehad over uw interpretatie van de chronologie. Het feit dat er nog groepen met de materie bezig zijn, zich daarin verdiepen en daarmee iets willen doen, heeft niets te maken met wat u beschrijft. Ik vind dat een heel vreemde interpretatie. Het is bovendien een heel belangrijke materie. Het is dan ook erg belangrijk dat die interesse van andere groepen er is.

12.03 Gwenaëlle Grovonijs (PS): C'était tellement important, madame Claerhout, que vous avez attendu la fin de la session pour déposer un texte. C'était tellement important pour vous que vous ne l'avez pas écrit jusqu'il y a quelques jours. C'est pour cela que c'était tellement important pour vous. C'est cela en fait? Je n'ai pas très bien compris.

Je n'ai pas de souci, vous avez raison, j'ai de bonnes capacités rédactionnelles et aucune difficulté avec ça. En tout cas, elles sont nettement meilleures que les vôtres, à la lecture du texte que vous avez déposé.

12.04 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Pourquoi est-ce si important aujourd'hui que le parlement demande au gouvernement de suivre une ligne en matière de minerais des conflits? Nous avons eu un long débat en commission et personne dans cette assemblée n'est censé ignorer le fait que suite à l'amendement de M. Louis Michel s'entame un dialogue entre le Conseil, la Commission et le Parlement européens. Ce que nous faisons ici, c'est essayer d'affiner, de pousser notre gouvernement, membre du Conseil, à suivre la ligne de M. Michel père. En fait, nous essayons de faire la concordance entre le père et le fils. Espérons que le Saint-Esprit fasse son effet, madame Claerhout!

12.05 Gwenaëlle Grovonijs (PS): Quand je vois que le MR n'a même pas cosigné la proposition de Mme Claerhout, j'ai quelques doutes là-dessus, monsieur Hellings. Mais nous reviendrons à tout cela par la suite.

Je vais à présent parler un peu de la résolution que le PS a déposée. Le texte du PS partait d'un constat assez simple mais pourtant terrible: à l'Est de la République démocratique du Congo, monsieur Flahaux, le commerce illégal des minerais par des groupes armés rebelles contribue fortement, depuis plus de quinze ans, à intensifier et à prolonger des conflits et les souffrances des populations locales.

À l'échelle mondiale, de nombreuses autres zones sont concernées par ce juteux commerce, qui est d'autant plus rentable que la demande internationale ne cesse de croître vu nos utilisations intensives des nouvelles technologies (smartphones et autres ordinateurs portables).

L'Union européenne représente pas moins de 25 % du marché mondial d'importation des minerais dits des conflits, à savoir les "3 T" (étain, tungstène et coltan) mais aussi 15 % de l'or, ce qui représente un volume commercial de pas moins de 28,5 milliards d'euros. Vu l'importance de ce marché, l'Union européenne doit avoir un véritable effet de levier dans la lutte contre ces minerais des conflits. Malheureusement, depuis de nombreuses années, l'Union européenne, sous la pression notamment du PPE et de l'ALDE, tarde à mettre en place des mesures visant à l'approvisionnement responsable des matières premières.

À la suite de l'adoption par les États-Unis de la loi dite Dodd-Frank en 2010 et à la demande du Parlement européen, la Commission européenne a élaboré une proposition de règlement en mars 2014. Cette proposition de règlement du commissaire libéral belge de l'époque visait à assurer un approvisionnement responsable en minerai par les entreprises européennes lorsque celles-ci s'alimentent dans des zones à risque. Cependant, la Commission avait alors opté pour un schéma d'auto-certification volontaire et proposait de limiter la portée de la législation à seulement 450 entreprises importatrices. Mon groupe et ma collègue Marie Arena avaient déjà dénoncé vivement ce dispositif à l'époque. En effet, ces éléments faisaient que la Commission européenne ratait clairement son objectif. Sachant que les recommandations de l'OCDE en la matière existent depuis 2010 et que très peu d'entreprises s'en sont inspirées, nous savons qu'il n'y a aucun espoir de changer la donne sur base d'une mesure volontaire du secteur, sauf pour ceux qui sont tombés dans l'angélisme.

Pour mon groupe, vu l'ampleur des enjeux qui se cachent derrière ces minerais, on ne peut se contenter d'angélisme ou de demi-mesure. Chers collègues, la responsabilité et l'éthique ne doivent pas être un choix mais bien une obligation pour l'ensemble de la chaîne.

12.06 Peter Luykx (N-VA): Mevrouw Grovonijs, u hebt, net als ik, de hoorzittingen in onze commissie over deze problematiek bijgewoond. Ik vond het toen heel opvallend dat de vrijwillige controle die bedrijven kunnen uitvoeren blijkbaar een groot succes is, althans voor de Europese bedrijven. Wij hebben onder anderen kunnen luisteren naar de heer Tytgat van Umicore, dit zelf een zeer verfijnd systeem had uitgewerkt dat veel verder gaat dan andere regels die men wil opleggen. Dat systeem leggen zij zichzelf vrijwillig op. Dat kunt u toch bezwaarlijk "geen succes" noemen.

12.07 Gwenaëlle Grovonijs (PS): Monsieur le président, monsieur Luykx, j'ai assisté aux auditions mais, visiblement, nous n'avons pas entendu la même chose.

Moi, j'ai compris que par ce système d'autocertification, un très faible pourcentage du commerce est touché par ces mesures éthiques. Seuls 3 % du commerce sont touchés. Si vous considérez que faire de l'éthique avec 3 % de ce fructueux marché est suffisant, libre à vous d'y croire.

Au PS, nous sommes un petit peu plus en avance sur ces démarches. Nous souhaitons aller largement plus loin, ce qui est impossible sans avoir un règlement obligatoire du début à la fin de la chaîne.

12.08 Peter Luykx (N-VA): Mevrouw Grovonijs, u ontkent dus niet dat sommige bedrijven puur op vrijwillige basis op een goede manier hiermee omgaan? Dat is mijn punt. U sluit dat uit en zegt dat het totaal geen effect had. Sorry hoor, wij waren daar allebei en hebben wel degelijk hetzelfde gehoord. Er zijn veel vragen gesteld: zal een verplichte controle wel effect hebben, kan het wel efficiënt verlopen en kan het op een goede manier worden georganiseerd? Daarover ging het debat. De enige echte resultaten die er vandaag wel zijn, zijn precies die resultaten die worden geboekt door bedrijven die dit systeem op vrijwillige basis invoeren.

12.09 Sarah Claerhout (CD&V): Ik wil verwijzen naar die hoorzittingen. Daar werd echt wel benadrukt dat er al heel wat initiatieven zijn genomen, ook vanuit de succesvolle bedrijven. Niet alleen de vertegenwoordiger van Umicore benadrukte dat. Ook de vertegenwoordiger van de ngo's beklemtoonde dat via die initiatieven al een zeer lange weg is afgelegd. Men heeft gevraagd om die te incorporeren. Dat u die nu volledig tenietdoet, vind ik echt wel getuigen van een vreemde visie ten opzichte van die initiatiefnemende bedrijven.

12.10 Georges Dallemagne (cdH): Monsieur Luykx, nous ne sommes pas ici simplement pour entendre et féliciter les entreprises qui font du bon travail. Certaines d'entre elles ont déjà mis en place des mécanismes, et nous nous en réjouissons, qui permettent d'éviter que certains matériaux ayant été extraits dans des conditions effroyables ne puissent être commercialisés. Notre rôle ne consiste pas à féliciter ces gens, mais à installer, comme responsables politiques, un dispositif qui soit le plus plausible, le plus efficace et le plus étendu possible, tout en tenant compte de certaines contraintes économiques. De la sorte, ces sociétés qui ne le font pas aujourd'hui le feront dorénavant.

Les députés de plusieurs groupes politiques belges – en tout cas, de tous les partis francophones, car je n'ai pas suivi aussi précisément le débat du côté néerlandophone – du Parlement européen sont allés dans ce sens d'une procédure contraignante et systématique. Nous avons été extrêmement surpris d'une marche arrière de la majorité à cet égard.

Notre rôle est donc d'élaborer des dispositifs qui soient crédibles et pas seulement de saluer les acteurs qui les développent déjà.

12.11 Peter Luykx (N-VA): Mijnheer Dallemagne, dat klopt inderdaad. U hebt gelijk. Wij zijn er niet alleen om te feliciteren.

Mijn punt was echter het volgende. Ik wou de stelling van mevrouw Grovonijs nuanceren. Wij moeten het kind niet met het badwater weggooien. Natuurlijk moeten wij naar verdergaande stappen op zoek gaan. Wij mogen de vrijwillige controle echter niet uitsluiten, door ze af te doen als een systeem dat niet zou werken. Dat punt wenste ik te maken.

12.12 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le président, il reste de manière ponctuelle à ajouter un point. Cela me semble d'autant plus important de mettre en œuvre un mécanisme qui soit obligatoire pour l'ensemble des entreprises qu'il permettra aussi de protéger de toute forme de concurrence déloyale celles qui sont entrées, de manière volontaire, dans ce processus.

Je ne vois pas où réside la difficulté, encore moins si vous mettez en évidence le fait que certaines de nos entreprises sont déjà engagées dans un processus volontaire de ce type. Dans quelle mesure cela pose-t-il la moindre difficulté? En effet, nous ne faisons que les protéger davantage. De plus, nous faisons en sorte que toutes les entreprises soient sur le même pied et soumises aux mêmes types d'obligations.

Président: André Frédéric, vice-président.

Voorzitter: André Frédéric, ondervoorzitter.

12.13 Peter Luykx (N-VA): Ik denk niet dat het voorstel van collega Claerhout een verplichte controle uitsluit. Waar leest u dat?

Ik zal de hele resolutie niet herhalen, noch wat de sprekers tijdens de hoorzittingen hebben gezegd, maar wij hebben toen toch gehoord dat wij zeer goed moeten nadenken, opdat eender welke regelgeving tot resultaten zou leiden, hoe wij dat gaan implementeren, niet alleen in Europa, maar ook ter plaatse. De sector zelf wil daaraan meewerken. Dit is een bijzonder complexe materie, waarbij wij heel wat vraagtekens hebben geplaatst en voorwaarden hebben gesteld.

12.14 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur Luykx, permettez-moi de renvoyer à la demande n° 3 de la proposition de résolution. On fait bien état d'un mécanisme volontaire. Je n'ai pas besoin d'aller au-delà pour expliquer à quel point cela rend tout le dispositif inutile puisque, ce faisant, il n'impose pas d'obligation à l'ensemble des entreprises.

Pour ce qui est de la mise en place sur le terrain, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais soyez rassuré, le texte déposé par le PS ne concerne pas uniquement la RDC, mais également les pays voisins, pour éviter une déstabilisation d'un pays par rapport à l'autre. En outre, il prévoit des mesures d'accompagnement.

Si on se réfère aux auditions que nous avons eues, ledit texte répond clairement aux demandes du secteur des ONG, à savoir un mécanisme obligatoire avec des mesures d'accompagnement. Sans doute n'avons-nous pas assisté aux mêmes auditions!

J'en reviens au texte du Parti Socialiste dont vous ne semblez pas avoir pris connaissance. Il est important d'attirer l'attention sur l'obligation de transparence et de diligence raisonnable tout au long de la chaîne d'approvisionnement des minerais, pour toutes les entreprises actives sur le territoire de l'Union. C'est à ce niveau que nous voulons éviter des distorsions en termes de concurrence entre les différentes entreprises afin de nous assurer que la mesure proposée au niveau européen, seul niveau cohérent ici, puisse vraiment avoir un impact sur le terrain. En effet, derrière cette question, se cache celle de la traçabilité sociale et de l'information des consommateurs européens. Ceux-ci doivent savoir ce que contiennent les produits qu'ils achètent. Dans ce contexte, seule une diligence raisonnable obligatoire – j'insiste sur ce terme – sur toute la chaîne d'approvisionnement permettra véritablement aux consommateurs de savoir si les produits qu'ils achètent proviennent d'une filière éthique et responsable ou non.

C'est pour faire face à ces défis et en opposition avec la première mouture de la commission, que nous avons rédigé notre texte en formulant quatre demandes claires et maximalistes, mais qui restent réalistes. La première concerne la mise en place d'un système de diligence raisonnable obligatoire du début de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la fin de celle-ci pour ce qui concerne les minerais des conflits. La deuxième vise à faire en sorte que cette obligation ne se limite pas aux entreprises européennes, mais à toutes les entreprises qui placent ces minerais ou des produits contenant ces minerais en Europe et ce, au-delà des importateurs.

La troisième demande consistait à faire en sorte que le règlement reprenne la définition de zone de conflit, conformément à celle utilisée par l'OCDE afin d'assurer une cohérence à l'échelle mondiale.

Enfin, plaider pour un mécanisme dont le champ d'application puisse tenir compte à l'avenir que si une nouvelle ressource naturelle alimente un conflit, celle-ci puisse également être couverte par le règlement

européen.

Ces quatre demandes s'inscrivent pleinement dans le sens de l'amendement de M. Louis Michel. Il s'agit d'un amendement à la proposition de règlement adoptée au Parlement européen le 20 mai 2015 visant à imposer à toutes les entreprises, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, l'obligation de pratiquer la diligence raisonnable et une obligation d'information sur leurs pratiques de diligence raisonnable pour l'approvisionnement responsable.

De par ce vote au Parlement européen qui a été confirmé au niveau du Trilogue, environ 800 000 entreprises européennes pourraient se voir imposer une obligation de traçabilité au lieu des 450 000 actuellement sur base du dispositif volontaire. De 450 à 800 000, nous voyons clairement la portée d'un dispositif obligatoire.

Importateurs de minerais, fonderies et affinerie, mais également fabricants de produits manufacturés devraient désormais s'assurer que les minerais qu'ils utilisent ne servent pas à financer des conflits.

Ce vote surprise mené par mes collègues Marie Arena et Louis Michel au Parlement européen a permis d'infléchir considérablement la proposition initiale de la Commission INTA qui tablait sur la mise en place d'un dispositif volontaire. Elle va aussi bien au-delà de la proposition initiale concernant l'étendue de l'obligation de l'approvisionnement responsable qui, au départ, visait les seules fonderies et affinerie européennes.

Le règlement voté au Parlement européen est historique car il allie le respect des droits humains devant le profit des entreprises. L'Europe pourrait devenir, dans ce cadre, la pionnière en matière d'éthique économique.

Suite à ce vote, il nous revenait en tant que parlementaires belges, d'être à la hauteur de cette position historique et, pour ce faire, de donner un mandat très clair et sans aucune ambiguïté à notre premier ministre pour le prochain Conseil européen - premier ministre qui, dois-je le rappeler, est de la même couleur politique que l'auteur du fameux amendement.

C'est pourquoi il était essentiel qu'une résolution forte, telle que la nôtre – je tiens ici à remercier MM. Dallemagne, Van der Maelen et Hellings pour leur soutien – soit adoptée par notre assemblée pour pouvoir faire front au Conseil européen, face aux forces les plus à droite qui ne rêvent que d'une chose, un retour en arrière par rapport à cette position du Parlement européen.

C'est dans ce contexte que j'ai actualisé mon texte et que la majorité a demandé l'organisation d'auditions en vue d'amender le texte sur lequel, la main sur le cœur, n'est-ce pas monsieur Miller, elle avait accepté de travailler. Ces auditions ont eu lieu. Voici, mes chers collègues, quelques extraits de celles-ci en dehors des ONG qui soutenaient, elles, sans ambiguïté, le texte de l'opposition. Je citerai notamment Louis Michel, député européen, qui disait "qu'il était préférable de prévoir des obligations précises plutôt que de se fier à la bonne volonté des entreprises" et M. Michel d'ajouter: "Je confirme que les propositions de résolution en discussion s'inscrivent parfaitement dans la réflexion des partisans de la proposition de règlement européen, telle qu'elle a été adoptée le 20 mai 2015", tout en invitant le Parlement belge à s'inscrire dans cette démarche ambitieuse. M. Michel, dans le cadre de cette brillante audition, a également évoqué la question des sanctions. De même, M. Michel a indiqué que la proposition socialiste, moyennant quelques ajustements, s'inscrivait dans la position défendue par lui et Marie Arena au niveau européen.

Forts de ces auditions et des avis positifs sur ce texte socialiste, nous sommes donc revenus en commission. Et là, à ma plus grande surprise et je dirais même à ma plus grande déception, la majorité a renié sa parole et organisé son hold-up. En effet, le CD&V avait entre-temps et en dernière minute, prouvé que c'était une vraie priorité, fait prendre un texte en considération en séance plénière. C'était un texte similaire sur le titre mais certainement pas sur le contenu. Pourtant, c'est bien sur celui-là que la majorité a décidé de travailler en commission, rejetant celui du groupe PS d'un revers de la main.

Le communiqué de presse du MR à la suite du vote de l'amendement Michel au Parlement européen était pourtant clair: "La conscience universelle a triomphé de l'affairisme sordide", pouvait-on lire. Ici, mes chers collègues, monsieur Miller, c'est plutôt le conservatisme exacerbé qui l'a emporté sur la position ambitieuse de la Belgique dans la lutte contre les minerais des conflits. Jugez plutôt sur la base de quelques morceaux choisis de cette magnifique résolution du CD&V. Considérant R. Je ne le lis pas; vous le trouverez dans le

texte.

À titre personnel et au nom de mon groupe, je pense qu'il est dingue de chercher à ne pas perturber un marché qui exploite les populations et alimente les zones de conflits! Franchement, pour dire cela, il ne fallait pas vous ennuyer à écrire un texte!

Considérant S. Navrée, mais pour ma part, je ne peux admettre que "les coûts liés à l'approvisionnement responsable" soient une raison valable pour ne pas réglementer. Au contraire! Être éthique a un coût, il faut l'assumer! En effet, un travailleur de plus de 18 ans déclaré coûte plus cher qu'un gamin qui travaille au noir. Mais si je suis votre texte et votre proposition, nous devrions, dans ce cas, encore accepter le travail des enfants dans l'industrie textile, de crainte que ces entreprises ne se délocalisent et que cela ne nous coûte du pognon!

Considérant U. De nouvelles fausses excuses pour ne pas perturber ce commerce honteux: les entreprises vont se délocaliser; il va y avoir une précarisation supplémentaire des populations locales; le conflit risque de se déplacer ... Admettons! Mais alors quelles sont vos réponses? Ne rien faire!

À l'inverse, le PS a anticipé et propose une résolution qui porte sur la RDC et ses neuf pays voisins. Il propose une résolution avec une obligation pour toutes les entreprises, même non européennes, pour éviter cette concurrence déloyale. Ensuite, il propose un processus d'accompagnement dans la mise en œuvre du dispositif. Le PS assure que, dans le contexte de dépendance totale actuelle à ces minerais, les entreprises n'ont pas d'alternative crédible et se soumettront donc à ces nouvelles obligations. Il n'y a donc aucune raison de faire des concessions aux droits de l'homme.

Poursuivons le florilège! Examinons vos demandes!

Demande 1: plaider en faveur d'un règlement contraignant mais en fonction des activités des entreprises, de leur taille, de leur place dans la chaîne d'approvisionnement. Je pense que vous devriez peut-être ouvrir les yeux. Cela ne veut rien dire!

Demande 2: exclure le secteur du diamant, compte tenu de l'importance et ...

12.15 Sarah Claerhout (CD&V): Mijnheer de voorzitter, ik wil even kort tussenkomen.

Mevrouw Grovonius, de formulering die u daarnet heeft aangehaald als zou er een verschil zijn in de keten en dat er op een verschillende manier gewerkt wordt afhankelijk van de grootte van het bedrijf en van zijn plaats in de keten, is opnieuw een punt dat tijdens de hoorzittingen regelmatig aan bod is gekomen. Iedereen is het erover eens dat men niet voor de hele keten op één uniforme structuur kan werken en dat men daarin een onderscheid moet maken.

Nu ik toch aan het woord ben, maak ik van de gelegenheid gebruik om te zeggen dat ik geschokt ben door de manier waarop u de zaken hier voorstelt. U bent intellectueel niet eerlijk bezig. U heeft nu al een aantal keren herhaald dat we voorstellen om niets te doen, terwijl heel duidelijk voorgesteld wordt om een bepaalde verplichting in te lassen.

Wij vragen wel om dat op een realistische manier te doen. Experts hebben ons aangetoond dat er heel veel verschil op die keten zit. De zaken moeten dus op een verschillende manier aangepakt worden.

Ik waardeer uw bekommernis. Ik zie dat u echt bekommerd bent om de materie. Daarover wil ik niet debatteren. U moet toch opletten hoe u het standpunt van uw tegenstander voorstelt. U maakt een aantal oneerlijke punten op dat vlak.

12.16 Gwenaëlle Grovonius (PS): Madame Claerhout, je ne peux présenter votre texte d'une manière différente car, malheureusement, il ne prévoit pas de processus obligatoire du début à la fin de la chaîne et c'est ce que nous lui reprochons. C'est vrai, vous prévoyez des distinctions en fonction de la taille des entreprises mais pas dans un processus obligatoire. Le processus reste, pour certains, sur une base volontaire. Je suis désolée ou je ne sais pas lire, mais votre demande n° 3 prévoit clairement que pour les entreprises en aval, on est dans une approche volontaire. À partir du moment où vous faites une distinction de ce type, il devient impossible d'avoir un processus qui va fonctionner.

Pour en revenir à votre demande n° 2 qui prévoit d'exclure le secteur du diamant compte tenu de l'importance et des bons résultats du processus de Kimberley, je suis tout à fait d'accord avec vous, il y a déjà un dispositif. Mais je reste perplexe et je me demande à quel point vous êtes inféodée à ce secteur car vous vous sentez obligée d'en parler dans un texte qui, en fin de compte, ne le concerne pas du tout. Mais je comprends que ce secteur ait besoin d'être rassuré en permanence.

Voorzitter: Siegfried Bracke, voorzitter.

Président: Siegfried Bracke, président.

12.17 Sarah Claerhout (CD&V): Mevrouw Grovonius, we hebben die discussie ook al gevoerd in de commissie. We willen het reeds bestaande Kimberley Process niet ondergraven door er een ander proces overheen te plakken. Dat zou niet goed zijn. U heeft zelf de resolutie in de Kamer ter versterking van het Kimberley Process mee goedgekeurd. Dat is de reden. U mag de intentieprocessen voeren die u wilt, maar dat is echt niet geloofwaardig.

12.18 Gwenaëlle Grovonius (PS): La demande n° 3, on en a déjà parlé mais c'est la pire parce que c'est celle qui rend votre résolution définitivement inutile.

12.19 Jean-Jacques Flahaux (MR): Je pensais attendre mon passage après vous, chère madame Grovonius, pour intervenir mais je trouve que, comme on dit en bon belge, trop is te veel. Je veux dire par là qu'ici, nous sommes dans un débat de fond sur un sujet extrêmement important et où, au-delà de cette problématique des minerais, il y a celle de la guerre et également celle qui me tient à cœur parce qu'elle est immonde, c'est l'utilisation du viol à des fins militaires dans toute cette région. C'est extrêmement important et nous en discutons d'ailleurs dans d'autres commissions. C'est un sujet qui devrait nous rassembler. On peut évidemment comprendre que nous ne soyons pas toujours tous au même moment sur la même ligne mais l'objectif, c'est quand même d'essayer de trouver des points d'entente.

12.20 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur Flahaux, votre problème, c'est que vous n'êtes même pas sur la même ligne avec vous-même!

12.21 Jean-Jacques Flahaux (MR): Je ne vous ai pas interrompue, chère madame Grovonius.

12.22 Gwenaëlle Grovonius (PS): Je ne demande pas mieux que nous soyons sur la même ligne.

12.23 Jean-Jacques Flahaux (MR): Est-ce que vous croyez un tant soit peu à la démocratie? Dans ce cas-là, la première chose, madame Grovonius, c'est d'écouter l'autre personne qui est en train de parler. Quand vous aurez compris ça, vous serez un peu démocrate. En attendant, je pense qu'il y a des leçons que vous devez prendre. Je sais que vous n'avez pas l'habitude de ça, que dans certaines régions, en dehors du parti, il n'y a pas de dialogue.

12.24 Gwenaëlle Grovonius (PS): Et donc, nous discutons sur le fond avant les arguments, c'est ça?

12.25 Jean-Jacques Flahaux (MR): J'évoquerai le problème du fond bien évidemment lors de mon intervention au nom de mon groupe. Ma demande porte simplement sur la forme et sur le ton. Vous êtes tout le temps dans le rôle d'une donneuse de leçons. Je n'aime pas ça. Je pense que vous devez respecter le fait que chacun peut avoir sa part de vérité et qu'il est important de savoir écouter l'autre et de pouvoir accepter qu'on n'a pas nécessairement la vérité révélée tout seul. Vous n'êtes pas une ayatollah. On appelait à un certain moment les écologistes les ayatollahs de la chlorophylle. Je ne voudrais pas que l'on vous appelle un jour l'ayatollesse de la démocratie. Merci.

12.26 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur Flahaux, vous avez raison: en fait, nous parlons ici des problèmes géopolitiques de la région des Grands Lacs, de l'Est du Congo où des minerais des conflits sont exploités illégalement, extraits par des mineurs – souvent des enfants – et revendus ensuite à des entreprises de transformation au Rwanda.

Il est clair que les minerais des conflits alimentent aujourd'hui les guerres à l'Est du Congo et les guerres entre le Rwanda, ou des milices alliées, et l'armée congolaise. Les violents, dont vous avez parlé, qui sont utilisés comme arme de guerre trouvent leur origine dans ce fait géopolitique que sont les minerais des conflits.

La cause de ces horreurs est l'objet de la présente discussion. Contre cela, on peut prendre des dispositions réglementaires européennes qui vont être discutées au trilogue où le Conseil, donc le gouvernement belge - le fils Michel -, va devoir défendre une position. C'est le sens de la résolution que nous votons. L'enjeu est que cette résolution soit forte pour que le gouvernement défende une position forte. Vous n'arriverez pas à lutter contre le viol avec de l'eau tiède. Parce que si nous sommes des ayatollahs de la chlorophylle, vous êtes des ayatollahs de l'eau tiède!

12.27 Gwenaëlle Grovonijs (PS): J'en reviens au fond, le texte de Mme Claerhout et sa demande n°3 qui est sans doute la pire car elle rend ce texte complètement inutile puisqu'elle prévoit pour les entreprises en aval, une approche volontaire.

C'est aux antipodes de la position défendue par M. Louis Michel et saluée par vous, chers collègues du MR. J'aimerais savoir quelle est la cohérence dans tout cela et comment, en tant qu'élus du MR, vous pouvez accepter une telle demande.

Pourtant, monsieur Flahaux, mon groupe vous a offert en commission une chance d'éviter d'adopter un tel texte. Nous avons redéposé en commission, tel quel, l'amendement de M. Louis Michel du Parlement européen pour vous montrer à quel point nous cherchons le consensus.

J'espère, monsieur Flahaux, que contrairement à ce qui s'est passé en commission, vous ne voterez pas contre cet amendement de votre propre eurodéputé que nous avons redéposé en séance plénière. Je rappelle qu'il y aura un vote nominatif sur celui-ci.

Pour conclure, je dirais que la résolution relative aux minerais des conflits de Mme Claerhout – à ce stade, elle en est la seule signataire – veuille surtout et avant tout à permettre la continuation du *business as usual*.

Il ne faudrait surtout pas que l'éthique et les normes sociales et environnementales nuisent au commerce! Il ne faudrait surtout pas éviter que nos smartphones et autres produits soient le résultat de la souffrance humaine! Ce n'est pas un hasard si, à l'Europe, le PPE a tout fait pour bloquer l'adoption d'un tel règlement.

Bien entendu, madame Claerhout, messieurs Miller et Flahaux, vous ne pouviez pas le dire comme cela. Vous avez appliqué un peu de vernis pour vous donner bonne conscience mais il ne faut pas gratter longtemps pour découvrir tout le cynisme de la démarche et du texte qui nous est soumis aujourd'hui.

Ce ne sont sûrement pas les amendements que vous avez déposés et qui ont été adoptés en commission qui améliorent ce texte. Ils n'ont rien à voir avec les amendements de M. Michel père, ils sont même tout le contraire.

Cette proposition de résolution est totalement creuse et vide de sens. Elle constitue une imposture, une véritable attaque frontale contre toutes les personnes qui se sont battues pour l'adoption d'un règlement courageux au niveau européen.

Surtout, elle illustre comment certains dans cette majorité sont capables de renier leur parole et de faire en sorte qu'en finale, même sur des enjeux aussi importants que le respect des normes sociales, des droits humains et des travailleurs, aucun consensus ne puisse être trouvé, mais pas à cause de nous, à cause de vous!

J'appelle dès lors mes collègues du MR à se ressaisir et à adopter l'amendement que j'ai redéposé en plénière, cosigné par mes collègues sp.a, cdH et Ecolo-Groen et qui reprend celui de M. Louis Michel.

Si l'Union européenne veut réellement devenir un acteur diplomatique majeur, elle doit plus que jamais instaurer une véritable cohérence entre son action pour la paix et sa volonté de lutter contre les activités commerciales et industrielles finançant ces conflits. Ce n'est qu'à cette condition et avec cette cohérence que nous pourrions peser dans cette lutte contre les minerais des conflits qui touche tout particulièrement la RDC, pays majeur au regard de notre diplomatie et de notre coopération au développement.

Avec le texte de la majorité, notre premier ministre aura un des mandats les plus faibles pour ne pas dire nuls au sein du Conseil. Pour toutes ces raisons, mon groupe votera contre le texte de la majorité et je vous souhaite bon courage pour la suite avec votre schizophrénie et les positions du père et du fils de la famille

Michel.

Vous disposez sur vos bancs d'un amendement et vous avez une dernière chance de vous rattraper en l'adoptant.

12.28 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, en quelque sorte, je devrais remercier ma collègue, Mme Grovonius.

12.29 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Alors, faites-le!

12.30 Jean-Jacques Flahaux (MR): Le réalisme est beaucoup plus compréhensible et acceptable que tout ce qui est excessif.

Je viens d'entendre des mots comme "schizophrénie". C'est très grave d'employer de tels termes. Je ne savais pas que vous étiez médecin, mais je le découvre ce soir. Docteur Grovonius, puisque vous avez des dons de psychiatre et de psychologue, je suis un peu surpris. Vous me faites penser à la mentalité classique dans certaines régions du Hainaut, que je connais bien: "pas socialiste, pas de pain". Ici, en dehors de vous, pas de vérité. Je ne peux pas l'accepter.

12.31 Gwenaëlle Grovonius (PS): (...)

12.32 Jean-Jacques Flahaux (MR): Je parlerai de Louis Michel tout à l'heure, rassurez-vous. Puisque vous êtes devenus des "michéliens", je m'en réjouis!

12.33 Karine Lalieux (PS): Le père, mais pas le fils!

12.34 Jean-Jacques Flahaux (MR): Après le père, vous viendrez au fils et, enfin, au Saint-Esprit. En politique, Karine, il ne faut jamais dire jamais! Peut-être auras-tu un jour dans ta majorité un premier ministre qui s'appellera Charles Michel.

Je voudrais revenir à l'essentiel de notre débat, à savoir les minerais des conflits. Comme je l'ai évoqué brièvement tout à l'heure, cette question est extrêmement lourde. Il importe en effet de rompre tout lien entre le commerce des minerais et les conflits, source de multiples exactions et de dommages collatéraux inhumains, dont souffrent des milliers d'hommes et, surtout, de femmes et d'enfants dans des pays comme la RDC – mais pas seulement.

Au vu de cette situation dramatique, le MR a toujours privilégié l'efficacité et la responsabilité. Le texte sur lequel vous êtes appelés à voter plaide pour un règlement obligatoire relatif à toute la chaîne d'approvisionnement de l'étain, du tantale, du tungstène, de l'or et de leurs métaux dérivés, en fonction de l'activité des entreprises, de leur taille et de leur place dans la chaîne et pour une obligation d'informer les entreprises en aval.

Il met aussi l'accent sur un certain nombre d'éléments importants en rapport avec la mise en place du règlement, en particulier la nécessité d'une coordination étroite entre les États membres dans le but de maximiser la transparence et d'éviter la rivalité entre les procédures d'exportation. Ce n'est qu'à cette condition qu'il est possible de s'assurer que notre luxe à nous, Occidentaux, (smartphones, tablettes, ordinateurs portables, industrie automobile et aviation), ne génère pas la misère des populations des pays riches en minerais.

Mais je voudrais peut-être d'abord évoquer la forme du texte. Il est toujours important et intéressant, et nous ne le faisons pas assez souvent à la Chambre, que nos travaux se déroulent en synergie avec les travaux du Parlement européen. Depuis la réforme des institutions européennes, nous pourrions, et nous le faisons très peu au sein du Parlement belge, contrairement au Parlement suédois, mettre le feu rouge ou le feu orange dès qu'un texte est déposé au sein de l'Union européenne. Les différents parlements nationaux peuvent agir. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a des coordinateurs européens dans les différentes commissions de notre parlement.

On discourt beaucoup du déficit démocratique qui frappe l'Union européenne. Nous devons dès lors nous réjouir que dans ce domaine, nous nous sommes enfin saisis d'une question essentielle, importante et qui

renforce ainsi quelque part la légitimité des politiques européennes.

Nous le voyons tout le temps et nous devrions le faire systématiquement. Nous l'avons vu la semaine passée quand notre premier ministre a finalisé le débat sur la problématique de la crise grecque. Nous l'aurons à la rentrée sur les conclusions de nos auditions sur le Traité transatlantique. Nous l'avons eu au mois de juin sur la défense européenne, un dossier dans lequel notre chef de groupe Denis Ducarme s'est beaucoup impliqué.

Il me semble donc très important de poursuivre cette dynamique positive où notre assemblée se saisit de dossiers sur lesquels l'Union européenne doit prendre des décisions. Nous n'avons pas la méthode ni de mandat coercitif délivré par le pouvoir législatif au pouvoir exécutif, mais nous donnons par le vote de la résolution des indications à notre ministre des Affaires étrangères et à notre premier ministre ainsi qu'un appui à la position belge qui sera défendue au sein du Conseil européen lors du "trilogue". J'explique, pour Mme Grovonius notamment: le "trilogue", c'est la Commission, le Parlement et le Conseil des ministres.

Nous espérons qu'il sortira de cette discussion un règlement européen ambitieux et réaliste. Nous suivrons la conclusion de ce dossier de très près.

Je signale à Mme Onkelinx, qui doit peut-être, elle aussi, avoir un cours sur les institutions européennes, que dans ce domaine, nous avons l'obligation de fonctionner au sein du Conseil européen à l'unanimité. Et Dieu sait à quel point la difficulté sera grande! Le docteur Grovonius, spécialiste es psychiatrie et schizophrénie, évoque les manquements que nous aurions au sein du MR. Mais je crains que certains partis socialistes au pouvoir dans l'Union européenne ne soient les premiers à mettre des freins à une décision bien ferme dans cette problématique. Je parle ici du Parlement européen où même des socialistes ont voté contre.

12.35 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur Flahaux, je vous aime bien, mais quand même! On peut comparer des pommes et des poires mais nous parlons ici du même parti: le MR, belge, au niveau du Parlement fédéral et au niveau du Parlement européen! Vous n'êtes pas fichu d'avoir la même position! On dépose ici l'amendement que M. Michel a déposé au Parlement européen et vous ne le votez pas! Je ne sais pas comment cela s'appelle, je ne suis pas médecin!

12.36 Jean-Jacques Flahaux (MR): Vous êtes tellement "michélienne" que vous voudriez que je parle de M. Michel!

12.37 Gwenaëlle Grovonius (PS): Vous parlez du père?

12.38 Jean-Jacques Flahaux (MR): Effectivement!

(...): (...)

12.39 Jean-Jacques Flahaux (MR): Il n'y a pas du tout de rupture, monsieur le président du CPAS!

Dans ce contexte, je tiens à tenir, ici, en séance plénière de la Chambre, certains propos, conformément à la demande de M. Louis Michel. Soyez donc rassurée, vous aurez droit, ainsi que tout le parlement, au point de vue de M. Louis Michel à propos du texte à l'examen aujourd'hui.

12.40 Gwenaëlle Grovonius (PS): Nous recevons vraiment une grande leçon aujourd'hui!

Après l'innovation consistant à faire venir M. Louis Michel, en commission, afin de l'auditionner et de l'entendre dire tout le bien qu'il pensait de son amendement, vous allez maintenant vous faire son porte-parole pour justifier le fait que vous n'acceptez pas son amendement. Je suppose que cela fait partie des nouvelles procédures ou règles européennes, etc. Je n'avais pas retenu cet aspect des choses, après avoir entendu la leçon sur les institutions européennes. Quelqu'un pourrait-il m'éclairer à ce sujet?

12.41 Jean-Jacques Flahaux (MR): À mon avis, il doit avoir été inspiré par quelqu'un qui a dit un jour que son cœur saignait.

12.42 Gwenaëlle Grovonius (PS): Quel est le rapport?

12.43 Laurette Onkelinx (PS): (...)

12.44 Jean-Jacques Flahaux (MR): Madame Onkelinx, il ne faut pas donner de leçons aux autres.

Puis-je poursuivre, monsieur le président?

Le **président:** Je vous en prie, monsieur Flahaux.

12.45 Jean-Jacques Flahaux (MR): Tout à l'heure, je vous ai posé une question et vous ne m'avez pas répondu. J'estime donc ne pas être dans l'obligation de vous répondre.

Je me félicite, en tout cas, au nom de mon groupe politique, de la synergie qui existe entre l'Union européenne et la Belgique, synergie présente tant au sein de l'opposition que de la majorité et qui est apparue à travers l'audition de spécialistes, notamment de celle de Louis Michel qui a porté ce dossier au Parlement européen, bien avant Marie Arena, mais aussi à travers le vote de cette résolution.

Le travail de Louis Michel au sein du Parlement européen doit être souligné, ce que vous avez d'ailleurs fait, ce dont je vous remercie. Comme l'a reconnu Marie Arena, c'est lui qui a fait bouger les lignes politiques au sein des différents groupes politiques du Parlement européen... (*Brouhaha*)

12.46 André Frédéric (PS): Monsieur le président, pour la bonne compréhension, je souhaiterais que M. Flahaux nous dise à partir de quel moment il est le porte-parole de M. Louis Michel car je ne le suis plus!

12.47 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur Frédéric, l'ensemble de ce que je lis reflète les discussions avec M. Louis Michel.

Le travail de M. Louis Michel au sein du Parlement européen doit être souligné. Il a fait bouger les lignes au sein du Parlement en prenant son bâton de pèlerin auprès des différents groupes politiques. Car il ne suffit pas, comme le dit un peu doctement Mme Grovonius, d'avoir des vérités révélées, délivrées d'autant plus facilement quand on est dans l'opposition; il faut avancer concrètement.

Dans ce contexte, il était important de convaincre, les uns après les autres, les groupes politiques ou en tout cas des partis des groupes politiques du Parlement européen pour aboutir à un texte assurant la transparence et la traçabilité de toute la chaîne d'approvisionnement.

12.48 Stéphane Crusnière (PS): Monsieur le président, je pense que la vérité a aussi ses droits. Je voudrais rappeler que M. Louis Michel n'était pas seul au milieu des 700 parlementaires européens. C'est Mme Marie Arena qui a initié le projet de résolution. Elle a accompli un travail de lobby très important et s'est rendue sur place pour rencontrer la population afin de mieux appréhender toutes les difficultés. Je tenais à le signaler.

12.49 Denis Ducarme (MR): Monsieur le président, parlons d'histoire mais sans commencer à vouloir faire un concours. Je voudrais simplement vous indiquer que M. Louis Michel porte ce dossier depuis qu'il siège à la Commission. Je pense qu'il a formé, au niveau du Parlement européen, un bon tandem avec Mme Arena. Voilà la réalité.

12.50 Jean-Jacques Flahaux (MR): Chers collègues, si vous le voulez bien, je continue mon intervention. Quand on est à la tribune, il est difficile de terminer une phrase.

Le Parlement, grâce au tandem Louis Michel/ Marie Arena - vous voyez que je suis ouvert -, a donc une position beaucoup plus ambitieuse sur ce dossier à la veille des négociations avec le Conseil. Voilà pour la forme.

Maintenant, sur le fond du dossier, nous nous sommes tous réjouis, je crois, de la conclusion et du succès du processus de Kimberley concernant les diamants du sang. Notre diplomatie, avec à sa tête à l'époque, Louis Michel, avait joué déjà un rôle décisif sur ce dossier. Pour rappel, lancé en 2003, le système de

certification du processus de Kimberley exige que les diamants soient accompagnés d'un certificat d'origine. Il impose également des contrôles sur les échanges, une interdiction de commercer avec des pays non signataires de l'accord ainsi que la publication de statistiques sur la production et le commerce des diamants. Ce processus compte aujourd'hui presque 80 pays membres dont la totalité des pays – c'est important – où se situent les principaux centres de production, de commerce et de transformation des diamants. La présidence du processus de Kimberley est d'ailleurs assurée par l'Angola en 2015.

L'objectif de la Commission à travers sa proposition de Règlement est de rééditer ce succès pour le tungstène, l'étain, le tantale et l'or. Je tiens à signaler – cela intéressera le groupe Ecolo ou, en tout cas, Muriel Gerken, car c'est la seule Ecolo présente – que ce qui est important aussi pour ces minerais de conflits, c'est la récupération. Pour le tungstène, par exemple, il faut savoir que pas moins de 34 % du tungstène est récupéré. Ceci évite qu'on doive importer de nouveaux minerais, puisqu'on peut en récupérer une partie non négligeable. C'est un point essentiel à souligner et qu'il faudra bien entendu encore renforcer.

12.51 Muriel Gerken (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je voudrais remercier M. Flahaux de se préoccuper aujourd'hui de la récupération des matières premières. J'ai été émue d'entendre la ministre Marghem dire dans sa déclaration de politique générale qu'elle découvrirait l'existence d'une économie circulaire et qu'il était possible de réaliser des économies à la fois d'énergie et de matières premières en utilisant ce concept. Le MR a découvert l'économie circulaire et la récupération des matières premières, j'en suis heureuse!

Néanmoins, il importe de souligner que la diminution de l'exploitation des ressources naturelles dépendra aussi des modifications des modes de production que nous allons utiliser. Je suis d'accord avec vous, mais l'intérêt des textes et dispositions, dont nous discutons aujourd'hui, est quand même d'un autre ordre. Nous ne prendrions qu'un kilo au lieu d'une tonne, il importe que le mode d'exploitation de ces ressources corresponde et intègre des normes et des règles éthiques de défense des droits de l'homme.

J'aimerais connaître les arguments de votre position, au-delà des joutes oratoires auxquelles j'assiste depuis un certain temps. Pourquoi pas une disposition obligatoire égalitaire vis-à-vis de toutes les entreprises dont on sait que l'on peut obtenir un résultat, tandis que si l'on se base sur des accords et des engagements volontaires, on laisse la porte ouverte à la concurrence déloyale et au non-respect des règles? Un dispositif semblable a été mis en place en ce qui concerne le commerce illégal du bois, contre lequel nous essayons de lutter. Nous constatons qu'il est indispensable d'avoir des dispositions obligatoirement respectées si nous voulons que des mesures aient des effets. Sinon, nous semblons protéger, mais nous ne protégeons pas!

12.52 Jean-Jacques Flahaux (MR): Madame Gerken, en évoquant le volet de la récupération, je voulais dire que plus la part de la récupération est importante, moins le flux de l'importation et des mauvaises conditions de travail se posera. Mais vous avez raison de dire qu'un kilo produit dans de mauvaises conditions mérite encore de retenir toute notre attention.

Ce règlement, qui devra être adopté par le Conseil et le Parlement, est une opportunité politique sans précédent. La difficulté majeure pour ce faire est d'obtenir l'unanimité. En l'absence d'unanimité, nous resterons dans la situation antérieure, sans texte, ce qui est totalement inacceptable.

Le Parlement européen, par l'amendement adopté, a déjà amélioré sa proposition de négociation lors du Trilogue par rapport au texte de base de la Commission.

Entre nous soit dit, comme on pourrait penser qu'il s'agit d'une Commission de droite, je rappelle que la majorité des Commissaires européens sont socialistes. Cela me fait toujours un peu rire quand on stigmatise l'Union européenne alors que onze chefs d'État et de gouvernement sont socialistes et un grand nombre de Commissaires européens aussi.

Le Parlement a déjà amélioré sa proposition par rapport au texte de base de la Commission en passant du principe d'auto-certification à des obligations plus précises pour les entreprises. C'est la position également défendue par la résolution de la majorité, comme de l'opposition, mais avec plus de finesse et de subtilité.

(...): (...)

12.53 Jean-Jacques Flahaux (MR): Ah, ça vous gratte quand on dit la vérité!

Ces nuances que nous introduisons constituent des atouts dans les mains de notre ministre des Affaires étrangères, qui aurait été desservi par une approche trop clivante et trop abrupte. Je rappelle que ce règlement doit être adopté dans les mêmes termes par le Parlement et le Conseil – lequel votera, je le rappelle pour la troisième fois, à l'unanimité. Chaque État dispose d'un droit de veto pour arrêter tout le processus.

(...): (...)

12.54 Jean-Jacques Flahaux (MR): On peut être angélique, mais ce qui compte, c'est de faire aboutir un texte. Si on est trop angélique et qu'un seul État refuse, on n'obtient rien au final.

12.55 Gwenaëlle Grovonius (PS): C'est grave!

12.56 Jean-Jacques Flahaux (MR): C'est grave si vous n'obtenez rien, sauf si vous vous en foutez et qu'on vote des mesures très musclées tout en sachant très bien qu'elles ne passeront pas le cap du Conseil européen.

12.57 Gwenaëlle Grovonius (PS): Juste pour votre petite information, et sans vouloir aucunement vous donner de leçon, les décisions se prennent à la majorité qualifiée.

12.58 Jean-Jacques Flahaux (MR): En l'occurrence, ce texte devra être voté à l'unanimité.

12.59 Gwenaëlle Grovonius (PS): Je suis désolée.

12.60 Jean-Jacques Flahaux (MR): Cherchez alors une meilleure source d'informations.

Chers collègues, en distinguant les différences d'approche en fonction de la place qu'occupent les entreprises en amont ou en aval de la chaîne d'approvisionnement (article 3 de la résolution), en rappelant que pour des entreprises en aval, les obligations sont souples et dépendent d'une série de conditions, en soulignant que la taille des entreprises est importante (point 1) avec un œil attentif pour les PME (points 7 et 8), en privilégiant la centralisation du contrôle afin d'éviter la concurrence entre les organes étatiques et le shopping possible des entreprises au sein des États membres, les arguments économiques ont donc bien été pris en compte.

En outre, dès lors qu'une obligation de transparence et d'information sera imposée aux entreprises européennes en aval de la chaîne d'approvisionnement afin d'assurer une chaîne vertueuse, l'Union européenne sera à même de légiférer sur les conditions d'accès à son territoire de produits qui ne proviennent pas de cette chaîne mais de l'extérieur. Cela obligera les opérateurs non européens à se conformer aux exigences du marché européen. C'est un élément important car nous devons faire lever sur les producteurs et les États consommateurs non européens. Dans le cadre de la concurrence mondialisée, nous devons aussi pouvoir protéger notre marché et la qualité des biens que nous importons, une qualité qui a, ici, une dimension éthique. Afin d'apporter une certaine souplesse à ce mécanisme, nous préconisons, d'une part, une clause de révision après trois ans (point 14) et, d'autre part, une clause d'élargissement (point 2).

Monsieur le président, au cours de ce débat, trois questions se posent.

Réglons-nous tous les problèmes liés aux conflits notamment en République démocratique du Congo? Non, bien sûr! Il y a bien d'autres paramètres que le seul financement des guérillas, mais c'est un point-clé.

Pouvons-nous faire plus pour les milliers de creuseurs qui, dans des conditions de travail épouvantables dignes des *Misérables* de Victor Hugo, sont exploités dès leur plus jeune âge? Oui. Et le MR, avec le groupe Open Vld et le cabinet du vice-premier ministre De Croo, viendra avec des propositions dans ce sens à la rentrée.

Mettons-nous en danger, en position concurrentielle défavorable, nos entreprises européennes par rapport aux entreprises asiatiques? En imposant à toutes les entreprises concernées l'obligation de communiquer l'identité de leurs fournisseurs, les exploitants non européens seront également obligés de se soumettre aux exigences du marché européen. Il sera aussi possible de créer un marché des minerais propres en

provenance des zones de conflits, à la fois plus uni et plus concurrentiel.

En conclusion, ce débat passionnant nous a permis de donner à notre ministre des Affaires étrangères un mandat clair, peut-être insuffisant pour certains, consistant et réaliste pour ces négociations au sein du Conseil. Nous soutenons une position ambitieuse pour permettre à la Belgique de jouer un rôle de leader dans les discussions pour faire aboutir cette position au Conseil européen.

Cette proposition de règlement représente une opportunité pour introduire plus d'éthique dans l'économie des pays en voie de développement et pour aider les populations locales. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les lignes de force de notre politique étrangère et de notre politique de coopération au développement.

L'opposition et la majorité ont mené un débat intéressant même si parfois, la forme était un peu excessive.

Je voudrais relever ce que vient de nous déclarer aujourd'hui Louis Michel: "Je me réjouis de l'excellent compromis négocié par Denis Ducarme et le MR sur ce dossier essentiel. C'est une preuve que nous, libéraux, sommes les défenseurs d'une économie de marché qui place l'éthique au-dessus de l'affairisme sordide. Ce compromis est un message fort envoyé au gouvernement avant le début des négociations inter-institutionnelles. Il place la Belgique dans une position idéale pour soutenir une démarche ambitieuse et efficace."

12.61 Gwenaëlle Grovonius (PS): Visiblement au MR, on dispose d'une déclaration type que l'on ressort systématiquement, peu importe le sujet de discussion ou le texte dont on débat. Déjà dans son communiqué du 20 mai 2015, suite à l'amendement déposé par M. Louis Michel, on parlait de la conscience universelle qui a triomphé de l'affairisme sordide. Visiblement, peu importe le texte, on garde la même rhétorique!

Je ne suis pas dupe, monsieur Flahaux. Ce n'est pas compliqué: vous avez deux amendements déposés par M. Louis Michel qui ont été votés au niveau du Parlement européen. Nous vous avons donné l'opportunité de revoter, mot pour mot, le même amendement, et vous ne l'avez pas fait! Ceci dit, la bonne nouvelle, c'est que nous avons appris pourquoi puisque vous venez d'affirmer la nécessité d'arriver à un compromis. Je n'ai aucune difficulté avec cela, mais si vous pouviez juste l'assumer et arrêter de faire penser que votre texte va faire changer quoi que ce soit à la situation des populations sur place, ce serait faire preuve d'un peu d'honnêteté intellectuelle!

12.62 Sarah Claerhout (CD&V): Mijnheer de voorzitter, beste collega's, ik hoop een klein beetje de ernst te kunnen terugbrengen in het debat. Na de karikaturale voorstelling van onze resolutie zou ik graag een paar woordjes uitleg geven over wat er nu eigenlijk in de resolutie staat.

De resolutie ligt voor omdat het volgens ons erg belangrijk is om ten volle een Europese markt voor verantwoord verhandelde ertsen te ontwikkelen en te ondersteunen. Dat is een onderwerp dat al langer dan vandaag op de agenda staat en dat ons ook al langer bezighoudt.

Hoe kunnen we dat realiseren? Dat kan door de link te verbreken tussen de ontginning en handel in ertsen, mineralen en metalen, enerzijds, en de financiering van gewapende conflicten, anderzijds. Dat willen we doen, ook in samenwerking met de bedrijven. Ook de bedrijven spelen immers een belangrijke rol in het respecteren van de mensenrechten via maatschappelijk verantwoord ondernemen. Dat wordt onder andere duidelijk gesteld in de UN Guiding Principles on Business and Human Rights en daaraan moet men zich dus houden.

Dit voorstel van resolutie heeft als doelstelling om het initiatief tot verordening van de Europese Unie omtrent ertsen, mineralen en metalen uit conflict- en hoogrisicogebieden mee te sturen. Dat is de reden waarom deze resolutie hier vandaag voorligt.

Hoe die in praktijk moet worden omgezet, is natuurlijk de kernvraag. Een reeks erg belangrijke initiatieven hieromtrent werd reeds genomen in het verleden. Ik heb die uitgebreid aangehaald tijdens de bespreking in de commissie en ik zal dat hier dus zeer kort doen.

In Amerika kent men de Dodd-Frank Act, waarbij sectie 1502 een *due diligence* vraagt – dit is een passende zorgvuldigheid – aan de beursgenoteerde bedrijven. Die passende zorgvuldigheid slaat op het ontwikkelen van een beleid en het ontwikkelen van een risicoanalyse voor de bedrijven, het beperken van het risico, het

laten uitvoeren van grondige audits van de toeleveringsketen en het publiek rapporteren daarover. De nadruk ligt hoofdzakelijk op erts en mineralen uit de Democratische Republiek Congo en de aangrenzende landen.

Daarnaast bestaat ook de richtlijn van de OESO, de OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas. In dit geval gaat het om een vrijwillige richtlijn. Vrijwillige richtlijnen moeten bedrijven uit OESO-lidstaten helpen om opnieuw die *due diligence* inhoud te geven. Opnieuw gaat het hier over risico-evaluatie, het opmaken van een plan voor risicobeperking, externe audit, rapportage enzovoort.

Deze initiatieven, en dat hebben we ook meermaals gehoord in de hoorzittingen, zijn ook meer en meer een inspiratiebron gaan vormen voor bedrijven met belangrijke handelsactiviteiten in de minerale toeleveringsketen voor goud, tin, tantaal en wolfram. Bedrijven willen niet gelinkt worden aan conflictmineralen of mensenrechtenschendingen en doen daar ook meer en meer inspanningen voor. Uit de hoorzittingen is gebleken dat de verschillende initiatieven van verschillende sectoren zeker het vermelden waard zijn. In de studie van het IPIS is gebleken dat initiatieven van bedrijven ook een grote impact kunnen hebben op het terrein.

In opvolging van al deze initiatieven van *due diligence* heeft het Europees Parlement in 2010 een resolutie goedgekeurd die de Europese Commissie oproept om hieromtrent een EU-kader uit te werken. De EU is immers een belangrijke invoerder van deze mineralen. De 3TG's – tin, wolfram, tantaal en goud – worden in allerlei producten gebruikt die wij ook gebruiken, zoals auto's, elektronica, verpakkingen, bouwmaterialen, verlichting, luchtvaart, juwelen enzovoort.

Vorig jaar heeft de Europese Commissie een ontwerp van verordening voorgesteld inzake mineralen en metalen uit conflict- en hoogrisicogebieden, gebaseerd op de principes van de OESO-richtlijnen. Er is natuurlijk ook, zoals we net al hebben gemerkt, heel wat debat over de wijze waarop we dit nu concreet moeten aanpakken. Kunnen we de *due diligence* verplicht maken? Kan dat op verschillende manieren, afhankelijk van de verschillende plaatsen in de toeleveringsketen? Dit is een ernstige en vrij complexe vraag. Ze is niet zo eenvoudig te beantwoorden. Onze vraag moet natuurlijk zijn wat het meeste effect heeft. Hoe kunnen we effectief de zaken veranderen die we allemaal willen veranderen? Moeten we alles verplicht maken? Als we niet in staat zijn om dat af te dwingen of te controleren op het terrein, dan is dat toch een probleem? Moeten we stap voor stap te werk gaan en de actoren sensibiliseren en aanmoedigen om zelf een engagement op te nemen?

12.63 Gwenaëlle Grovonius (PS): À cette question, madame Claerhout, nous avons eu des réponses. Nous savons aujourd'hui qu'un processus volontaire touche très peu d'entreprises (450) et une très petite proportion du commerce (3 %). Nous savons que cela n'a pas d'impact majeur sur la situation des populations locales.

Les ONG qui sont venues en audition, ainsi que M. Michel lui-même lors de son audition par notre commission, ont clairement fait état de la nécessité de mettre en œuvre un processus obligatoire pour qu'il y ait un réel impact sur les difficultés existantes et pour pouvoir mettre un terme à ces conditions inadmissibles de travail et à ces situations de conflit.

Mais bien entendu, personne n'a dit qu'il fallait mettre en œuvre ces mesures et ne rien faire pour les accompagner. Que du contraire! Nous avons tous mis en évidence la nécessité d'accompagner ce processus pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles. Aujourd'hui, en République démocratique du Congo, vous le savez, des filières vertes et des processus éthiques sont déjà mis en œuvre.

Par un règlement obligatoire, en poursuivant l'accompagnement du processus et en l'étendant dans d'autres pays de la région, nous pourrions réellement avoir un impact majeur sur cette situation catastrophique des droits de l'homme dans ces régions. Mais malheureusement, une fois de plus, au nom de considérations économiques et pour ne pas vous mettre en défaut par rapport aux entreprises, vous préférez vous contenter de cette démarche purement volontaire, ce que nous regrettons.

12.64 Sarah Claerhout (CD&V): Iets verder in mijn uiteenzetting kom ik tot mijn voorstellen daaromtrent. Deze staan ook in de resolutie en zijn absoluut niet vrijblijvend. U mag dat honderdmaal herhalen, mevrouw Grovonius, maar zij die de resolutie lezen, zullen merken dat ze niet vrijblijvend zijn.

Ik herinner eraan dat tijdens de hoorzittingen verschillende experts erop gewezen hebben dat de bestaande vrijblijvende initiatieven wel degelijk succesvol zijn en effect hebben op het terrein. Ik begrijp dus niet waarom u dat pertinent blijft ontkennen. Het is gemakkelijk om te zeggen dat alles verplicht moet worden, maar uit de literatuur blijkt ook dat de toeleveringsketen zo gediversifieerd is dat men op verschillende manieren moet werken, naargelang van de plaats in de toeleveringsketen, het soort bedrijf enzovoort. Ik kom straks tot mijn voorstellen.

12.65 Gwenaëlle Grovonijs (PS): Personne n'a dit qu'on ne pouvait pas adapter le dispositif à un moment donné, mais il doit toujours rester contraignant et obligatoire. C'est la nuance.

12.66 Sarah Claerhout (CD&V): Ik was een aantal vragen aan het opsommen die wij moeten beantwoorden. Moeten we stap voor stap te werk gaan of verschillende maatregelen nemen in verband met *due diligence*, die aangepast zijn aan de plaats in de toeleveringsketen en de rol van de bedrijven?

Daarbij heb ik een aantal bijkomende bedenkingen. Zo moeten wij zeer goed beseffen dat *due diligence* niet noodzakelijk gaat om het weren van alle mineralen uit conflict- en hoogrisicozones. Het gaat erom het risico in te schatten en daarnaar te handelen. Het betrekken van de bedrijven in dit proces is van cruciaal belang.

Ook zou een verplichting en een te enge geografische bepaling initieel kunnen zorgen voor een de facto embargo, waarbij onze bedrijven uit gemakzucht veeleer zouden weggaan uit bepaalde regio's. Hoewel deze verordening zich niet toespitst op één regio, is dat nog steeds mogelijk, aangezien er steeds zones zullen zijn die niet als conflictgebied worden gelabeld. Belangrijk hierbij is om op te merken dat de lokale bevolking de inkomsten van de natuurlijke rijkdommen broodnodig heeft. Deze regio's hebben daarom echt nood aan verantwoordelijke en doordachte investeringen en aan het bevorderen van de handel in ertsen, mineralen en metalen via officiële kanalen om een duurzame economische groei te genereren.

Belangrijk bij dit alles is te weten – en dit punt wil ik benadrukken – dat uiteindelijk alleen een geïntegreerde aanpak op lange termijn houdbare resultaten zal opleveren. Hiermee bedoel ik een aanpak waarbij niet alleen de bedrijven, maar ook de lokale overheden, andere actoren, buitenlandse overheden, diplomatieke actoren en internationale organisaties betrokken zijn. Pas dan kunnen wij die problemen echt aanpakken. Hierover hebben wij veel gepraat tijdens de hoorzittingen, tijdens de commissievergadering en ook daarnet.

Via deze resolutie vragen wij om te pleiten bij de Europese Raad voor een bindende verordening inzake *due diligence* of passende zorgvuldigheid, afhankelijk van en op maat van de activiteiten van de ondernemingen, hun grootte en hun plaats in de toeleveringsketen. Dat wil zeggen dat de maatregelen gedifferentieerd zijn en verschillen voor upstream- en downstreambedrijven. Dat werd ook benadrukt tijdens de hoorzittingen, namelijk dat wij weten dat het zorgvuldigheidsprincipe per definitie flexibel is en afhankelijk van het risico. Ook zijn voorzorgsmaatregelen sterk afhankelijk van de plaats van het bedrijf in de keten. Alle vertegenwoordigers, niet alleen de bedrijven maar ook de ngo's, benadrukten dat wij daarmee rekening moeten houden als wij met een voorstel komen en een resolutie uitwerken.

Vanuit die overwegingen stellen wij in de resolutie voor om de verplichtingen zwaarder te maken voor alle EU-importeurs, raffinaderijen en smelterijen van tin, tantaal, wolfram en goud en de daarvan afgeleide metalen. Bovendien vragen wij om stimulerende maatregelen in te voeren om de downstreambedrijven aan te sporen tot *due diligence*.

Daarnaast vragen wij ook een evaluatie na drie jaar om na te gaan of een bijsturing nodig blijkt.

We focussen met andere woorden op de volgende elementen: een zo efficiënt en effectief mogelijk beleid door zich in eerste instantie te richten op de kern van de waardeketen, namelijk het niveau van de importeurs, de raffinaderijen en de smelterijen, maar ook op de importeurs van de metalen onder diverse handelsvormen zoals baren, staven, draden, plaat enzovoort.

We focussen er ook op dat een globaal geografisch toepassingsgebied voor de definitie "conflictgebied" gebruikt wordt, opdat er geen stigmatisering zou zijn van één bepaalde regio om de facto embargo's te vermijden.

We vragen ook aandacht voor de competitiviteit van onze ondernemingen door te voorzien in een overgangsperiode en de kmo's hierin te begeleiden.

We vragen ook aan de Europese Unie om stimulerende en sensibiliserende maatregelen te treffen via hun openbare aanbestedingen, via een toegankelijke lijst van verantwoordelijke smelterijen, raffinaderijen en importeurs wereldwijd, en om te voorzien in een overgangperiode en de nodige ondersteuning. Op die manier zullen kleinere bedrijven ook de nodige aanpassingsperiode en ondersteuning krijgen. Op die manier houden we het systeem, met andere woorden, beheersbaar.

Convergentie met de reeds bestaande initiatieven in de sectoren vragen we ook in onze resolutie, evenals aandacht voor de sociaal-economische ontwikkeling van de lokale bevolking. We vragen ook om steun te bieden aan regionale initiatieven, zoals de International Conference on the Great Lakes Region, dat de strijd aanbindt met de illegale exploitatie van grondstoffen, en om met deze initiatieven en het plaatselijk middenveld samen te werken voor een adequate begeleiding van plaatselijke producenten bij deze regelgeving.

Kortom, we richten ons op de kern van de waardeketen. *Due diligence* zal in dit zwaartepunt het meest uitgewerkt moeten zijn, met niet alleen de nadruk op het uitwerken van een beleid, een risicoanalyse, het beheersen van die risico's, maar ook door het invoeren van onafhankelijke audits door een derde, en publieke rapportering. Met andere woorden, een verplichting.

Deze verplichting voor alle importeurs heeft tot gevolg dat ze de *scope* van de verplichting uitbreidt naar niet alleen de Europese smelterijen en raffinaderijen, maar ook naar het buitenland.

Welnu, focussen op deze spelers in de productieketen is absoluut geen minimale benadering. Niets doen is dus niet aan de orde. Het is de manier waarop we vat kunnen krijgen op een aanzienlijk deel van de productieketen; daardoor kunnen we het proces ook controleerbaar maken.

Ook grote downstreambedrijven zullen aan *due diligence* moeten doen en hierover rapporteren. Ze zijn immers al onderhevig aan de bestaande Europese richtlijn met betrekking tot de bekendmaking van niet-financiële informatie en informatie inzake diversiteit.

Die richtlijn schrijft voor dat bepaalde grote ondernemingen en groepen verslag dienen uit te brengen over, onder andere, hun beleid inzake mensenrechten, de bestrijding van corruptie en passende zorgvuldigheid in de toeleveringsketen. We kiezen er dus voor om daar ook de nadruk op te leggen.

Voor de andere downstreambedrijven, voornamelijk kmo's en microbedrijven, opteren we ervoor om hen geen al te zware verplichtingen op te leggen, maar ze wel aan te sporen om de nodige passende zorgvuldigheid of *due diligence* aan de dag te leggen. We stellen hieromtrent voor een soepele informatieplicht uit te werken onder bepaalde voorwaarden. Zo dient er een draagvlak te zijn op sectorniveau en moet het gericht zijn op de echte risicomaterialen, dit alles in overeenstemming met reeds bestaande initiatieven inzake *due diligence* die vandaag al effectief worden genomen. We benadrukken ook dat downstreambedrijven moeten worden aangemoedigd om alle redelijke maatregelen te nemen om de risico's te kennen en informatie hierover publiek te verstrekken.

Om ons doel op een succesvolle manier te bereiken en bedrijven meer en meer gevoelig te maken voor deze problematiek, is het van uiterst groot belang om regelgeving uit te werken die op een redelijke en ernstige manier kan worden geïmplementeerd en gecontroleerd. We moeten waarborgen dat de maatregelen die we nemen beheersbaar en afdwingbaar zijn om impact te hebben. Anders zal dat bedrijven niet stimuleren om op een ernstige manier aan *due diligence* te doen. Op die manier, zo menen we, kunnen we echt vooruitgang boeken en werken we op een redelijke en ernstige manier mee aan een conflictvrije markt van ertsen in Europa. Dat kan alleen, opnieuw, binnen die bredere, geïntegreerde aanpak. Alleen hierop focussen zal het probleem ook niet oplossen.

Tot slot wil ik nog zeggen hoe belangrijk dit is omdat Europa op die manier ook haar visie kan uiten over de soort van samenleving en gemeenschap waar zij voor staat, namelijk een samenleving die vindt dat de natuurlijke rijkdommen en schatten van de aarde de bevolking die er woont zouden moeten helpen, niet om gewapende conflicten te voeden, maar wel om sociaal-economische vooruitgang te boeken en op die manier de mensen die er wonen een beter leven te geven.

12.67 **Georges Dallemagne** (cdH): Monsieur le président, je serai bref. Autant j'ai souhaité être long sur le texte précédent, autant je me référerai essentiellement aux interventions de ma collègue Mme Matz en

commission pour ce texte-ci, ainsi qu'aux interventions de M. Claude Rolin au Parlement européen, qui a été actif sur le sujet. On ne retrouve malheureusement plus beaucoup cette unanimité dans les textes qui nous sont soumis aujourd'hui.

Je ferai d'abord une remarque de méthodologie et de forme. Je suis content que le président de la commission des Relations extérieures soit présent. Je regrette ce texte qui a déboulé en dernière ligne droite car il y avait un consensus sur la méthodologie de travail en commission des Relations extérieures. Rappelez-vous, il y a deux mois, le président de la commission a demandé à chacun des groupes quel était son texte prioritaire. J'avais choisi l'extension du génocide aux Arméniens, le PS avait choisi ce texte-ci, d'autres en avaient choisi. Alors que j'avais un texte sur cette question qui précédait le texte du PS, car il s'agit d'un sujet que je suis depuis de très nombreuses années – je suis à l'origine d'une commission d'enquête parlementaire au Sénat en 2003 et je suis également le processus de Kimberley –, je me suis rallié à l'idée que nous allions travailler sur le texte du PS. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et je le regrette. En ce qui concerne le texte précédent, j'avais aussi déposé un texte et la majorité a, à nouveau, déboulé en dernière ligne droite avec un texte qu'elle a eu du mal à faire aboutir. Il faut arrêter ce genre de travail. La majorité doit respecter l'opposition, elle doit respecter sa propre méthodologie, celle qu'elle a arrêtée en commission. C'est comme ça que nous avons toujours travaillé sous les législatures précédentes et je souhaiterais qu'on en revienne à un travail où chacun respecte le travail des groupes parlementaires, notamment en ce qui concerne les priorités qu'avaient choisies nos collègues.

Contrairement à Mme Grovonijs, je n'ai pas été très rassuré par l'intervention de M. Michel. C'est peut-être parce que je l'entends depuis quelque temps. Je l'avais entendu faire des déclarations fortes, matamoresques, puissantes, sur l'éthique mais je l'avais aussi entendu dire "moyennant quelques ajustements". Et en entendant ces trois mots, quelqu'un qui suit ces questions et qui fait de la politique depuis un certain temps sent bien que l'affaire va se dégonfler sérieusement. On sent que derrière les effets de manche, la musculation, les déclarations devant les médias, on nous prépare quelque chose qui n'a absolument rien à voir avec tout ce qui a été déclaré.

Je n'ai pas été surpris de voir que les belles déclarations de M. Louis Michel n'engageaient que lui puisque, dans son propre groupe au Parlement européen, toute une série de ses collègues n'étaient pas très heureux d'avoir entendu ces déclarations, à commencer par M. Verhofstadt.

Je sentais bien que ces déclarations allaient être recadrées au sein de notre assemblée et qu'il valait mieux, pour ne pas perdre trop la face, que M. Louis Michel vienne lui-même déclarer que tout cela était bien beau mais il fallait réécrire le texte qui était le sien. En nous rappelant qu'il faudra atteindre le consensus au Conseil des ministres européens et qu'il ne faut donc pas être trop ambitieux.

On a donc une résolution qui est en deçà des déclarations et propositions de tous les groupes politiques au Parlement européen, le nôtre y compris. Voilà la conclusion.

C'est vrai que nous avons souhaité cosigner la résolution du PS puisque ce dernier en avait fait une priorité au niveau de notre commission et nous maintenons cette ligne. Elle consiste à dire que nous pouvons mettre en place un système tout au long de la chaîne d'approvisionnement - et pas seulement la chaîne de production, madame Claerhout -, qui respecte cette *due diligence*.

Je rappelle que la *due diligence* est un mécanisme assez léger puisqu'on demande aux entreprises d'exercer, elles-mêmes, un contrôle sur leurs approvisionnements et les matériaux utilisés dans tel ou tel composant. Il ne s'agit pas d'un contrôle externe mais on vérifie que les entreprises le fassent un peu sérieusement et on demande que cette *due diligence* corresponde à certains critères très précis. Ce sont les entreprises elles-mêmes qui continuent cependant de contrôler.

Effectivement, le secteur privé que nous avons reçu en commission nous a affirmé que ce système lui convenait. Cela en avait étonné plus d'un mais le représentant de la FEB avait affirmé que la mise au point d'un mécanisme ambitieux lui convenait. Avec prudence, il avait laissé entendre que ce mécanisme pouvait être systématique et qu'il ne voyait pas beaucoup d'objections à suivre les recommandations du Parlement européen.

Malheureusement, la Belgique n'ira pas plus loin. Ce qui est quand même étonnant, c'est qu'autant je peux entendre que le Conseil européen a besoin d'unanimité, autant je ne vois pas pourquoi la Belgique n'aurait pas, dans cette négociation, une position claire et forte à travers une résolution du Parlement. Je regrette

que la position de la majorité aujourd'hui ne soit pas cette position claire et forte.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De bespreking is gesloten.
La discussion est close.

* * * * *

Ingediende amendementen:

Amendements déposés:

Considerans R/Considérant R

- 20 - Gwenaëlle Grovonius cs (1226/7)

Considerans S/Considérant S

- 21 - Gwenaëlle Grovonius cs (1226/7)

Verzoek 1/Point 1

- 22 - Gwenaëlle Grovonius cs (1226/7)

Verzoek 3/Point 3

- 23 - Gwenaëlle Grovonius cs (1226/7)

Verzoek 3/1(n)/Point 3/1(n)

- 24 - Gwenaëlle Grovonius cs (1226/7)

* * * * *

De stemming over de amendementen wordt aangehouden.
Le vote sur les amendements est réservé.

De stemming over de aangehouden amendementen en over het geheel van het voorstel zal later plaatsvinden.
Le vote sur les amendements réservés et sur l'ensemble de la proposition aura lieu ultérieurement.

13 Voorstel van resolutie over de gedetacheerde werknemers (1111/1-9)

- Voorstel van resolutie betreffende de strijd tegen sociale dumping op Europees niveau (225/1)

- Voorstel van resolutie over de gedetacheerde werknemers (841/1-2)

- Voorstel van resolutie over de aanpak van sociale dumping (886/1)

13 Proposition de résolution concernant les travailleurs détachés (1111/1-9)

- Proposition de résolution relative à la lutte contre le dumping social au niveau européen (225/1)

- Proposition de résolution concernant les travailleurs détachés (841/1-2)

- Proposition de résolution visant à lutter contre le "dumping social" (886/1)

Voorstellen ingediend door:

Propositions déposées par:

- 1111: David Clarinval, Wouter Raskin, Nahima Lanjri, Egbert Lachaert, Catherine Fonck, Stefaan Vercamer, Denis Ducarme, Olivier Chastel, Sybille de Coster-Bauchau, Stéphanie Thoron

- 225: Frédéric Daerden, Jean-Marc Delizée, Eric Massin

- 841: David Clarinval, Sybille de Coster-Bauchau, Stéphanie Thoron, Denis Ducarme, Nahima Lanjri, Stefaan Vercamer

- 886: Georges Gilkinet, Evita Willaert, Kristof Calvo, Stefaan Van Hecke, Muriel Gerkens, Wouter De Vriendt, Jean-Marc Nollet

Ik stel u voor een enkele bespreking aan deze vier voorstellen van resolutie te wijden. (*Instemming*)

Je vous propose de consacrer une seule discussion à ces quatre propositions de résolution. (*Assentiment*)

Bespreking

Discussion

De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(1111/9)**

Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) (1111/9)

De bespreking is geopend.
La discussion est ouverte.

13.01 Meryame Kitir, rapporteur: Mijnheer de voorzitter, collega's, in de commissie voor de Sociale Zaken hebben de verschillende fracties prioritaire wetsvoorstellen of resoluties ingediend. De MR-fractie heeft een resolutie over de gedetacheerde werknemers ingediend. Deze resolutie werd ondertekend door de heer David Clarinval, mevrouw Sybille de Coster-Bauchau, mevrouw Stéphanie Thoron, de heer Denis Ducarme, mevrouw Nahima Lanjri en de heer Stefaan Vercamer.

De heer Clarinval herhaalt dat zijn fractie erg gehecht is aan het vrij verkeer, in het bijzonder van werknemers. Het gaat om fundamentele regels van het Europees recht die hun weerslag vinden in de detacheringsrichtlijn. De heer Clarinval geeft aan dat detachering helaas steeds meer gepaard gaat met fraude.

De heer Clarinval stelt dat volgens het ACV de bouwsector wegens sociale dumping in de periode 2012-2014 zo'n vijftienduizend werknemers heeft verloren. Merkwaardig genoeg is de weerklank nagenoeg onbestaande, ondanks de omvang. Het gaat echter om zowat 1 700 bedrijven die telkens een klein aantal werknemers hebben afgedankt.

De heer Clarinval geeft mee dat vier landen in het oog springen met betrekking tot het aantal Limosa-aangiften in 2012, namelijk Nederland, Polen, Roemenië en Bulgarije. Hij stelt dat de tegenstellingen niet langer links en rechts, of patroons en werknemers betreffen, maar dat het vooral gaat over Oost en West.

Het voorstel van de PS-fractie, ondertekend door de heer Frédéric Daerden, werd aan dit voorstel van resolutie gekoppeld. De heer Daerden is wel te vinden voor een vrij verkeer van werknemers, maar niet ten laste van die werknemers. De problemen oplossen met een neerwaartse spiraal, bijvoorbeeld door de sociale zekerheid af te bouwen of de lonen te reduceren, is volgens hem geen goede oplossing.

Voor de heer Daerden is nu vooral de verzoening van het beginsel van vrij verkeer, de mededingingsvoorwaarden en de bescherming van de sociale zekerheid in Europa van belang. Op Europees vlak moet bijvoorbeeld een Europees minimumloon worden ingevoerd, net zoals een naar elkaar toe groeiend socialezekerheidsstelsel. In België zouden dan alle werknemers die hier worden tewerkgesteld, ongeacht de oorsprong van de detachering, onder die bescherming vallen.

De heer Daerden vindt dat de strijd tegen sociale dumping zowel nationaal als Europees moet worden gevoerd. Het komt er volgens hem op neer snel tegemoet te komen aan de verzuchtingen van onder andere de Confederatie Bouw.

Ook collega Gilkinet van Ecolo-Groen had een voorstel van resolutie over de aanpak van sociale dumping, dat ook werd gekoppeld aan het voorstel van de MR. De heer Gilkinet stelt vast dat het probleem in de bouwsector zo acuut is dat alle sociale actoren het daarover eens zijn. De vernietiging van banen is een bedreiging voor het land en is het gevolg van de Europese wetgeving. De groenen in het Europees Parlement hebben er vroeg op gewezen dat het probleem in deze materie erin bestond dat voor gelijk werk geen gelijke lonen worden uitgekeerd en dat er geen gelijke sociale bijdragen worden betaald. Deregulering en ontmanteling van de sociale wetten in de meest geavanceerde landen, waaronder België, leiden tot sociale achteruitgang. De groenen zijn Europeesgezind, maar niet op die manier.

Volgens de heer Gilkinet is er een Kamerbrede consensus over de detacheringsrichtlijn, maar hij stelt vast dat de liberale fractie met een voorstel van resolutie kwam aanzetten. Hij verwijt ook de socialistische fractie verzuim; volgens hem komt ze soms veel te laat met nieuwe initiatieven om de gevolgen van de maatregelen op te vangen.

De aanbevelingen van de Bijzondere Raadgevende Commissie voor het Bouwbedrijf, opgericht in de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven, heeft de heer Gilkinet mee in zijn resolutie opgenomen.

Hij heeft alle maatregelen in zijn voorstel overlopen en voegde eraan toe dat een richtlijn geen onveranderlijke tekst is. Net zoals men wetten kan wijzigen, moet ook het Europees recht kunnen worden gewijzigd. De Belgische minister moet een sterk standpunt durven innemen wanneer hij zijn collega's uit

andere landen ontmoet, om zich tegen de vernietiging van de banen te verzetten.

Voorts is de heer Gilkinet bezorgd dat detachering in de uitzendsector steeds meer een vaststelling is en dat de controle daarop wordt bemoeilijkt.

Naar aanleiding van het voorstel van resolutie werd een meerderheidsresolutie ingediend. Ook de minister van Werk, de heer Peeters, stelt dat technische verbeteringen wenselijk zijn. Hij staat met zijn administratie ter beschikking om zijn medewerking in die zin te verlenen. De minister is alleszins niet tegen een resolutie.

De heer Tommelein, staatssecretaris voor Bestrijding van de sociale fraude, heeft al eerder opgemerkt dat vakbonden, werkgevers en overheid beseffen dat de tijd dringt. Voor de regering is sociale dumping een prioriteit, vandaar dat een actieplan tot stand is gekomen. Als iedereen het eens is, heeft de staatssecretaris geen bezwaar tegen de behandeling van een voorstel van resolutie. Hij geeft wel mee dat ook de buurlanden daarbij moeten worden betrokken. Indien controles worden uitgevoerd, moeten ook voldoende middelen ter beschikking worden gesteld.

Eerst wilde hij nog wachten op een gemeenschappelijk standpunt van de bouwsector.

Ikzelf vond dat de liberalen en christendemocraten een lovenswaardige houding aannamen in hun voorstel van resolutie. De socialistische fractie kon die tekst gedeeltelijk steunen, alleen is de inhoud ervan niet meer helemaal actueel. Ook inzake de antimisbruikbepalingen was het voorstel enigszins achterhaald. De voorstellen van de Europese sociale partners zijn goed en konden maar beter in het voorstel van resolutie van de liberalen en de christendemocraten opgenomen zijn.

De heer Vercamer erkende dat het voorstel van resolutie, waar hij achter staat, kan worden geactualiseerd. Hij verklaarde bereid te zijn om verder over de tekst van gedachten te wisselen, maar het was volgens hem belangrijker dat de commissie en de Kamer, die reeds jaren de problematiek kennen, stapsgewijs vorderen, een krachtig signaal geven en concreet een aantal maatregelen nemen om de sector maximaal te ondersteunen.

Volgens de heer Vercamer blijft de hoofdelijke aansprakelijkheid een belangrijk wapen. Hij vond ook dat het onderscheid tussen werkgevers te goeder trouw en te kwader trouw zeer essentieel is. Volgens hem moeten de afspraken tussen de sociale partners in verband met het controle- en sanctiebeleid gerespecteerd blijven worden.

De heer Jan Spooren van de N-VA staat in principe achter het voorstel van resolutie van de liberalen en de christendemocraten. Zijn fractie verdedigt een grotere tewerkstellingsgraad, die samenhangt met jobcreatie en het invullen van die jobs met werkers die hier op de arbeidsmarkt aanwezig zijn of zouden moeten zijn. Het toewijzen van die jobs aan gedetacheerde werknemers, al dan niet met oneigenlijk of frauduleus gebruik van detacheringmogelijkheden, is volgens hem geen oplossing.

Volgens de heer Spooren moet de controle worden opgevoerd. Het zou volgens hem ook interessant kunnen zijn om na te gaan of de bestaande diensten niet verder kunnen worden geïntegreerd op het vlak van inspectie. De heer Spooren vond ook dat de Europese regelgeving een aantal systeemfouten vertoont, die tot misbruiken leiden. Zo kan men twee jaar onderworpen blijven aan de sociale zekerheid van het land van herkomst, maar voor de loon- en arbeidsvoorwaarden geldt het recht van het land waarin men is tewerkgesteld. De resolutie moet ook een oproep zijn aan de regering om partners te zoeken op Europees vlak. In Benelux-verband werd al de bereidheid gevonden om gezamenlijk de strijd aan te binden.

Na de besprekingen diende de meerderheid een gezamenlijke resolutie in. De resolutie werd ondertekend door de fracties van de MR, Open Vld, CD&V, het cdH en de N-VA. Over de nieuwe resolutie, nr. 1111, verklaarde de heer Egbert Lachaert dat ze gesteund wordt door de diverse partijen van de meerderheid, maar hij rekende wel op een veel bredere steun.

Detachering creëert oneerlijke concurrentie waardoor in België jobs verloren gaan. Frauduleuze constructies moeten worden aangepakt, mogelijk door de inspectiediensten te versterken. Bijkomende instellingen zijn niet nodig.

De heer Gilkinet meent dat het probleem hoogdringend door de regering moet worden aangepakt. Tijdens de vorige zittingsperiode had hij daarop reeds gewezen, net zoals de groenen bezwaren hadden geopperd

bij het uitvaardigen van de detacheringsrichtlijn, die op een aantal vlakken tekortschiet. Het vrij verkeer van werknemers wordt verdedigd, maar dan wel binnen een bepaald kader. Op Belgisch niveau moet eveneens actie ondernomen worden en het voorstel van resolutie betekent een goede stap, maar het blijft ontoereikend en de reacties komen maar moeizaam los.

De heer Daerden had eveneens liever gezien dat de resolutie binnen een werkgroep zou ontstaan zijn. De opvolging van de materie rond sociale dumping zou zelfs continu in een dergelijke werkgroep kunnen worden opgevolgd. Hij zegt dat zijn fractie het grotendeels eens is met de inhoud van het voorstel van resolutie. Hij vindt dat de lasten, die hij wil verminderen, niet ten koste mogen gaan van de rechten en de belangen van de werknemers. Dat druist in tegen de beginselen van de sociale zekerheid en de financiering ervan.

Mevrouw Fonck treedt de visie van de meerderheid bij, want het probleem overstijgt de partijgrenzen en vergt zelfs een Europese aanpak. Ze geeft wel vier opmerkingen mee. Ten eerste wenst ze een uitbreiding van de hoofdelijke aansprakelijkheid. Ze wil dat de bestaande wetgeving uiteraard nageleefd wordt. Ze vraagt een uitbreiding van de inspectie. Ten vierde, België kan in de strijd tegen de sociale dumping vooral het voortouw nemen.

Mevrouw Demir stelt vast dat er eensgezindheid bestaat om sociale dumping aan te pakken over de partijgrenzen heen. Het vrij verkeer van personen wordt niet in vraag gesteld, maar dat grondrecht moet wel volgens concrete regels worden uitgevoerd. Ze verwijst naar een studie van de Nederlandse overheid inzake verschuivingen op de arbeidsmarkt. Hieruit blijkt dat grote bouwbedrijven nog minder personeel tewerkstellen. Deze evolutie zou zich ook in België kunnen voortzetten.

De heer Vercamer steunt deze resolutie en vindt het belangrijk om sociale dumping in samenspraak met de EU aan te pakken.

Men is dan overgegaan tot de bespreking van de resolutie. De resolutie bevat twee soorten aanbevelingen. Ten eerste gaat het om de aanpak op nationaal niveau en, ten tweede, om de aanpak op Europees niveau. Er werden negen voorstellen geformuleerd en er werden verschillende amendementen toegevoegd aan het voorstel. Verschillende amendementen werden aangenomen en verschillende niet. De resolutie werd uiteindelijk aangenomen, met verbeteringen op technisch en taalkundig vlak, met 10 stemmen voor en 3 onthoudingen.

13.02 Wouter Raskin (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mevrouw Kitir, ik dank u voor de omstandige uitleg.

Mijnheer de staatssecretaris, er is veel gezegd. Ik beloof, zoals mijn voorgangers, het bondig te houden. Ik zal mij daar echt aan houden.

De voorbije weken is naar aanleiding van de crisis in Griekenland het besef gegroeid dat het Europese huis niet af is. Er zijn heel wat renovatiewerken nodig op verschillende domeinen.

Een van die domeinen is het principe van het vrij verkeer van goederen, diensten en werknemers. Dat is een van de basispijlers van onze Europese Unie. Dat principe stellen wij niet in vraag. Dat is heel duidelijk. Wij stellen het ook vandaag niet in vraag, wat niet betekent dat wij de ogen moeten sluiten voor de hiaten en de onvolkomenheden van de Europese regelgeving.

Misbruiken binnen dat kader worden gemakkelijks halve onder de term "sociale dumping" geklasseerd. Soms zijn die misbruiken duidelijk. Denk aan de postbusfirma's en aan de schijnzelfstandigheid, waar uurlonen worden betaald die soms lager dan 5 euro liggen. Op dat vlak moeten inspanningen worden geleverd. De inspanningen moeten ook worden opgedreven. Misbruiken moeten in kaart worden gebracht en worden aangepakt.

Er zijn echter ook heel veel oneigenlijke misbruiken ontstaan. Er worden bijvoorbeeld constructies opgezet die het mogelijk maken dat werknemers uit het buitenland, dikwijls uit het zuiden en uit het oosten van Europa, hier voor meerdere jaren worden tewerkgesteld tegen een arbeidskostprijs die significant lager is dan de arbeidskostprijs die wij hier kennen.

Een dergelijke constructie is perfect wettelijk omdat het mogelijk is de socialezekerheidsbijdragen te betalen in het thuisland of het land van herkomst en dus niet hier in het werkland of het land waar zij worden

tewerkgesteld.

Vershillende van onze economische sectoren – denk vooral aan de bouwsector – ondervinden heel wat druk van die oneerlijke concurrentie en worden als het ware bijna verplicht mee te gaan in het opzetten van soms perverse constructies, om in die oneerlijke concurrentiestrijd niet kopje onder te gaan.

Ik ben dan ook verheugd dat er hier ook een breed draagvlak is om deze resolutie te steunen, die een aantal concrete acties beschrijft in het kader van de detachingsfraude. De strijd tegen de grensoverschrijdende sociale en, wat ons betreft, ook fiscale fraude, is essentieel, willen we de maatregelen die de huidige regeringen vandaag nemen om de arbeidsmarkt opnieuw te ordenen en de activiteitsgraad of werkgelegenheidsgraad te verhogen, niet volledig laten uithollen door nog meer sociale dumping.

We moeten daarbij niet enkel en alleen naar het grote Europa kijken, maar we moeten bereid zijn om ook voor eigen deur te vegen. Zo is het vandaag al mogelijk dat inspectiediensten samenwerken in het kader van de verschillende onderzoeken, maar de efficiëntie zou nog vele malen hoger liggen indien we een stap zouden zetten naar de integratie van de verschillende inspectiediensten. Laten we tegelijkertijd samen met een aantal West-Europese landen die met dezelfde problematiek worden geconfronteerd, op Europees niveau ijveren voor een aanpassing van de detachingsrichtlijn en ervoor pleiten om het vandaag al voor loon- en arbeidsvoorwaarden gehanteerde werklandprincipe uit te breiden naar de sociale zekerheid.

De **voorzitter**: Ik feliciteer de heer Raskin met zijn maidenspeech. (*Applaus*)

13.03 Frédéric Daerden (PS): Monsieur le président, chers collègues, monsieur le ministre, malgré l'excellent rapport de ma collègue, je vais développer le thème de manière globale sur base de la résolution de M. Clarinval. Je suis d'ailleurs surpris qu'il ne soit pas là, mais je vois M. Miller qui représente tout le groupe.

J'interviendrai en mon nom et au nom de Mme Kitir pour nos deux groupes. En effet, il s'agit d'un thème sur lequel nous travaillons beaucoup ensemble.

La lutte contre le dumping social est, pour nos groupes, une priorité absolue. Vu les conséquences de plus en plus dévastatrices de cette concurrence déloyale, nous devons plus que jamais réagir. L'Union européenne ne peut être un espace de dumping insoutenable frappant les travailleurs et les États et surtout ceux qui, comme nous, ont des standards sociaux élevés.

Aujourd'hui, faute de garde-fous et de standards sociaux européens communs, à la libre circulation s'est substituée une concurrence déloyale entre travailleurs européens et États membres. Cette concurrence conduit parfois à des situations indignes d'exploitation humaine. Il y a donc urgence. Tous les jours, nous constatons que la situation se dégrade considérablement. À cause de certaines personnes peu scrupuleuses et du laisser-faire législatif européen, cet état de fait menace nos emplois et nuit à notre système de sécurité sociale. Cette situation est inadmissible. Nous devons nous mobiliser dans l'action et la réaction. Cependant, il y a ceux, comme la majorité, qui parlent et ceux qui veulent agir pour mettre fin à cette situation.

Aujourd'hui, nous devons prendre des mesures fortes qui permettent de réconcilier le principe de libre circulation et notre modèle social, des mesures qui permettent de protéger nos emplois et leur qualité, des mesures dans la continuité de celles annoncées par le précédent gouvernement lors du Sommet social Benelux.

Dans ce contexte, je me réjouis que nous puissions pour la première fois sous cette législature, dans l'hémicycle, enfin aborder sérieusement la problématique du dumping social.

C'est hélas sous forme de résolution et non pas de projet de loi ambitieux du gouvernement ou d'initiative au sein du Conseil européen.

Avec mon groupe, en tant que force constructive, nous voulons collaborer avec tous ceux qui partagent cet objectif essentiel de lutter contre le dumping social afin de préserver nos acquis sociaux. En effet, la préservation de notre système social et la lutte contre le dumping social méritent bien un large consensus.

Dès lors, même si ce qui est proposé aujourd'hui n'est à ce stade qu'un catalogue de bonnes intentions,

même si je regrette l'absence d'un groupe de travail, d'un groupe de réflexion globale qui aurait permis d'aboutir à une proposition commune et à un groupe de travail qui pourrait tout au long de nos travaux suivre ce qui se fait et l'évolution en la matière, même si je déplore que la majorité ait systématiquement rejeté les nombreux amendements constructifs que l'on avait déposés visant à améliorer le texte, je conserve ce désir de collaborer positivement pour mettre fin aux pratiques scandaleuses de dumping social et surtout à leurs effets.

Cependant, chers collègues, si je partage un grand nombre de points formulés dans la proposition de résolution, en tant que socialiste, je ne peux accepter qu'elle demande en premier lieu au gouvernement "de lutter contre les écarts salariaux qui rendent rentable le dumping social en diminuant fortement les charges qui pèsent sur le travail".

Comprenez bien, chers collègues, la lutte contre le dumping social n'est pas une finalité en soi mais a pour but de préserver notre modèle social, nos emplois et surtout d'assurer, à l'échelle européenne, des standards sociaux élevés. Le problème n'est pas nos standards belges. Le problème est que nos standards sont mis à mal par le manque d'uniformisation vers le haut de ceux-ci à l'échelle européenne.

En diminuant les salaires de nos travailleurs pour réduire les écarts salariaux et en diminuant les cotisations de sécurité sociale, puisque c'est de cela dont il s'agit, vous mettez fortement à mal notre système social.

Vous parlez de dissuader les employeurs de recourir à de la main-d'œuvre étrangère bon marché en réduisant le coût du travail en Belgique. Il faut, selon vous, simplement réduire les écarts salariaux en diminuant fortement ce que vous appelez des charges, mais qui, en réalité, constitue le salaire de travailleurs.

Pour nous, c'est très clair, nous ne voulons pas de cette course folle au moins-disant, de cette harmonisation vers le bas. Nous ne souhaitons pas avoir en Belgique des salaires et une protection sociale comparables à ceux de la Pologne ou de la Roumanie. Les mini-jobs ou autres statuts précaires qui prévalent dans plusieurs pays européens ne peuvent devenir la norme.

La Commission européenne ne peut pas, au plus fort de la crise de 2008, avoir salué nos stabilisateurs sociaux qui nous ont permis de ne pas connaître de récession contrairement aux autres et, aujourd'hui, dans le début d'une reprise économique, dire que ce sont ces mêmes stabilisateurs qui sont coupables de tous les maux.

Ce que nous souhaitons, c'est pouvoir continuer à assurer des pensions décentes, des soins de santé de qualité, de bonnes conditions de vie, un niveau de bien-être élevé en Belgique, mais également en Europe. Car ne nous trompons pas! L'avenir, c'est bien l'Europe, mais une Europe sociale et non une Europe austère.

Ce que nous souhaitons, c'est, à cet égard, l'inverse de ce qui est proposé, notamment dans le premier point de la résolution à l'examen. Ce que nous voulons, c'est une harmonisation vers le haut, une convergence à la hausse des salaires, un haut niveau de protection sociale afin que chaque Européen soit libre de travailler dans un autre pays, s'il le souhaite, mais ne soit pas contraint de le faire parce qu'il ne peut pas vivre décemment dans son pays. Nous voulons une Europe sociale loin des fiascos que nous connaissons, notamment dans le dossier grec. Je vous invite, chers collègues, à revoir ce point de votre proposition en prévoyant, au minimum, une compensation pour la sécurité sociale, sans quoi nous ne pourrions pas la soutenir.

Au-delà des mots, il y a les actes. Ce gouvernement devra rapidement en commettre dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur la passation des marchés publics. Je sais que vous vous y attellez en groupes de travail. Grâce aux apports du Parlement européen et, en particulier, de mon ex-collègue Marc Tarabella, nous avons là un texte progressiste qui offre des opportunités pour agir efficacement contre le dumping social au niveau fédéral, mais aussi au sein des Régions.

Le premier ministre et le gouvernement ne doivent pas opter pour une transposition minimaliste et peu contraignante. Utilisez toutes les armes que ce texte vous offre pour prendre pleinement en compte la lutte contre le dumping social. Monsieur le ministre, la balle est dans votre camp.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que nous ne pouvons, pour les raisons évoquées, soutenir le texte proposé

aujourd'hui que nous ne sommes pas actifs, productifs, constructifs à cet égard. En effet, une fois la proposition de résolution adoptée, parce que je ne doute pas qu'elle le sera, il conviendra de transformer sans attendre ce catalogue de bonnes intentions en mesures concrètes. C'est pourquoi PS et sp.a ont déposé une proposition de loi – qui a déjà été prise en considération – visant précisément à combattre le dumping social. Je ne la développerai pas. Mais, en quelques mots, elle prévoit notamment d'adapter la responsabilité du donneur d'ordre afin de la rendre vraiment efficace, de ne pas autoriser le recours au chômage économique pour les entreprises qui font appel à des sous-traitants, de mieux lutter contre le phénomène des faux indépendants et de prendre des sanctions réellement dissuasives pour mettre fin aux abus constatés.

J'ose croire et j'espère que la majorité sera cohérente avec elle-même et qu'au moment de passer à l'acte elle soutiendra cette proposition de loi ainsi que les autres déjà introduites ou qui viendront à la rentrée. Cela nous permettra, chers collègues, d'avancer dans cette importante lutte contre le dumping social. J'invite également la majorité à insister auprès du gouvernement pour que, dans son exercice budgétaire en cours, il prévoie une augmentation considérable du nombre d'inspecteurs sociaux en vue de faire enfin respecter les lois en vigueur et celles à venir, dont celles déposées par nos groupes. Je vous remercie de votre attention.

13.04 Sybille de Coster-Bauchau (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, chers collègues, je suis désolée, monsieur Daerden, de remplacer au pied levé M. Clarinval. J'espère que je ferai cela correctement.

Avant toute chose, je souhaite rappeler combien mon groupe est d'abord attaché à la libre circulation en général et à la libre circulation des travailleurs en particulier. Il s'agit de règles fondamentales pour le bon fonctionnement du marché du travail au sein de l'Union européenne. Mais malheureusement, aujourd'hui, force est de constater que l'usage abusif des règles, le détournement des directives et la fraude au détachement sont des éléments qui desservent et sapent notre économie et qui mettent surtout à mal la création d'emplois en Belgique.

Si on analyse d'un peu plus près la situation dans le domaine de la construction par exemple, on constate que malgré une augmentation de 2 % du volume d'activité dans ce secteur, ce ne sont pas moins de 15 000 emplois qui ont été détruits entre 2012 et 2014, selon la CSC. Malheureusement, malgré cette ampleur, on en a peu parlé. Or, si on fait le compte, ce sont 1 700 entreprises qui ont perdu et qui ont licencié des travailleurs. Donc franchement, c'est une situation extrêmement préoccupante pour le secteur de la construction. Un cri d'alarme a d'ailleurs été lancé par l'administrateur délégué de la Fédération de la construction.

Parallèlement à cela, on constate que le nombre de déclarations Limosa n'a pas cessé d'augmenter, atteignant plusieurs centaines de milliers ces dernières années. Alors, vous allez me demander d'où elles viennent. Curieusement, elles viennent des Pays-Bas pour 93 000 via des agences d'intérim qui font venir des Roumains par la Hollande, de Pologne pour 69 000, de Roumanie pour 29 000, de Bulgarie pour 5 843, et je pourrais continuer. On voit donc que cela évolue de manière tout à fait exponentielle mais ces déclarations Limosa ne sont que la face apparente de l'iceberg. Outre ces déclarations officielles, nombreuses sont celles qui sont prolongées illégalement, voire même qui concernent des travailleurs qui ne disposent d'aucune autorisation et qui n'ont en tout cas pas de statut officiel.

Afin de lutter contre ce phénomène inquiétant, les auteurs de la présente résolution ont décidé d'élaborer un faisceau de solutions, qui impliquent plusieurs niveaux d'action, tant au niveau national qu'eupéen. Parallèlement à ce travail parlementaire, nous voulons souligner l'action gouvernementale, car le secrétaire d'État, Bart Tommelein et le ministre Willy Borsus ont déposé 40 mesures visant à lutter contre le dumping social.

Parmi ces mesures, il y aura des contrôles plus resserrés en ce qui concerne le détachement. Il ne sera, dorénavant, plus possible de le prolonger au-delà de deux ans et si on veut faire cette demande, elle sera soumise à l'évaluation de plusieurs administrations, afin de s'assurer que les entreprises concernées sont bien en ordre d'un point de vue fiscal et social. Mais le souhait de la Belgique est de limiter la validité du formulaire de détachement à six mois, renouvelable sous conditions. Évidemment, cette mesure impose un accord de l'Europe. Ce travail doit donc se faire de concert avec l'Europe. Ainsi, en cas de litige avec l'État émettant le formulaire A1, notre gouvernement espère obtenir que la charge de la preuve incombe à ce dernier.

Oui, on peut dire qu'aujourd'hui, la Belgique a pris la tête de la lutte contre le dumping social et, parmi les revendications avancées, notre premier ministre, lors d'un précédent sommet, a demandé que les cotisations sociales soient payées dans le pays où le travail est effectué, avant d'être restitué dans la caisse du pays d'origine si le détachement répond aux règles fixées par l'Europe.

Dans un premier temps, la Belgique tentera d'obtenir certaines avancées dans le cadre de traités bilatéraux. Par exemple, au sein du Benelux, nous voudrions nous attaquer aux entreprises d'intérim hollandaises qui jouent un rôle majeur dans les détachements illégaux recensés en Belgique. Les contrôles devraient, d'ailleurs, être facilités par un échange de données, auquel s'est engagé le gouvernement des Pays-Bas.

C'est dans le cadre de cette lutte, tant au niveau national qu'eupéen, que nous voulons inscrire cette nouvelle proposition pour une concurrence loyale dans ce secteur.

Nous ne voulons pas remettre en cause la libre circulation des travailleurs qui représente un fondement de l'Union européenne et qui constitue une vraie valeur ajoutée. Cependant, il apparaît clairement aujourd'hui que la directive 96/71 qui concerne le détachement des travailleurs, adoptée en 1996, doit être modifiée.

Il importe de faire respecter le socle de nos conditions de travail comme le salaire minimum et les horaires de travail. Cependant, nous voulons renforcer nos exigences pour éviter tous les abus et les effets pervers que nous subissons aujourd'hui et qui augmentent de manière exponentielle, précipitant le secteur de la construction dans une chute vertigineuse. C'est ainsi que plus de dix mille emplois pourraient être perdus.

Je voudrais insister sur la nécessité d'évaluer, en vue d'une adaptation éventuelle, la responsabilité conjointe et solidaire de l'ensemble des sous-traitants dans tous les secteurs d'activité et plus spécialement en ce qui concerne le paiement des salaires minimum sectoriels.

Nous voudrions instaurer le non-respect de la directive comme clause de nullité pour l'obtention d'un appel d'offres de la part des pouvoirs publics; donner des moyens humains aux inspecteurs sociaux, leur permettant d'effectuer des contrôles les week-ends et les jours fériés et, en cas d'intention frauduleuse, de condamner immédiatement à des amendes les entreprises qui violeraient les obligations imposées par la directive.

Afin de renforcer la qualité des contrôles de l'Inspection du travail, nous souhaitons mettre en œuvre les prescriptions de la Cour des comptes relatives à la sécurité sociale.

Contrairement à ce qu'a dit M. Daerden, nous devons agir sur le coût du travail qui est un des plus élevés au monde. Dans ce cadre, la baisse des charges représente un élément fondamental. En diminuant le salaire brut, la fraude sera moins attrayante pour les employeurs.

Toutes ces mesures devront donc s'accompagner d'une diminution des coûts du travail afin de rendre ce fameux dumping social moins rentable. En guise de conclusion, je remercie mes collègues de la majorité, mais aussi les collègues du cdH pour leur soutien constructif à notre résolution.

13.05 Nahima Lanjri (CD&V): Mijnheer de voorzitter, beste collega's, vorige week was ik een week te vroeg met mijn betoog, ik was wat ongeduldig, maar vandaag ben ik *just in time*.

Het gaat hier om een belangrijke resolutie in verband met de detachering van buitenlandse werknemers. Wij weten dat dit niet altijd probleemloos verloopt en dat er zich heel wat problemen voordoen op heel wat niveaus.

Op Belgisch federaal niveau verheugt het ons om vast te stellen dat wij een brede consensus hebben bereikt met meerderheid en oppositie in verband met de resolutie voorgelegd door collega Clarinval van de MR, ertoe strekkende de problemen verbonden aan detachering aan te pakken. Via deze resolutie, die zeer breed gedragen is, verzoeken wij de regering om deze problemen aan te pakken.

Wij benadrukken dat wij uiteraard achter het vrij verkeer van werknemers staan en dat er weinig aan de hand is als de regels correct worden toegepast, maar wij zien dat er toch heel wat problemen kunnen ontstaan als de regels niet correct worden toegepast. Zo bepaalt de Europese detacheringsrichtlijn bijvoorbeeld dat werkgevers in de Europese Unie de arbeids- en loonvoorwaarden moeten naleven van het

land waar de werknemer aan de slag is, tenzij de voorwaarden in het land van oorsprong gunstiger zijn. Helaas wordt dat principe niet altijd nageleefd.

De socialezekerheidsbijdragen moeten wel betaald worden in het land van oorsprong, wat dan weer een aanzienlijk voordeel oplevert voor landen met lage socialezekerheidsbijdragen. Op die manier ontstaat er heel wat misbruik, want vaak worden de socialezekerheidsbijdragen ook in het land van herkomst niet betaald. Er is vooral misbruik in de sectoren van de bouw, het transport en de schoonmaak, maar ook in andere. Bedrijven bieden prijzen aan die 20 tot 30 % lager liggen dan de offertes aangeboden door bedrijven die de regels wel volledig naleven. Soms richten ondernemingen zelfs postbusbedrijven op in het buitenland om via die weg werknemers naar België te sturen, om op die manier te ontsnappen aan de hogere socialezekerheidsbijdragen in België.

Bovendien gaat het vaak over werknemers die niet eens uit het buitenland komen. Het gaat over mensen die hier wonen. Dit is een duidelijke vorm van misbruik.

Op die manier ontstaat er natuurlijk oneerlijke concurrentie. De Belgische kmo's in de bouwsector verliezen heel wat opdrachten, en dan vooral aan buitenlandse bedrijven en Belgische bouwbedrijven die buitenlandse ondernemers inschakelen die de spelregels niet respecteren. Soms komen er mensen uit Duitsland bij ons in de slachthuissector werken tegen uurlonen waarvan men achterover valt. Het gaat om uurlonen van 3 tot 8 euro per uur. Iedereen weet dat er dan iets aan de hand is.

Laten wij ook het menselijk leed niet vergeten. Deze toestanden leiden heel vaak tot mensonterende situaties. Immers, het blijft niet alleen bij zeer lage lonen. Vaak gaat het ook om uitbuiting, in die zin dat arbeidstijden niet worden gerespecteerd, overuren niet worden uitbetaald of arbeidsongevallen niet worden aangegeven; soms laat men mensen zelfs letterlijk creperen na een arbeidsongeval. Dit komt eigenlijk neer op een moderne vorm van slavernij.

Deze misbruiken kosten ook jobs. De regering haalt alles uit de kast om de jobcreatie te stimuleren, maar wij stellen vast — dat bleek uit de studie van het ACV — dat alleen al tussen 2012 en 2014 vijftienduizend jobs in de bouwsector verloren zijn gegaan.

13.06 **Zuhal Demir** (N-VA): (...)

13.07 **Nahima Lanjri** (CD&V): Mijn collega heeft het daarnet al gemeld, het zijn ook cijfers van het ACV. De cijfers schommelen een beetje, maar het gaat zeker om vijftienduizend jobs. Volgens sommigen zou het zelfs om een iets hoger aantal gaan, mevrouw Demir.

Voor alle duidelijkheid, deze jobs zijn verloren gegaan, terwijl de activiteit in de bouwsector zeker niet is afgenomen, wel integendeel. Heel wat van die jobs verschuiven naar zogenaamde gedetacheerde werknemers. Op die manier ontstaan er problemen.

Onze fractie wil vooral een aantal speerpunten uit deze resolutie beklemtonen. Wij pleiten in dit voorstel van resolutie voor een strengere wetgeving op diverse vlakken. Bedrijven die de regels niet respecteren op het gebied van de minimumlonen moeten volgens de resolutie worden uitgesloten van overheidsaanbestedingen.

Onlangs, op het moment dat deze resolutie in de bevoegde commissie werd besproken, zat ik op de top van de OVSE in Helsinki.

Daar heb ik een aantal van de voorstellen uit deze resolutie ook ingebracht als amendement in teksten van de OVSE. Ik kan u het heuglijke nieuws brengen dat die ook aanvaard zijn. Met betrekking tot sociale dumping werden drie amendementen aanvaard, geïnspireerd op deze resolutie. Mijnheer Tommelein, u krijgt niet alleen vandaag vanuit het Parlement de vraag om de voorstellen uit deze resolutie uit te voeren, maar u zal ook via een omweg, samen met de 56 lidstaten van de OVSE de vraag krijgen om de sociale dumping aan te pakken. Ik denk dat er nu een extra duwtje in de rug gekomen is. Als dit op internationaal vlak kan aangepakt worden, moeten wij dat zeker doen.

Op internationaal vlak hebben wij er ook voor gezorgd dat bedrijven worden uitgesloten van openbare aanbestedingen indien zij de minimale loon- en arbeidsvoorwaarden niet respecteren.

Overheden zouden ook moeten nagaan of bedrijven die goederen of diensten leveren onder de marktprijs ook de minimumlonen respecteren. Daarnaast willen wij ook graag een uitbreiding zien van de aansprakelijkheid van aannemers voor de onderaannemers waarmee zij werken. In de bouwsector lijkt het ons zinvol om de verplichte aanwezigheidsregistratie uit te breiden naar alle werven, zodat ze niet enkel van toepassing zijn op werven boven de 800 000 euro, die momenteel onder de regeling vallen.

Ik weet, mijnheer de staatssecretaris, dat u het voorstel dat ik in de commissie al enkele keren naar voren heb gebracht, zeer genegen bent. Dat doet ons veel plezier. We gaan nauwlettend in de gaten houden dat u er samen met de regering werk van maakt om daarvoor te zorgen.

Voorts willen wij ook bereiken dat de sociale partners de nodige instrumenten krijgen om klacht in te dienen bij schending van de richtlijn. Dit is bij uitstek ook een materie voor de sociale partners om aan hetzelfde zeel te trekken. Dat doen ze ook.

Zoals uit de rondetafel blijkt, trekt men inderdaad aan hetzelfde zeel. Noch de bonafide werkgevers, noch de werknemers in de getroffen sectoren, zoals de landbouw en de vleesindustrie, hebben er belang bij om de bestaande fraude en wantoestanden in stand te houden.

Een belangrijke sleutel ligt echter in handen van het Europees niveau. Er moet ook worden gesleuteld aan het Europees beleid. Het federaal niveau kan die problemen niet alleen aanpakken, maar heeft de steun nodig van het Europees niveau.

Daarom vragen wij in onze resolutie om werk te maken van Europese minimumlonen. Ik weet dat dit niet gemakkelijk is. Als we de omstandigheden in de landen van oorsprong verbeteren, zal dat ervoor zorgen dat mensen in hun thuisland een goede levensstandaard kunnen bereiken en zich niet moeten lenen tot het misbruiken en uitbuiten van werknemers in eigen land of in het buitenland, bij ons dus.

Wij pleiten in de resolutie ook voor het aanleggen van een lijst van oneerlijke ondernemers en dienstverleners, naar het voorbeeld van de burgerlijke luchtvaartsector, waar men met een zwarte lijst werkt. Dat werkt heel goed. Zo kunnen we vermijden dat zij meedingen in aanbestedingen van overheden en van de Europese Unie. Ook dat voorstel heb ik op het niveau van de OVSE op tafel gelegd en ook dat is aanvaard.

Nog belangrijk is dat de verschillende landen samenwerken om de fraude efficiënter te kunnen opsporen. Daarnaast is het nuttig om te onderzoeken of de socialezekerheidsbijdragen niet eerst bij ons kunnen worden geïnd. Zo zijn we tenminste zeker dat ze worden betaald en vermijden we dat ze nergens worden betaald en dat op die manier mensen aan lage prijzen kunnen worden tewerkgesteld. We innen de bijdragen hier en storten ze door naar de landen van herkomst omdat we daartoe verplicht zijn.

Last but not least vragen wij ook aandacht voor het budgettaire kader waarbinnen de inspectiediensten functioneren. Opleidingen, controles, een efficiëntere samenwerking en een snelle opsporing van een probleem zijn maar mogelijk als we bij de verdeling van de middelen voldoende prioriteit geven aan de inspectiediensten. Wij dringen erop aan om daarvoor te zorgen. Dat is ook opgenomen in de resolutie. Niemand zal betwisten dat een grotere investering in de inspectiediensten zal zorgen voor een beter resultaat op het terrein.

Met deze resolutie geven we de richting aan voor een aantal mogelijke oplossingen voor de huidige problemen die we ervaren inzake de detachering van buitenlandse werknemers.

Ik hoop dat alle betrokken niveaus, en in het bijzonder ook onze federale regering, nu snel uitvoering zullen geven aan deze resolutie. U mag er zeker van zijn, mijnheer de staatssecretaris, dat wij die uitvoering zullen opvolgen, zowel bij u als bij de andere collega's die erbij betrokken zijn, zoals de minister van Werk. Op het Europese niveau zijn er al heel wat contacten geweest met mevrouw Thyssen, die het dossier zeer genegen is.

De leuze "samen sterk" is ook hier geldig. Wij moeten samen de handen in elkaar slaan om ervoor te zorgen dat de uitbuiting van mensen en sociale dumping tegengegaan worden. Wij moeten zorgen voor duidelijke maatregelen die effect hebben op het terrein. Ook in het Parlement zullen wij daarop nauwlettend toekijken.

Ik wil nogmaals de collega's, eerst en vooral David Clarinval, bedanken voor het initiatief. De heer Clarinval

heeft ons rond de tafel gebracht. Ik dank iedereen van de meerderheid, maar ook van de oppositie, voor de steun. Ook dank ik diegenen die de resolutie niet mee hebben ingediend, maar ze wel willen steunen.

13.08 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, comme mon collègue, je parlerai au nom de l'ensemble des écologistes du Nord et du Sud du pays. Comme vous le savez, et pour aller à l'essentiel, les Verts ont été critiques depuis le départ par rapport à la directive "Détachement des travailleurs". D'accord pour la mobilité des travailleurs en Europe, mais alors, à des conditions sociales et salariales identiques ou proches de celles du pays hôte. En l'occurrence, ce n'est pas du tout le cas, avec les conséquences multiples que nous dénonçons de longue date: exploitation des travailleurs, destruction de secteurs économiques entiers, dégradation sociale générale et pression sur la sécurité sociale. Les seuls gagnants sont ceux qui exploitent les travailleurs détachés jusqu'à ce que le système se retourne contre eux.

La réaction de nombreux partis traditionnels, dont les groupes politiques européens, est bien tardive. Malheureusement, elle ne s'attache pas au principe, qui devrait guider la construction d'une Europe sociale, de tendre vers la logique "à travail égal, salaire égal". C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons totalement suivre la logique de la majorité dans cette résolution. Nous voulons que ce phénomène de dumping social soit combattu, raison pour laquelle nous avons déposé une résolution sur le même thème déjà sous la précédente législature. Mais nous pensons que c'est une impasse sociale et sociétale que de vouloir s'aligner sur la logique du moins-disant salarial, comme le préconise le début la résolution de la majorité.

Pour le reste, nous pouvons être d'accord avec un grand nombre de principes alignés, mais nous regrettons le manque d'ambition de la majorité, notamment par rapport au niveau de contraintes à développer à l'égard des entreprises qui recourent au détachement des travailleurs: le fait de ne pouvoir recourir au chômage économique si elles recourent par ailleurs au détachement; ou sur l'ambition européenne d'une révision de la directive. Que fait donc Marianne Thyssen?

C'est la raison pour laquelle nous maintenons les amendements déposés en commission, sans l'adoption desquels nous ne pourrions soutenir une résolution beaucoup trop tiède face à l'enjeu de la destruction de dizaines de milliers d'emplois chez nous et dans d'autres pays européens victimes du dumping social.

Pour le reste, monsieur le président, je m'en réfère à l'excellent rapport qui a été transmis tout à l'heure.

13.09 Catherine Fonck (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, tout le monde l'a dit, le dumping social a évidemment de graves conséquences sur la santé de nos entreprises et, à terme, il pourrait aussi avoir des conséquences graves sur notre système de sécurité sociale. Au-delà de l'emploi, c'est un enjeu qui me semble tout aussi important.

Au-delà de l'effet majeur sur nos entreprises, de l'enjeu de la concurrence déloyale, il y a les enjeux par rapport aux conditions de travail de nombreux travailleurs détachés qui sont désastreuses, que ce soit en matière de salaire, en matière de protection sociale, en matière de dangerosité des postes. On ne le répète probablement pas assez.

Quelques chiffres ont été cités sur les pertes salariales, sur l'enjeu concernant la sauvegarde de milliers d'emplois dans des secteurs à forte intensité de main d'œuvre tels que la construction et le transport. Je voudrais que le ministre de l'Emploi, qui ne peut être présent aujourd'hui, soit vigilant. Le Bureau du Plan a dressé un tableau de création potentielle de 200 000 emplois d'ici 2020. Pour que la Belgique puisse répondre à ses engagements européens pour 2025, elle devrait créer 400 000 emplois. Je rappelle que le Bureau du Plan n'a pas tenu compte de la perte des emplois dans ses calculs. Quand le Bureau du Plan annonce une augmentation de l'emploi de 14 000 unités d'ici la fin de la législature pour le secteur de la construction, il ne prend pas en compte les 20 000 emplois qui pourraient disparaître dans ce même secteur d'ici la fin de la législature à cause de la problématique du dumping social.

Sur le plan macro-économique, cela met évidemment en exergue l'enjeu qui nous attendait déjà hier et qui nous attend encore plus aujourd'hui.

Si je me suis jointe à ce travail de la majorité, c'est parce que je pense, à l'instar des partenaires sociaux, qu'il est de notre responsabilité collective de transcender les clivages majorité-opposition, employeurs-syndicats, pour faire avancer ce qui me semble être, plus que jamais, une cause commune.

Il y a différents points particulièrement importants sur lesquels je voudrais insister, à savoir:

- l'extension de la responsabilité solidaire,
- l'application pleine et stricte des législations en vigueur chez nous,
- l'importance de renforcer l'inspection sociale et l'effectivité de cette inspection sociale, que ce soit au niveau des moyens humains ou des moyens financiers
- et, enfin, le fait d'être à la pointe sur le plan européen.

Sur ce dernier point, Marianne Thyssen peut sûrement jouer son rôle plein et entier, à condition que la Belgique s'investisse derrière elle, à travers une inspection commune, c'est-à-dire un service d'inspection européen, à travers le combat pour une harmonisation des normes sociales, à travers aussi – et nous avons pu faire évoluer positivement la résolution en ce sens – les cotisations de sécurité sociale qui doivent être payés dans le pays où les prestations s'exercent, avec un remboursement ultérieur vers le pays où est établie l'entreprise. C'est un point qui ne figurait pas dans la résolution dans un premier temps et qui, pour nous, était vraiment fondamental.

Chers collègues, monsieur le ministre, j'en profite car, cette semaine se tient la Foire agricole de Libramont. Quand on parle de dumping social, on pense d'abord à certains secteurs. Or, je crois que c'est vraiment sous-estimer l'ampleur du problème car malheureusement, aucun secteur n'y échappe ou ne pourra y échapper à terme. Quand on parle du dumping social, on n'en parle souvent que dans un seul sens, c'est-à-dire que les travailleurs étrangers viennent en Belgique. Mais un autre mécanisme est en train de prendre de nouveau beaucoup trop d'ampleur et met à mal la réalité du secteur de l'agriculture. C'est pour cela que je fais évidemment le lien avec la Foire agricole de Libramont.

On en a déjà parlé, il y a quelques années avec l'Allemagne et c'est passé à la trappe. Cependant, nos abattoirs rencontrent des difficultés majeures et je voudrais que nous y soyons attentifs, monsieur le ministre. Il ne s'agit pas d'un dumping qui fait venir travailler des travailleurs roumains en Belgique. C'est une forme de dumping social inversé, où l'on envoie les bêtes dans les abattoirs en Roumanie et les carcasses reviennent en Belgique. C'est une autre forme de dumping social qui risque de mettre à mal ce secteur.

C'est évidemment révélateur de la problématique du coût du travail et je voudrais m'adresser à mes collègues socialistes et écologistes pour dire que cette résolution ne veut en rien aligner les salaires sur les salaires les plus bas en Europe.

Par contre, je veux souligner que le coût du travail est un facteur extrêmement important dans le dumping. Et l'on ne peut traiter du dumping social sans plaider pour une réduction du coût du travail par la réduction des cotisations patronales ou, de manière plus large, pour une réforme fiscale ambitieuse non seulement par la réduction du coût du travail pour les entreprises mais aussi par l'augmentation de la quotité exonérée d'impôts. Je sais que le gouvernement y travaille et j'espère qu'il ne nous décevra pas. D'autres formules sont possibles mais celle-là me semble la plus facile et la plus réaliste afin que le travailleur perçoive un salaire net plus élevé. Voilà autant de mesures qui sont tout aussi fondamentales que l'effectivité et l'application stricte des lois existantes afin de lutter de manière plus efficace contre le dumping.

Peut-être que dans les jours qui viennent, des décisions seront prises en matière de réforme fiscale mais je profite de l'occasion pour plaider à nouveau avec force en faveur d'une réforme fiscale ambitieuse et non pas accessoire.

13.10 Staatssecretaris **Bart Tommelein**: Mijnheer de voorzitter, het kan natuurlijk niet dat ik hier een hele middag zit zonder iets te zeggen. Ik ben blij dat ik nog eens een hele namiddag mocht vertoeven in deze parlementaire assemblee, dat is nostalgie voor mij.

Eerst en vooral, ik krijg voor de aanpak van de sociale dumping op alle terreinen heel veel steun, al sedert de dag dat ik in deze regering zit. Ik vind dat belangrijk en ik vind het ook belangrijk dat het Parlement daarvoor aandacht heeft en de regering daarin steunt. Ondertussen hebben wij niet stilgezeten en hebben wij al over een aantal zaken uit de resolutie kunnen overleggen met de sociale partners op de rondetafel inzake de bouw. Voor alle duidelijkheid, mevrouw Lanjri, wij hebben nu de rondetafel inzake de bouw afgewerkt met veertig maatregelen. Wij doen nu verder met de rondetafel inzake transport. Een aantal andere, fraudegevoelige sectoren komen ook nog aan bod. Dat zal in het najaar zijn beslag vinden.

Het is belangrijk dat er een brede steun is, zowel bij werkgevers en werknemers als bij de administratie en de inspectie, waar men vragende partij is. Een aantal zaken moeten worden geregeld op Europees vlak bij

de Europese commissaris voor Werk, mevrouw Thyssen. De contacten zijn goed en wij proberen daar beweging in te krijgen. Een aantal zaken moeten ook op Benelux-niveau gebeuren, want er komen heel wat mensen via Nederlandse uitzendbureaus binnen. Dikwijls gaat het om frauduleuze constructies. Ook op dat vlak kunnen wij iets in gang zetten.

Belangrijk is dat wij 26 maatregelen voor de bouwsector hebben afgesproken, die wij zelf kunnen uitvoeren in eigen land. Wij moeten uiteraard een aantal zaken op Europees en internationaal niveau doen, maar wij moeten ook zelf hier optreden. Daarom dank ik iedereen die zijn steun voor deze resolutie heeft uitgesproken en ook degenen die nog niet helemaal overtuigd zijn. Ik ben er zeker van dat ieder in zijn hart hetzelfde wil, namelijk de strijd tegen de sociale dumping opvoeren.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De bespreking is gesloten.
La discussion est close.

* * * * *

Ingediende of heringediende amendementen:

Amendements déposés ou redépôtés:

Punt 1.a/Point 1.a

- 1 - Frédéric Daerden *cs* (1111/2)
- 38 - Jean-Marc Nollet *cs* (1111/10)
- 37 - Marco Van Hees (1111/10)
- 43 - Jean-Marc Nollet *cs* (1111/10)
- 2 - Frédéric Daerden *cs* (1111/2)

Punt 1.p(n)/Point 1.p(n)

- 41 - Jean-Marc Nollet *cs* (1111/10)

Punt 1.q(n)/Point 1.q(n)

- 42 - Jean-Marc Nollet *cs* (1111/10)

Punt 1.r(n)/Point 1.r(n)

- 39 - Jean-Marc Nollet *cs* (1111/10)

Punt 2.a(n)/Point 2.a(n)

- 40 - Jean-Marc Nollet *cs* (1111/10)

* * * * *

De stemming over de amendementen wordt aangehouden.
Le vote sur les amendements est réservé.

De stemming over de aangehouden amendementen en over het geheel van het voorstel zal later plaatsvinden.

Le vote sur les amendements réservés et sur l'ensemble de la proposition aura lieu ultérieurement.

14 Wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 12 april 1965 betreffende de bescherming van het loon der werknemers wat de uitbetaling van het loon betreft (314/1-10)

14 Proposition de loi modifiant la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs en ce qui concerne le paiement de la rémunération (314/1-10)

Voorstel ingediend door:

Proposition déposée par:

Stefaan Vercaemer, Nahima Lanjri, Sonja Becq, Roel Deseyn.

Discussion générale
Algemene bespreking

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

De heer Lachaert, rapporteur, verwijst naar het schriftelijk verslag.

14.01 Stefaan Vercamer (CD&V): Mijnheer de voorzitter, collega's, mijnheer de staatssecretaris, het doet mij plezier dat u hier nog bent om ook voorliggend wetsvoorstel te bespreken.

Het voorliggend wetsvoorstel over het giraal betalen van het loon is een voorstel waaraan meerderheid en oppositie samen op een constructieve manier hebben gesleuteld.

Het was ook tijd dat wij van het voorstel over het giraal betalen werk maken. Het uitgangspunt van het wetsvoorstel is immers dat de bestaande wetgeving, die van 1965 dateert, dringend moest worden geactualiseerd. Volgens de oude wet is de standaard immers dat het loon nog van hand tot hand wordt betaald, wat vandaag absoluut niet langer de standaard is.

Daarom is het een belangrijk wetsvoorstel. Wij weten niet over hoeveel werknemers het gaat. De schattingen van de sociale secretariaten leren ons echter dat nog altijd één op twintig werknemers zijn loon niet via een overschrijving ontvangt. Wij zijn ervan overtuigd dat wij met dit wetsvoorstel op het vlak van veiligheid, financiële transparantie en het bemoeilijken van de fraude waarschijnlijk een stap vooruitzetten.

Tot slot, collega's, u weet dat het sociaal overleg mij na aan het hart ligt. Wij hebben ook hier het sociaal overleg gerespecteerd en een advies aan de Nationale Arbeidsraad gevraagd. Op basis van dat advies en in samenspraak met de administratie hebben wij enige zaken aangepast, zodat er ook nog een mogelijkheid is om uitzonderingen toe te staan, indien dat nodig is.

Ik wil iedereen bedanken die heeft meegewerkt aan de totstandkoming van dit wetsvoorstel en om de focus te leggen waar die moest liggen, zijnde op de inhoud. Als we op die manier in het Parlement tussen meerderheid, oppositie en regering kunnen samenwerken, dan gaan we nog veel mooie dingen realiseren.

14.02 Staatssecretaris Bart Tommelein: Mijnheer de voorzitter, collega Vercamer, deze maatregel staat niet in mijn veertigpuntenactieplan, maar ik juich deze ook toe in de strijd tegen de fraude, zowel sociaal als fiscaal, waarvoor mijn dank.

De **voorzitter:** Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen ***Discussion des articles***

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(314/10)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(314/10)**

Het wetsvoorstel telt 4 artikelen.
La proposition de loi compte 4 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 4 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 4 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.

La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

15 Wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 29 augustus 1988 op de erfregeling inzake landbouwbedrijven (325/1-10)

- **Wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 29 augustus 1988 op de erfregeling inzake landbouwbedrijven met het oog op het bevorderen van de continuïteit voor wat betreft de verduidelijking van het overnamerecht (896/1)**

15 Proposition de loi modifiant la loi du 29 août 1988 relative au régime successoral des exploitations agricoles (325/1-10)

- **Proposition de loi modifiant la loi du 29 août 1988 relative au régime successoral des exploitations agricoles en vue d'en promouvoir la continuité, afin de préciser le droit de reprise (896/1)**

Voorstellen ingediend door:

Propositions déposées par:

- 325: Nathalie Muylle, Jef Van den Bergh, Leen Dierick, Griet Smaers, Caroline Cassart-Mailleux, Rita Gantois, Werner Janssen, Frank Wilrycx, Sabien Lahaye-Battheu
- 896: Sabien Lahaye-Battheu, Frank Wilrycx, Patricia Ceysens.

Ik stel u voor een enkele bespreking aan deze twee wetsvoorstellen te wijden. (*Instemming*)

Je vous propose de consacrer une seule discussion à ces deux propositions de loi. (*Assentiment*)

Algemene bespreking
Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.

La discussion générale est ouverte.

De heer Wilrycx en mevrouw Smaers, rapporteurs, verwijzen naar het schriftelijk verslag.

15.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je souhaite intervenir très brièvement pour remercier, une nouvelle fois, les parlementaires de la majorité d'avoir accepté de renvoyer le texte en commission, la semaine dernière, et ainsi permettre de l'améliorer encore en y intégrant un amendement que j'ai présenté en Conférence des présidents et qui a été cosigné par d'autres, l'objectif de cet amendement étant que ce texte puisse entrer en vigueur plus rapidement que prévu initialement.

L'intention et le contenu étaient bons. Le calendrier est, aujourd'hui, accéléré. J'en suis très satisfait et je tenais à le signaler en cette fin de journée.

15.02 Servais Verherstraeten (CD&V): Mijnheer de voorzitter, ik wil de collega's bedanken voor hun steun voor dit wetgevend initiatief dat op zijn plaats is volgens mij.

De wet van 1988 was reeds een zeer goede zaak om de continuïteit van de landbouwbedrijven te verzekeren via het preferentieel overnamerecht. Deze wet werd echter wat ingehaald door de realiteit, die wil dat landbouwbedrijven reeds worden overgenomen vóór het overlijden van de landbouwer. Dit laatste gaf praktische problemen.

Wij hebben nu een regeling uitgewerkt die ook bij een vroegtijdige overdracht een preferentieel overnamerecht geeft. Er kan ook voor worden geopteerd om slechts een deel van de onroerende goederen over te laten. Op deze manier passen wij ons aan de actualiteit aan en kunnen wij een hoop juridische disputen in families vermijden.

Met dit volgens mij zeer lovenswaardig initiatief kunnen wij de nodige continuïteit verzekeren voor die belangrijke bedrijfseconomische activiteit.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)

Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.

La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen
Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(325/10)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(325/10)**

Het opschrift werd door de commissie gewijzigd in "wetsvoorstel tot wijziging van de wet van 29 augustus 1988 op de erfregeling inzake landbouwbedrijven met het oog op het bevorderen van de continuïteit".

L'intitulé a été modifié par la commission en "proposition de loi modifiant la loi du 29 août 1988 relative au régime successoral des exploitations agricoles en vue d'en promouvoir la continuité".

Het wetsvoorstel telt 4 artikelen.

La proposition de loi compte 4 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.

Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 4 worden artikel per artikel aangenomen.

Les articles 1 à 4 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.

La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

La séance est levée. Prochaine séance le jeudi 23 juillet 2015 à 10.15 heures.

De vergadering wordt gesloten. Volgende vergadering donderdag 23 juli 2015 om 10.15 uur.

La séance est levée à 21.07 heures.

De vergadering wordt gesloten om 21.07 uur.

De bijlage is opgenomen in een aparte brochure met nummer CRIV 54 PLEN 066 bijlage.

L'annexe est reprise dans une brochure séparée, portant le numéro CRIV 54 PLEN 066 annexe.